

Portraits de territoires

Novembre 2022

Hérault

SOMMAIRE

1.	Démographie	7
2.	Caractéristiques sociales	23
3.	Cadre de vie et environnement	41
4.	Généralités et état de santé	55
5.	État de santé par groupes de population	73
6.	Offre de soins.....	87
7.	Offre médicosociale	99
8.	Annexes.....	103

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

Situé dans le sud de la France et à l'est de la région Occitanie, le département de l'Hérault s'étend sur près de 6 101 km². Il est limitrophe de quatre départements, l'Aude, le Tarn, l'Aveyron et le Gard et borde la mer Méditerranée au sud.



Au 1^{er} janvier 2022, le département de l'Hérault compte 342 communes, 25 cantons, et 17 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) composent le nouveau paysage intercommunal héraultais : dont 1 métropole, 4 communautés d'agglomération (CA) et 12 communautés de communes (CC).

Deux communautés de communes sont interdépartementales :

- la CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises qui compte 13 communes dont 4 sont dans le Gard.
- la CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut-Languedoc dont le siège se situe dans le Tarn, compte 20 communes dont 6 sont dans l'Hérault ;

Pour ces deux communautés de communes, les données présentées dans ce portrait de territoire portent sur l'ensemble de leur territoire, y compris la partie extra héraultaise.

Les chiffres présentés pour le département de l'Hérault dans son ensemble portent sur le seul territoire départemental.

Partie 1

DEMOGRAPHIE

Nombre d'habitants et densité	8
Taux d'accroissement de la population.....	10
Indicateur conjoncturel de fécondité	12
Espérance de vie à la naissance	14
Jeunesse	16
Personnes âgées.....	18
Pyramide des âges.....	22

Nombre d'habitants et densité

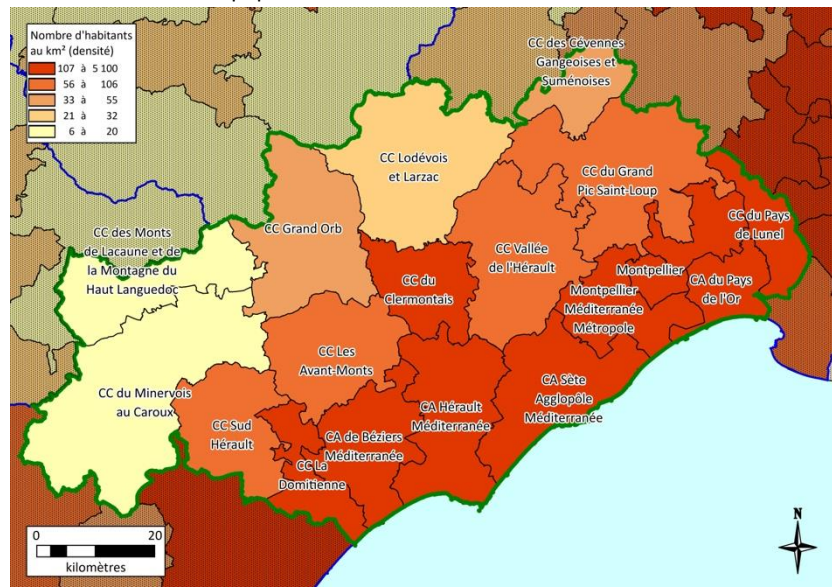
► Deuxième département le plus peuplé de la région

Au 1^{er} janvier 2018, l'Hérault compte 1 159 220 habitants et se trouve au second rang des départements d'Occitanie les plus peuplés après la Haute-Garonne. Ainsi, les Héraultais représentent près de 20 % de la population régionale. La densité de la population est très élevée avec 190 habitants par kilomètre carré, nettement plus que celle la France métropolitaine (120 hab/km²) et plus de 2 fois supérieure à la densité régionale (82 hab/km²).

Toutefois, la densité de la population est très contrastée selon les EPCI : elle varie de moins de 20 hab./km² dans deux CC (celle des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc et celle du Minervois au Caroux) pour dépasser les 400 hab./km² dans les deux principales CA (CA Sète Agglopôle Méditerranée et CA de Béziers-Méditerranée) ainsi que dans Montpellier Méditerranée Métropole; hors Montpellier, où elle atteint 524 hab./km²

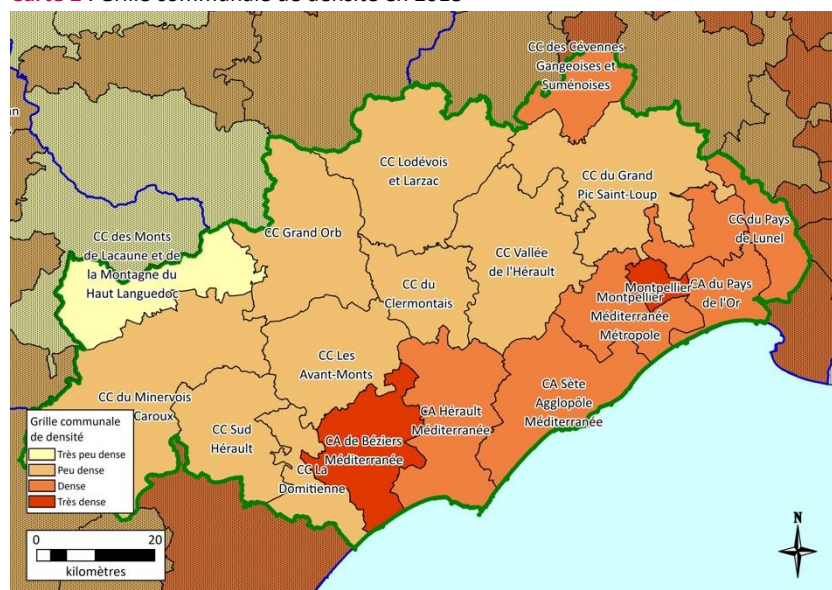
Comme le montre la grille communale de densité de population, plus des trois quarts des communes des EPCI (77 %) sont peu denses ou très peu denses; elles appartiennent à l'espace rural, espace qui n'accueille que 23 % de la population du département, la population de l'Hérault étant essentiellement concentrée dans les EPCI du littoral méditerranéen.

Carte 1 : Densité de la population selon les territoires



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 2 : Grille communale de densité en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Le second département de la région le plus peuplé et avec 81 % de la population concentrée sur 8 des 17 EPCI, situés sur le littoral méditerranéen. Le département de la région ayant la plus faible part de sa population (23 %) vivant dans l'espace à dominante rurale. La densité maximale est à Montpellier Méditerranée Métropole.

Tableau 1 : Nombre d'habitants et densité de la population au 1^{er} janvier 2018

	Nombre d'habitants	Densité
CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc*	8 007	10,1
CC du Minervois au Caroux	14 630	18,6
CC Lodévois et Larzac	14 702	26,6
CC Grand Orb	20 176	43,8
CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises**	13 160	54,6
CC Sud-Hérault	17 810	56,7
CC Les Avant-Monts	27 144	76,8
CC Vallée de l'Hérault	39 499	82,1
CC du Grand Pic Saint-Loup	48 811	84,9
CC du Clermontais	27 932	118,3
CC la Domitienne	28 235	164,2
CA Hérault-Méditerranée	79 636	206,0
CC du Pays de Lunel	50 496	319,8
CA du Pays de l'Or	44 542	388,1
CA Sète Agglopôle Méditerranée	125 325	403,9
CA de Béziers-Méditerranée	125 648	414,7
Montpellier Méditerranée Métropole (hors Montpellier)	191 223	524,0
Montpellier	290 053	5099,4
Hérault	1 159 220	190,0
Occitanie	5 885 496	80,9
France Métropolitaine	64 844 037	119,2

* CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc : parmi les 8 007 habitants de cet EPCI, 2 146 (26,8 %) résident dans des communes de l'Hérault

** CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises : parmi les 13 160 habitants de cet EPCI, 1 948 (85 %) résident dans des communes de l'Hérault

Source : Insee – Recensements de population 2018

Exploitation : CREA-ORS Occitanie

Repères méthodologiques

Le nombre d'habitants est issu des recensements de population réalisés par l'Insee. La population prise en compte est la population municipale agrégée par territoire.

La densité de population est obtenue en divisant le nombre d'habitants d'un territoire par sa superficie

Taux d'accroissement de la population

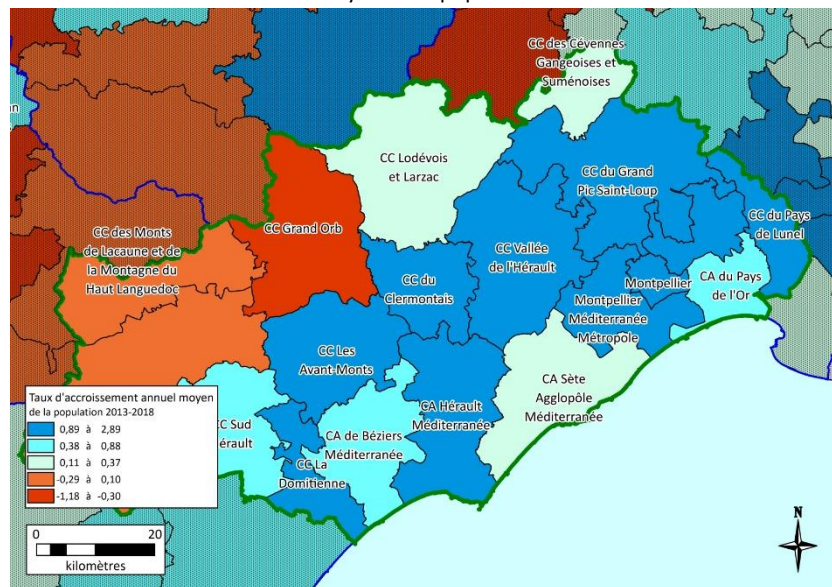
► Un faible excédent naturel et un fort excédent migratoire

Entre 2013 et 2018, on compte près de 14 000 nouveaux habitants en moyenne chaque année dans le département. Ainsi, le taux d'accroissement annuel moyen (TAAM) est de 1,2 %, essentiellement dû à l'excédent migratoire (+1,0 %), l'excédent naturel étant cinq fois plus faible (+0,2 %). Ce dynamisme démographique est plus important que celui de la région (+0,7 %) et de la France métropolitaine (+0,4 %).

Le TAAM varie très fortement d'un EPCI à l'autre : seule la CC du Grand Orb voit sa population décroître (de -0,57 % en moyenne par an), dans quatre autres EPCI, la population est restée stable ou a très légèrement augmenté (de -0,1 % à +0,3 %) alors que dans huit EPCI, le TAAM dépasse 1 %, avec les plus forts accroissements de population dans Montpellier Méditerranée Métropole (+2,4 %) et dans la CC Vallée de l'Hérault (+2,1 %).

Le solde naturel est négatif, voire quasiment nul, dans 12 des territoires de l'Hérault ; il est positif dans 6 EPCI avec des valeurs allant de +0,1 % dans la CA de Béziers-Méditerranée, à +0,4 % dans 3 EPCI (la CC Vallée de l'Hérault, la CC du Pays de Lunel et Montpellier Méditerranée Métropole) et le solde naturel le plus élevé est atteint à Montpellier avec +0,8 %.

Carte 3: Accroissement annuel moyen de la population entre 2013 et 2018



Source : Insee – Recensements de population 2013
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

Le solde migratoire est positif dans tous les EPCI du département. Il dépasse la valeur du département (0,95 %) dans 6 EPCI et les plus forts accroissements migratoires sont observés dans la CC Les Avant-Monts (+1,3 %), dans la CC Vallée de l'Hérault (+1,7 %), dans la CA Hérault-Méditerranée (+1,8 %) et à Montpellier Méditerranée Métropole (+2,0 %).

Au second rang des TAAM les plus élevés des départements d'Occitanie, après la Haute-Garonne (+1,23%).

Avec seulement 5 EPCI dont le solde naturel est positif, le dynamisme démographique est essentiellement dû au solde migratoire, positif dans tous les EPCI.

La répartition au sein des EPCI montre une inégalité entre les territoires proches de la mer Méditerranée et ceux plus enfoncés dans les terres. Ces derniers étant ceux avec les accroissements les plus faibles, voire négatifs.

Tableau 2 : Accroissement annuel moyen de la population (en %), solde naturel et migratoire entre 2013 et 2018 (en %).

	TAAM	Solde naturel	Solde migratoire
CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc*	-0,05	-0,87	0,81
CC du Minervois au Caroux	-0,10	-0,63	0,53
CC Lodévois et Larzac	0,32	-0,26	0,58
CC Grand Orb	-0,57	-0,81	0,23
CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises*	0,28	-0,38	0,66
CC Sud-Hérault	0,47	-0,57	1,04
CC Les Avant-Monts	1,14	-0,16	1,30
CC Vallée de l'Hérault	2,12	0,37	1,73
CC du Grand Pic Saint-Loup	1,03	0,19	0,84
CC du Clermontais	1,03	0,04	0,99
CC la Domitienne	0,91	-0,02	0,93
CA Hérault-Méditerranée	1,62	-0,24	1,84
CC du Pays de Lunel	1,07	0,40	0,66
CA du Pays de l'Or	0,47	0,04	0,43
CA Sète Agglopôle Méditerranée	0,23	-0,06	0,29
CA de Béziers-Méditerranée	0,89	0,10	0,78
Montpellier Méditerranée Métropole (hors Montpellier)	2,40	0,38	1,99
Montpellier	1,29	0,77	0,50
Hérault	1,20	0,24	0,95
Occitanie	0,70	0,08	0,62
France Métropolitaine	0,36	0,29	0,07

Source : Insee – Recensements de population 2012

Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Hérault de ces EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Hérault ne prennent en compte que la partie héraultaise de ces EPCI

Repères méthodologiques

L'accroissement de la population est apprécié entre deux cycles de recensement, soit sur une période de 5 ans. Le taux observé sur 5 ans est présenté en moyenne annuelle et s'exprime en pourcentage.

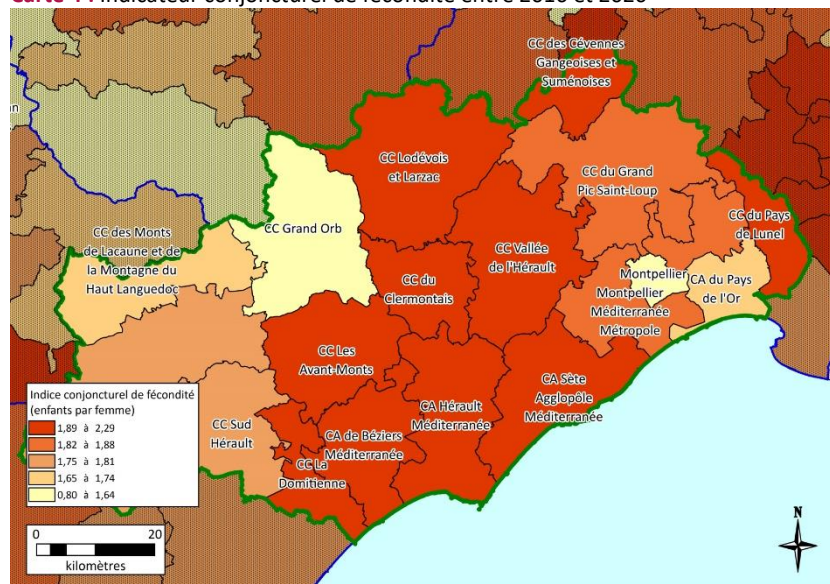
Indicateur conjonctuel de fécondité

► Une fécondité dans la moyenne régionale

En reproduisant les conditions de fécondité observées entre 2016-2020, chaque femme habitant dans l'Hérault a en moyenne 1,76 enfant durant sa vie. Cet indicateur conjonctuel de fécondité (ICF) est équivalent à ce qui est observé dans la région (1,75 enfant/femme) et en France métropolitaine (1,83 enfant/femme).

Dans la majorité des EPCI du département (12/17), l'indice conjonctuel de fécondité est à un niveau plus élevé que celui, déjà important, de la moyenne nationale (1,8 enfant par femme) ; il est proche du niveau régional dans 6 autres EPCI. C'est pour les habitantes de Montpellier et de la CC Grand Orb, que les niveaux de fécondité sont les plus faibles avec 1,6 enfant par femme : à Montpellier, la faible fécondité des femmes s'explique par la part importante de la population estudiantine de la ville universitaire et à l'inverse, dans la CC Grand Orb la faible fécondité peut s'expliquer par le manque de jeunes ou de femmes en âge de procréer dans cet EPCI plus rural.

Carte 4 : Indicateur conjonctuel de fécondité entre 2016 et 2020



Source : Insee – État-civil 2018 & RP 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

Un département avec un indicateur conjonctuel de fécondité équivalent à la moyenne régionale et dont la plupart des EPCI ont des valeurs élevées. On compte 6 territoires avec plus de 2 enfants par femme. Les plus faibles valeurs sont obtenues pour la CC Grand Orb et la CC Montpellier.

Tableau 3 : Indicateur conjoncturel de fécondité en 2018, nombre annuel moyen de femmes en âge de procréer entre 2013 et 2018 et nombre annuel moyen de naissances vivantes entre 2016 et 2020.

	Indicateur conjoncturel de fécondité	Femmes en âge de procréer	Naissances vivantes par an
CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc*	1,74	1 260	56
CC du Minervois au Caroux	1,78	2 215	100
CC Lodévois et Larzac	2,01	2 690	134
CC Grand Orb	1,64	3 270	139
CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises*	2,05	2 388	124
CC Sud-Hérault	1,78	3 184	142
CC Les Avant-Monts	1,92	5 170	237
CC Vallée de l'Hérault	2,16	8 235	462
CC du Grand Pic Saint-Loup	1,83	9 748	446
CC du Clermontais	1,91	5 624	265
CC la Domitienne	2,06	5 509	283
CA Hérault-Méditerranée	1,94	14 619	719
CC du Pays de Lunel	2,01	10 768	583
CA du Pays de l'Or	1,73	8 621	387
CA Sète Agglopôle Méditerranée	1,94	23 719	1 168
CA de Béziers-Méditerranée	2,28	24 410	1 494
Montpellier Méditerranée Métropole (hors Montpellier)	1,85	41 875	2 141
Montpellier	1,57	84 363	3 728
Hérault	1,76	256 409	12 549
Occitanie	1,75	1 220 599	58 365
France Métropolitaine	1,83	13 971 599	719 221

Source : Insee – État-civil 2020 & RP 2018

Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Hérault de ces EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Hérault ne prennent en compte que la partie héraultaise de ces EPCI

Repères méthodologiques

L'indicateur conjoncturel de fécondité, ou somme des naissances réduites, mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Espérance de vie à la naissance

► Une espérance de vie à la naissance parmi les trois plus élevées de la région

Entre 2013 et 2017, l'espérance de vie à la naissance atteint en moyenne 82,9 ans dans l'Hérault. Cette espérance de vie est la même que celle des habitants de la région et dépasse de 0,4 an celle de l'ensemble des Français (82,5 ans).

Dans le département, les espérances de vie à la naissance varient de 80,2 ans dans la CC du Grand Orb, à 84,7 ans dans la CC du Grand Pic saint-Loup.

La grande majorité des EPCI de l'Hérault (13/17) ont des espérances de vie à la naissance inférieures à celles du département et de la région.

C'est dans les EPCI regroupés autour de Montpellier que l'on trouve les espérances de vie à la naissance les plus élevées, variant de 83,8 ans (dans la CC Vallée de l'Hérault et à Montpellier) à 84,6 ans à Montpellier Méditerranée Métropole et 84,7 ans dans la CC Grand Pic saint-Loup.

L'écart qui existe entre la valeur la plus élevée et la plus faible du département s'élève à 4,5 ans, soit un écart plus élevé que l'écart-type moyen entre les EPCI d'Occitanie (3,6 ans).

Cartes 2 : Espérance de vie à la naissance en moyenne entre 2013 et 2017



L'Hérault est au troisième rang des espérances de vie à la naissance les plus élevées d'Occitanie, avec l'Aveyron, et après la Haute-Garonne et le Tarn.

Selon les 17 EPCI du département, l'espérance de vie à la naissance varie de 4,5 ans.

Tableau 4 : Espérance de vie à la naissance moyenne (en année) entre 2013 et 2017.

	Espérance de vie à la naissance
CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc*	81,9
CC du Minervois au Caroux	81,8
CC Lodévois et Larzac	81,3
CC Grand Orb	80,2
CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises*	80,3
CC Sud-Hérault	81,8
CC Les Avant-Monts	82,2
CC Vallée de l'Hérault	83,8
CC du Grand Pic Saint-Loup	84,7
CC du Clermontais	82,3
CC la Domitienne	82,1
CA Hérault-Méditerranée	81,3
CC du Pays de Lunel	82,1
CA du Pays de l'Or	83,5
CA Sète Agglopôle Méditerranée	82,2
CA de Béziers-Méditerranée	81,5
Montpellier Méditerranée Métropole (hors Montpellier)	84,6
Montpellier	83,8
Hérault	82,9
Occitanie	82,9
France Métropolitaine	82,5

Source : Insee – État-civil 2018 & RP 2018

Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Hérault de ces EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Hérault ne prennent en compte que la partie héraultaise de ces EPCI

Repères méthodologiques

L'espérance de vie à la naissance représente la durée de vie moyenne - autrement dit l'âge moyen au décès - d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

Jeunesse

► Près de 3 habitants sur dix âgés de moins de 25 ans

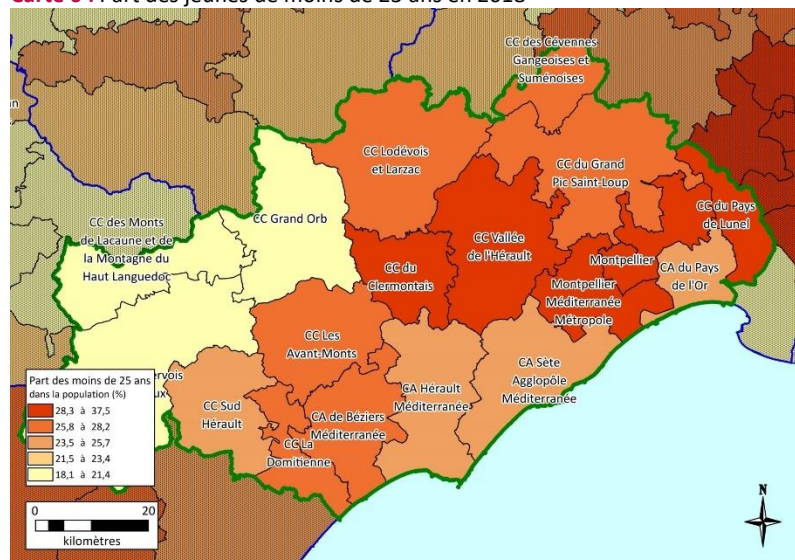
En 2018, l'Hérault compte plus de 343 600 jeunes de moins de 25 ans, soit près 29,6 % de la population totale. Cette part, identique à la part nationale, est légèrement plus élevée que celle de la région (28,1 %).

C'est bien évidemment à Montpellier et dans Montpellier Méditerranée Métropole que se concentrent les jeunes de moins de 25 ans (respectivement, 108 649 et 55 005 jeunes) soit près de la moitié des jeunes de moins de 25 ans du département (48 %).

Selon les EPCI, la part des jeunes de moins de 25 ans dans la population varie fortement. Elle ne dépasse pas 22 % de la population dans 3 CC (celle des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut-Languedoc, celle du Minervois au Caroux et dans la CC Grand Orb) et dépasse 29 % dans la CC du Pays de Lunel (29,7 %), la CC Vallée de l'Hérault (30,2 %) et Montpellier (37,5 %).

La part des jeunes de moins de 25 ans dans la population est inférieure à celle observée au niveau national dans quasiment tous les EPCI du département, à l'exception de Montpellier avec une part de 37,5 % de jeunes et de la CC Vallée de l'Hérault avec 30,2 % de jeunes de moins de 25 ans dans sa population.

Carte 6 : Part des jeunes de moins de 25 ans en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

En 2018, près de 3 héraultais sur 10 ont moins de 25 ans. Ainsi, le département se trouve au second rang des départements les plus jeunes d'Occitanie, après la Haute-Garonne (29,6 %). Près de la moitié des jeunes héraultais de moins de 25 ans (47 %) se concentre à Montpellier et dans Montpellier Méditerranée Métropole.

Tableau 5 : Effectif et part (en %) des jeunes de moins de 25 ans en 2018.

	Population des moins de 25 ans	Part des moins de 25 ans
CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc*	1 611	20,1
CC du Minervois au Caroux	3 034	20,7
CC Lodévois et Larzac	3 820	26,0
CC Grand Orb	4 267	21,2
CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises*	3 396	25,8
CC Sud-Hérault	4 314	24,2
CC Les Avant-Monts	7 168	26,4
CC Vallée de l'Hérault	11 941	30,2
CC du Grand Pic Saint-Loup	13 702	28,1
CC du Clermontais	8 006	28,7
CC la Domitienne	7 798	27,6
CA Hérault-Méditerranée	19 818	24,9
CC du Pays de Lunel	15 018	29,7
CA du Pays de l'Or	10 684	24,0
CA Sète Agglopôle Méditerranée	31 966	25,5
CA de Béziers-Méditerranée	35 012	27,9
Montpellier Méditerranée Métropole (hors Montpellier)	55 005	28,8
Montpellier	108 649	37,5
Hérault	343 623	29,6
Occitanie	1 654 179	28,1
France Métropolitaine	19 198 760	29,6

Source : Insee – Recensement de population 2018

Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Hérault de ces EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Hérault ne prennent en compte que la partie héraultaise de ces EPCI

Repères méthodologiques

Le nombre d'habitants est issu du Recensement de population réalisé par l'Insee. La population prise en compte est la population municipale agrégée par territoire.

Personnes âgées

► Une population moins âgée que celle de la région

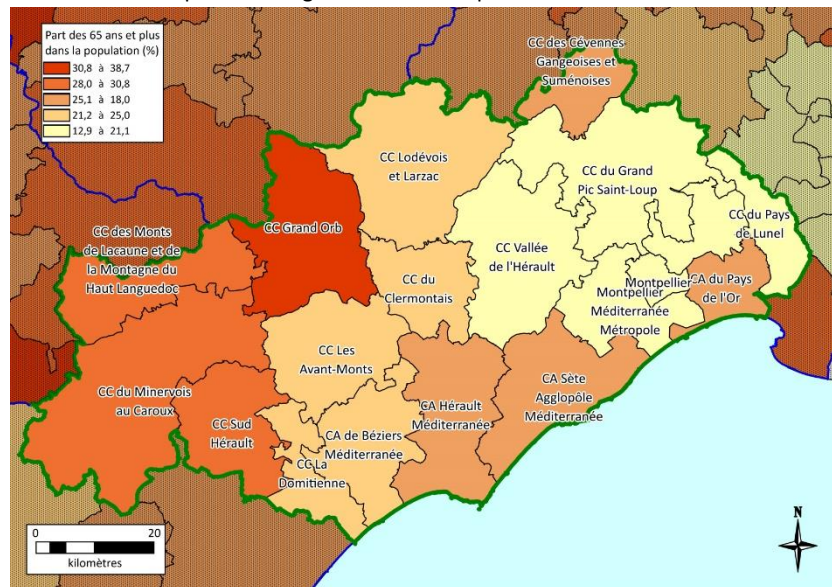
En 2018, l'Hérault compte plus de 248 500 personnes âgées de 65 ans ou plus, soit une part de 21,4 % de la population. Cette part est comprise entre celle de la France métropolitaine, légèrement plus faible (20 %) et celle de l'Occitanie (22 %), légèrement plus élevée.

Dans le département, les plus fortes parts de personnes âgées de 65 ans ou plus se retrouvent dans la partie ouest du département. À l'inverse de la part des jeunes dans la population, les plus parts d'Héraultais âgés de 65 ans ou plus se retrouvent dans les CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, dans celle du Minervois au Caroux et dans la CC Grand Orb, avec des parts variant de 31 % à 32 %. Les plus faibles parts se trouvent à Montpellier et dans les EPCI qui l'entourent.

L'Hérault compte près de 7 400 personnes âgées de 85 ans ou plus. Leur part dans la population est de 3,4 %, soit une part proche de la part nationale (3,3 %) et plus faible que celle de la région (3,9 %).

La part des personnes très âgées dépasse 5 % dans cinq EPCI du département (notamment dans ceux du sud-ouest), variant de 5,1 % dans la CC du Minervois au Caroux à 5,9 % dans la CC Grand Orb. Toutefois, c'est dans la CA Sète Agglopôle Méditerranée, la CA de Béziers-Méditerranée ainsi qu'à Montpellier Méditerranée Métropole qu'ils sont les plus nombreux : on y en compte près de 23 500, soit 59 % des 85 ans ou plus du département.

Carte 7 : Part des personnes âgées de 65 ans et plus en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018 - Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 8 : Part des personnes âgées de 85 ans et plus en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018 - Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Dans l'Hérault, la part des personnes âgées est plus élevée que celle observée dans la région dans 12 des 17 EPCI.

Tableau 6 : Effectifs et parts (en %) des personnes âgées de 65 ans et plus en 2018

	65 ans et plus		65-74 ans		75-84 ans		85 ans et plus	
	Effectif	Part	Effectif	Part	Effectif	Part	Effectif	Part
CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc*	2 450	30,6	1 218	15,2	773	9,7	459	5,7
CC du Minervois au Caroux	4 506	30,8	2 441	16,7	1 312	9,0	753	5,1
CC Lodévois et Larzac	3 641	24,8	1 905	13,0	1 095	7,4	641	4,4
CC Grand Orb	6 350	31,5	3 313	16,4	1 847	9,2	1 190	5,9
CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises*	3 527	26,8	1 754	13,3	1 187	9,0	586	4,5
CC Sud-Hérault	5 005	28,1	2 526	14,2	1 514	8,5	965	5,4
CC Les Avant-Monts	6 675	24,6	3 721	13,7	1 903	7,0	1 051	3,9
CC Vallée de l'Hérault	7 276	18,4	4 008	10,1	2 053	5,2	1 215	3,1
CC du Grand Pic Saint-Loup	10 188	20,9	6 054	12,4	2 785	5,7	1 349	2,8
CC du Clermontais	6 102	21,8	3 241	11,6	1 833	6,6	1 028	3,7
CC la Domitienne	6 609	23,4	3 592	12,7	1 957	6,9	1 059	3,8
CA Hérault-Méditerranée	22 322	28,0	12 163	15,3	6 773	8,5	3 387	4,3
CC du Pays de Lunel	9 817	19,4	5 370	10,6	2 930	5,8	1 516	3,0
CA du Pays de l'Or	11 771	26,4	6 475	14,5	3 651	8,2	1 645	3,7
CA Sète Agglopôle Méditerranée	33 245	26,5	17 885	14,3	10 279	8,2	5 080	4,1
CA de Béziers-Méditerranée	31 385	25,0	16 241	12,9	9 587	7,6	5 556	4,4
Montpellier Méditerranée Métropole (hors Montpellier)	37 976	19,9	20 814	10,9	11 710	6,1	5 451	2,9
Montpellier	42 040	14,5	21 954	7,6	12 717	4,4	7 369	2,5
Hérault	248 508	21,4	133 501	11,5	75 134	6,5	39 873	3,4
Occitanie	1 320 157	22,4	688 089	11,7	404 713	6,9	227 355	3,9
France Métropolitaine	12 944 755	20,0	6 821 840	10,5	3 982 547	6,1	2 140 368	3,3

Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Hérault de ces EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Hérault ne prennent en compte que la partie héraultaise de ces EPCI

Repères méthodologiques

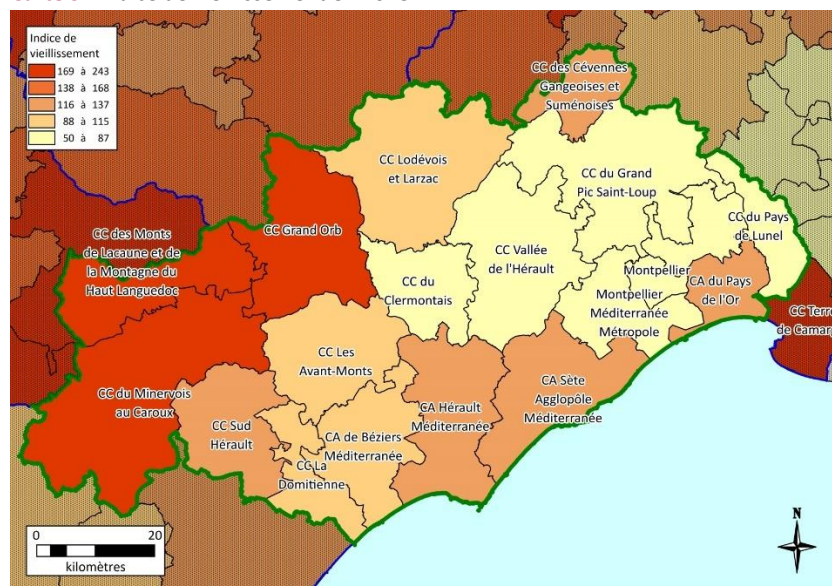
Le nombre d'habitants est issu du Recensement de population réalisé par l'Insee. La population prise en compte est la population municipale agrégée par territoire

► **Un indice de vieillissement parmi les trois plus faibles de la région**

En 2018, la population de l'Hérault vieillit moins que la population régionale : on compte 93 personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans, contre 99 personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans en Occitanie (soit avec quasiment autant de personnes âgées que de jeunes) ; les Héraultais vieillissent toutefois plus que l'ensemble des Français qui comptent 83 personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans.

Selon les EPCI, les IDV varient fortement : les trois IDV les plus élevés concernent les populations de trois CC situées au sud-ouest du département (171 personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans dans la CC du Minervois, 182 dans la CC Grand Orb et 186 dans la CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc) ; les trois IDV les plus faibles concernent la population de Montpellier (61 personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans), celle de la CC vallée de l'Hérault (69) et celle du Pays de Lunel (78).

Carte 9 : Indice de vieillissement en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Le troisième IDV le plus faible de la région après celui du Tarn-et-Garonne (91) et celui de la Haute-Garonne (68).

Un faible IDV qui varie toutefois très fortement à l'intérieur du département.

Dans 11 des 17 EPCI du département, on compte plus de personnes âgées de 65 ans ou plus que de jeunes de moins de 20 ans.

Tableau 7 : Indice de vieillissement en 2018

	Indice de vieillissement
CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc*	185,9
CC du Minervois au Caroux	171,0
CC Lodévois et Larzac	111,3
CC Grand Orb	181,8
CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises*	120,8
CC Sud-Hérault	134,0
CC Les Avant-Monts	106,7
CC Vallée de l'Hérault	69,3
CC du Grand Pic Saint-Loup	87,2
CC du Clermontais	87,3
CC la Domitienne	97,6
CA Hérault-Méditerranée	132,7
CC du Pays de Lunel	77,7
CA du Pays de l'Or	131,2
CA Sète Agglopôle Méditerranée	124,4
CA de Béziers-Méditerranée	107,3
Montpellier Méditerranée Métropole (hors Montpellier)	84,2
Montpellier	61,1
Hérault	93,2
Occitanie	99,3
France Métropolitaine	83,1

Source : Insee – Recensement de population 2018

Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Hérault de ces EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Hérault ne prennent en compte que la partie héraultaise de ces EPCI.

Repères méthodologiques

L'indice de vieillissement correspond au nombre de personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 personnes âgées de moins de 20 ans. Si l'indice de vieillissement indique un ratio supérieur à 100, la population des 65 ans et plus est supérieure à celle des moins de 20 ans. Plus le ratio est élevé, plus le vieillissement est important.

Pyramide des âges

► Un excédent de jeunes de 18-24 ans plus marqué chez les femmes

Alors que les populations nationale, et surtout régionale, observent un faible nombre de jeunes âgés de 18-30 ans, la population de l'Hérault observe un excédent de jeunes de 18-25 ans et de façon plus marquée chez les femmes.

Comparée à la population régionale, on note également, chez les femmes comme chez les hommes, un excédent de population âgée de 25 à 50 ans.

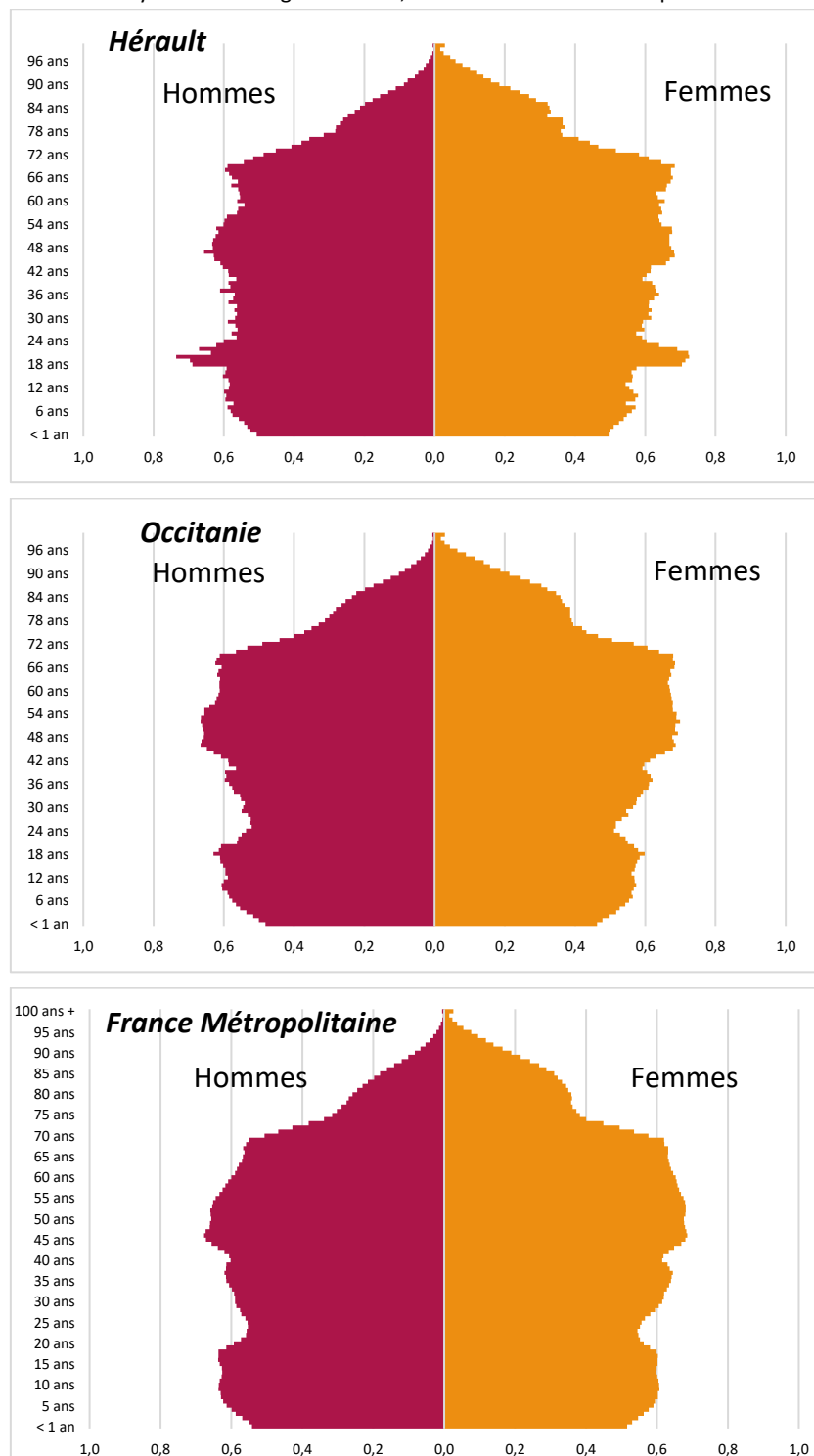
Par ailleurs, on note un léger déficit de personnes âgées de 55-70 ans dans la population du département comparée à la population régionale du même âge.

L'excédent de population observé chez les 18-25 ans représente en grande partie la population des jeunes venus des départements voisins suivre leurs études dans une des facultés montpelliéraines.

Repères méthodologiques

La pyramide des âges est construite en faisant figurer la part des habitants, âge par âge, dans la population totale.

Cartes 10 : Pyramides des âges : Hérault, Occitanie et France métropolitaine



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

Partie 2

CARACTERISTIQUES SOCIALES

Scolarisation	24
Niveau d'études	26
Population active.....	28
Chômage	32
Précarité	34
Adultes handicapés	38
Ménages	39

Scolarisation

► Une plus faible part de jeunes enfants scolarisés

La part des enfants de 2 à 5 ans scolarisés est légèrement plus faible dans l'Hérault (72,1 %) que dans la région (73,8 %) ou en France métropolitaine (73,7 %).

Selon les EPCI, les plus faibles parts d'enfants de 2 à 5 ans scolarisés se retrouvent dans la CC Vallées de l'Hérault ainsi qu'à Montpellier Méditerranée Métropole (70,4 %) et à Montpellier Méditerranée Métropole (71,8 %) ; les parts d'enfants scolarisés les plus élevées (de 75 % à 82 %) se retrouvent dans des EPCI ruraux situés au sud-ouest du département.

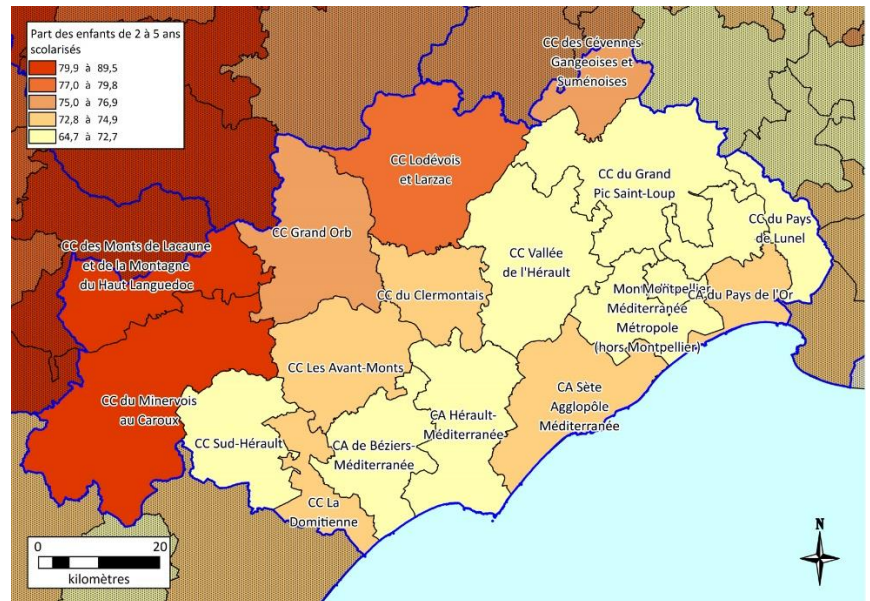
Dans l'Hérault, la part des jeunes de 15 à 17 ans scolarisés est de 95,2 %, part proche de celles de la région et de la moyenne nationale.

Selon les EPCI, cette part est comprise entre 93,4 % et 97,5 %. La moitié des EPCI n'atteint pas la part de 95 % de scolarisation.

Parmi les 18-24 ans de l'Hérault, 61,0 % sont scolarisés, part plus élevée que dans la région (54 %) et qu'en métropole (53 %). À l'intérieur du département les écarts entre les EPCI sont très importants : la part des jeunes scolarisés varie de 16,7 % dans la CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, à 62 % dans la CC du Grand Pic Saint-Loup (hors Montpellier où elle est de 77 %).

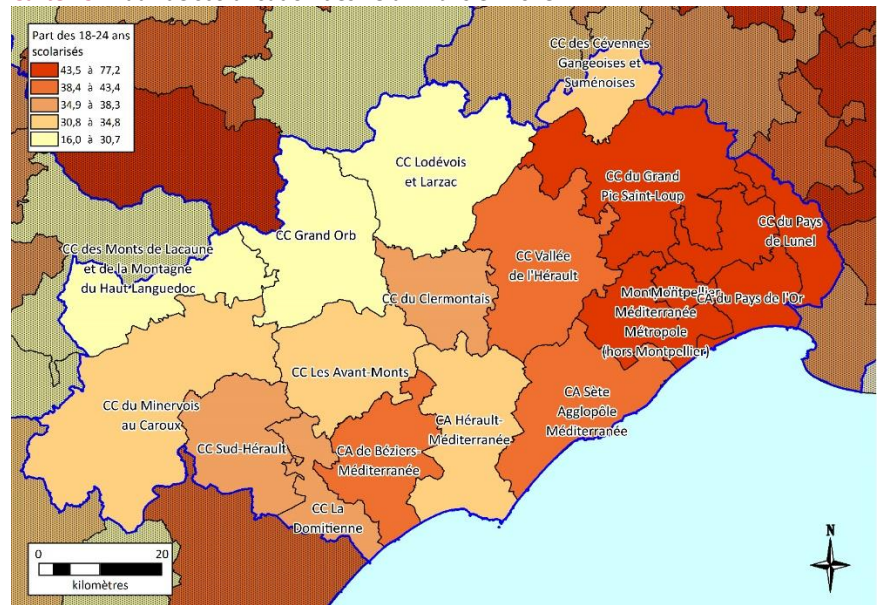
Seule la scolarisation des jeunes de 18 à 24 ans du département dépasse les valeurs observées en Occitanie et en France métropolitaine.

Carte 12 : Taux de scolarisation des 2 à 5 ans en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 13 : Taux de scolarisation des 18 à 24 ans en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Tableau 8 : Effectifs et parts (en %) d'enfants de 2 à 5 ans, de jeunes de 15 à 17 ans et de 18 à 24 ans scolarisés en 2018

	2 à 5 ans scolarisés		15 à 17 ans scolarisés		18 à 24 ans scolarisés	
	Effectif	Part	Effectif	Part	Effectif	Part
CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc*	202	82,4	208	95,4	64	16,7
CC du Minervois au Caroux	385	83,0	400	94,5	190	31,9
CC Lodévois et Larzac	481	77,7	539	93,8	234	30,6
CC Grand Orb	446	75,0	572	93,5	314	29,2
CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises*	431	76,5	444	94,6	227	33,5
CC Sud-Hérault	522	72,3	627	94,6	304	35,2
CC Les Avant-Monts	850	74,5	1 032	96,0	452	33,7
CC Vallée de l'Hérault	1 483	70,4	1 506	95,0	906	41,9
CC du Grand Pic Saint-Loup	1 534	72,2	1 917	97,5	1 921	62,0
CC du Clermontais	963	73,2	1 070	93,7	547	36,4
CC la Domitienne	932	74,5	1 045	94,7	567	36,6
CA Hérault-Méditerranée	2 307	72,6	2 775	94,5	1 540	34,8
CC du Pays de Lunel	1 774	71,0	1 830	96,5	1 499	43,6
CA du Pays de l'Or	1 131	72,9	1 405	97,5	1 262	49,9
CA Sète Agglopôle Méditerranée	3 557	73,7	4 373	95,2	3 259	41,6
CA de Béziers-Méditerranée	4 266	72,5	4 176	93,4	3 358	39,8
Montpellier Méditerranée Métropole (hors Montpellier)	6 032	71,8	7 015	96,8	8 047	55,4
Montpellier	9 111	70,4	7 820	94,3	42 218	77,2
Hérault	36 203	72,1	38 528	95,2	66 830	61,0
Occitanie	184 705	73,8	199 728	95,4	251 756	53,9
France Métropolitaine	2 221 699	73,7	2 309 580	95,9	2 731 872	52,5

Source : Insee – Recensement de population 2018

Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Hérault de ces EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Hérault ne prennent en compte que la partie héraultaise de ces EPCI.

Repères méthodologiques

La scolarisation des enfants est recueillie lors du recensement. L'obligation d'instruction scolaire à 3 ans a été instituée à la rentrée 2020, ainsi qu'une obligation de formation pour les 16-18 ans.

Niveau d'études

► Une part légèrement plus élevée de diplômés par rapport à la France métropolitaine et l'Occitanie

En 2018, parmi les Héraultais âgés de 15 ans et plus et sortis du système scolaire, plus de 220 000 sont peu ou pas diplômés (avec au plus le brevet des collèges), soit 26,1 %. Cette part est légèrement plus faible que celle de l'Occitanie ou de la France hexagonale (27 %).

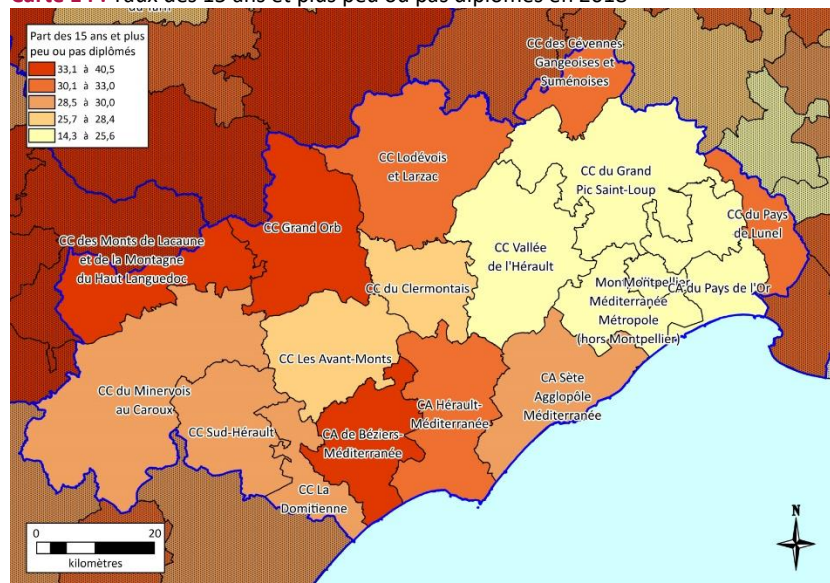
Selon les EPCI, la part des Héraultais peu ou pas diplômés varie de 15,9 % dans la CC du Grand Pic Saint-Loup, à 33,8 % dans la CC Grand Orb comme dans la CA de Béziers-Méditerranée ; à l'exception de ce dernier EPCI, cette variation peut être mise en parallèle avec celle des personnes âgées de 85 ans ou plus de l'espace rural. Cette variation est forte et atteint près de 18 points.

Parmi les jeunes de 25 à 34 ans, la part des peu ou pas diplômés est de 13,2 % dans le département, valeur proche de celles de la région et de la moyenne nationale.

À l'intérieur du département, les parts sont comprises entre 6,8 % dans la CC du Grand Pic Saint-Loup et 21,8 % dans la CA de Béziers-Méditerranée, soit un écart important de 15 points (entre ces deux EPCI).

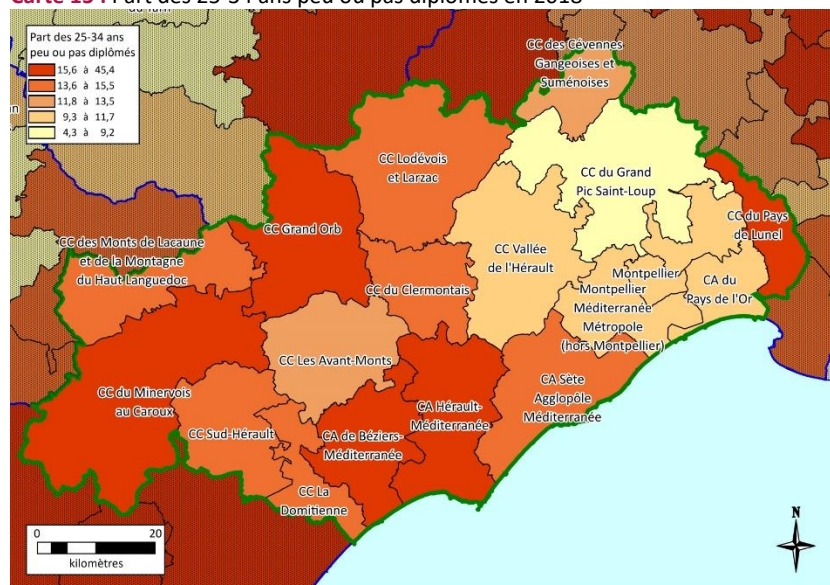
En 2018, un tiers des Héraultais, âgés de 15 ans et plus et sortis du système scolaire, avaient *a minima* un niveau bac+2. Selon les EPCI, cette part varie de 17,9 % pour la CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut-Languedoc, à 49 % pour CC du Grand Pic Saint-Loup, un des quatre EPCI à dépasser les valeurs régionale et nationale, avec la CC Vallée de l'Hérault, la CA du Pays de l'Or et Montpellier Méditerranée Métropole (avec Montpellier).

Carte 14 : Taux des 15 ans et plus peu ou pas diplômés en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 15 : Part des 25-34 ans peu ou pas diplômés en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Le département présente un niveau d'études légèrement plus élevé que celui de l'Hexagone ou de la région. Quatre EPCI ont un taux de personnes ayant au moins un niveau d'études bac+2 plus important que ceux de la France Métropolitaine et de l'Occitanie.

Tableau 9 : Effectifs et parts (en %) des jeunes de plus de 15 ans et de 24 à 34 ans peu ou pas diplômés et ceux ayant un Bac+2 ou supérieur en 2018

	Peu ou pas diplômés				Bac+2 ou supérieur			
	15 ans et plus		25 à 34 ans		15 ans et plus		25 à 34 ans	
	Effectif	Part	Effectif	Part	Effectif	Part	Effectif	Part
CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc*	2 538	38,0	102	15,5	1 198	17,9	202	30,6
CC du Minervois au Caroux	3 506	29,4	166	15,9	2 945	24,7	294	28,1
CC Lodévois et Larzac	3 419	30,2	187	14,7	2 985	26,4	451	35,4
CC Grand Orb	5 608	33,8	302	19,0	3 299	19,9	457	28,8
CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises*	3 178	31,3	153	13,5	2 487	24,5	404	35,7
CC Sud-Hérault	4 191	29,9	221	13,9	3 246	23,2	527	33,1
CC Les Avant-Monts	5 772	27,8	285	12,2	5 072	24,4	812	34,6
CC Vallée de l'Hérault	6 544	22,9	385	9,8	9 545	33,4	1 687	43,1
CC du Grand Pic Saint-Loup	5 690	15,9	273	6,8	17 575	49,0	2 190	54,8
CC du Clermontais	5 804	28,0	371	14,5	5 459	26,3	881	34,5
CC la Domitienne	6 125	28,7	376	14,2	4 764	22,3	848	32,1
CA Hérault-Méditerranée	20 058	32,2	1 241	18,0	13 862	22,2	2 039	29,6
CC du Pays de Lunel	11 926	32,2	903	17,1	9 848	26,6	1 938	36,8
CA du Pays de l'Or	8 384	24,1	391	10,0	11 921	34,3	1 965	50,1
CA Sète Agglopôle Méditerranée	28 755	29,6	1 545	14,1	24 496	25,2	3 730	34,0
CA de Béziers-Méditerranée	32 098	33,8	2 721	21,8	21 060	22,2	3 716	29,8
Montpellier Méditerranée Métropole (hors Montpellier)	27 914	19,8	1 980	9,3	59 860	42,6	11 292	53,2
Montpellier	41 154	22,4	4 846	11,7	84 728	46,1	24 196	58,4
Hérault	220 221	26,1	16 358	13,2	283 161	33,6	57 415	46,2
Occitanie	1 169 708	26,6	77 290	12,7	1 360 391	31,0	272 642	44,9
France Métropolitaine	12 806 548	27,0	903 154	12,4	14 698 528	30,9	3 377 727	46,5

Source : Insee – Recensement de population 2018

Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Hérault de ces EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Hérault ne prennent en compte que la partie héraultaise de ces EPCI

Repères méthodologiques

Le niveau du diplôme le plus élevé obtenu est recueilli lors des recensements de population. Cette information est analysée uniquement pour les personnes qui ont quitté le système scolaire et qui sont âgées d'au moins 15 ans. Les personnes n'ayant pas de diplôme ou au plus le brevet des collèges sont considérées comme peu ou pas diplômées

Population active

► De fortes proportions de cadres et de professions intermédiaires

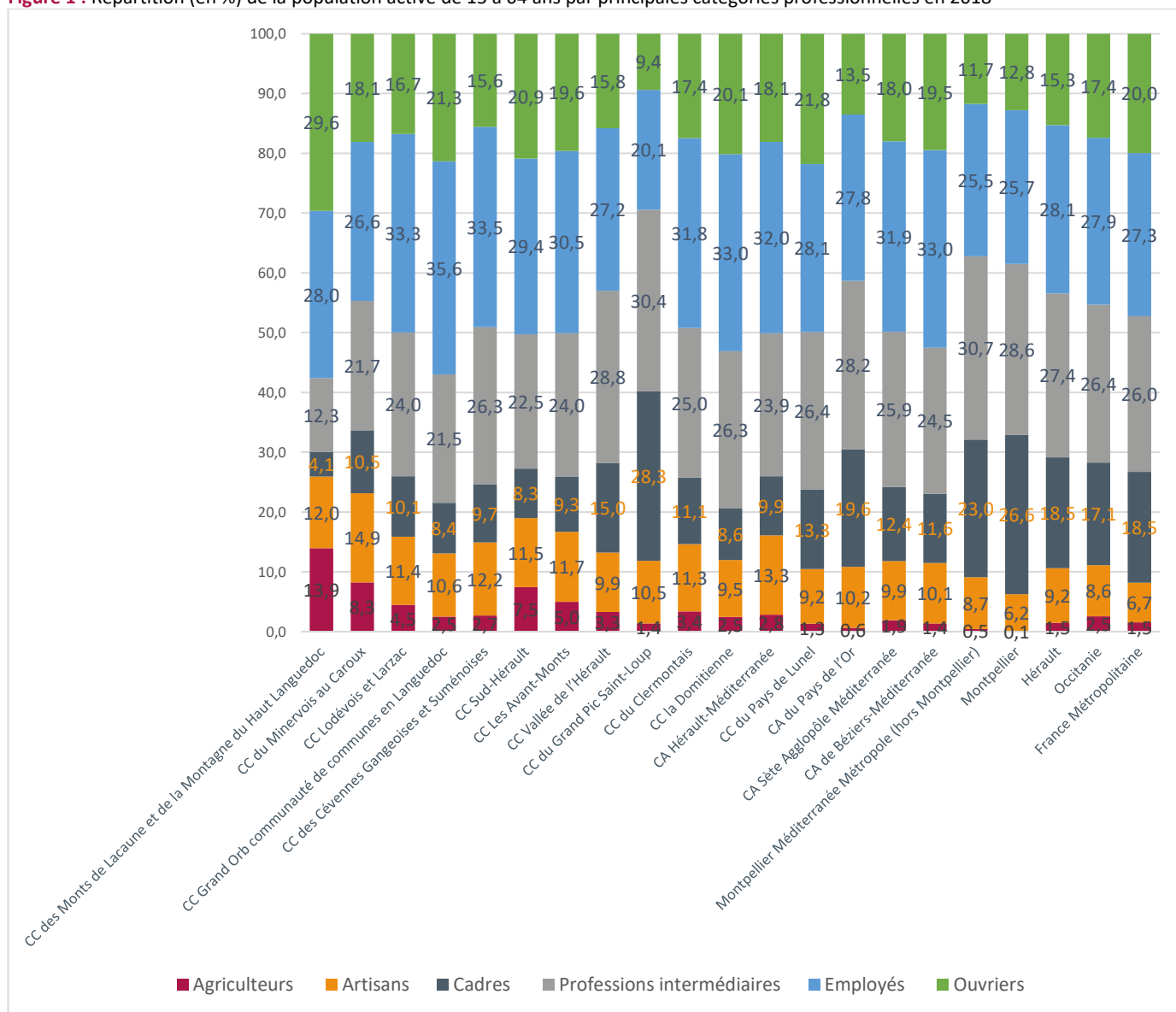
Dans le département, comme en Occitanie et en France métropolitaine, parmi les actifs ayant un emploi, les catégories sociales les plus représentées sont les employés (28,1 %), suivis des professions intermédiaires (27,4 %). Ensuite, ce sont les cadres qui sont les plus représentés (18,5 %), contrairement à la région et à la France métropolitaine qui ont des parts légèrement plus élevées d'ouvriers (respectivement, 17,4 % et 20 %).

Concernant la part des professions intermédiaires parmi les Héraultais en emploi (27,4 %) ainsi que celle des cadres (18,5 %), le département est au second rang des parts les plus élevées de la région après la Haute-Garonne (respectivement, 28 % et 27 %).

Un des deux départements d'Occitanie, avec la Haute-Garonne, ayant les plus fortes parts de professions intermédiaires et de cadres parmi les actifs en emploi. À l'intérieur du département, la répartition des catégories sociales est très hétérogène selon les EPCI.

À l'intérieur du département, la répartition des catégories sociales des Héraultais en emploi est très contrastée selon les EPCI : c'est dans la CC du Grand Pic Saint-Loup que l'on trouve à la fois la plus forte part de cadres (28,3 %), une des deux plus fortes parts de professions intermédiaires (30,4 %) et les plus faibles parts d'employés (20,1 %) et d'ouvriers (9,4 %). À l'inverse, c'est dans la CC des Monts de Lacaune et de la montagne du Haut Languedoc que l'on trouve la plus forte part d'ouvriers (29,6 %), la plus forte part d'agriculteurs (13,9 %) ainsi que les plus faibles parts de professions intermédiaires (12 %) et de cadres (4,1 %) du département.

Figure 1 : Répartition (en %) de la population active de 15 à 64 ans par principales catégories professionnelles en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

► **Des taux d'actifs plus faible qu'aux niveaux régional et national**

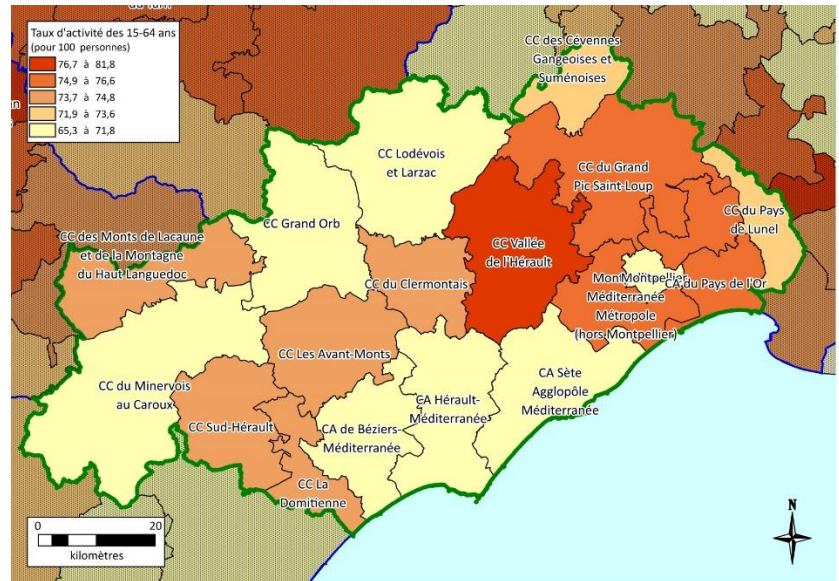
En 2018, les 508 400 Lotois en activité ou en recherche d'emploi représentent 70,9 % de l'ensemble des Héraultais âgés de 15 à 64 ans (population en âge de travailler). Ce taux d'activité est plus faible que ceux observés aux niveaux régional (72,9 %) et national (74,3 %).

Selon EPCI, la part des actifs parmi les 15-64 ans varie de 66,4 % dans la CC de Béziers Méditerranée à 77,8 % dans la CC Vallée de l'Hérault.

Dans la majorité des EPCI de l'Hérault (10/17), la part des actifs est plus importante que celle des actifs de la région et dans cinq EPCI, elle est aussi plus élevée que celle observée au niveau national.

Parmi les Héraultais âgés de 25 à 34 ans, 86,86 % sont actifs (ayant un emploi ou en recherche d'emploi), soit un taux plus faible que le taux national (90,1 %) et plus faible aussi que le taux régional (88,8 %). Dans 10 EPCI, le taux d'activité des 25-34 ans est plus élevé que le taux régional dont 9 ont également un taux d'actifs de 25-34 ans plus élevé que (90,1 %).

Carte 16 : Taux d'activité des 15 à 64 ans (pour 100 habitants) en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Les actifs de l'Hérault sont proportionnellement moins nombreux qu'en France métropolitaine et en Occitanie, et ce quelle que soit la classe d'âge. Les EPCI qui entourent Montpellier ont les taux d'actifs les plus élevés du département.

Tableau 10 : Effectifs et parts (en %) d'actifs de 15 à 64 ans et de 25 à 34 ans en 2018

	Actifs de 15 à 64 ans		Actifs de 25 à 34 ans	
	Effectif	Part	Effectif	Part
CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc*	3 372	74,2	613	91,1
CC du Minervois au Caroux	5 812	71,7	955	89,2
CC Lodévois et Larzac	6 149	71,7	1 145	87,7
CC Grand Orb	7 748	68,9	1 434	88,6
CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises*	5 400	73,2	1 011	87,6
CC Sud-Hérault	7 415	74,0	1 477	91,0
CC Les Avant-Monts	11 726	74,6	2 174	91,0
CC Vallée de l'Hérault	18 685	77,8	3 731	92,2
CC du Grand Pic Saint-Loup	22 739	75,8	3 921	92,8
CC du Clermontais	12 215	74,2	2 375	90,7
CC la Domitienne	12 316	74,7	2 477	92,0
CA Hérault-Méditerranée	31 843	71,0	6 183	87,9
CC du Pays de Lunel	22 720	73,3	4 773	87,1
CA du Pays de l'Or	19 822	76,1	3 805	93,5
CA Sète Agglopôle Méditerranée	51 856	71,5	10 135	89,3
CA de Béziers-Méditerranée	47 908	66,4	10 105	78,2
Montpellier Méditerranée Métropole (hors Montpellier)	91 641	76,4	20 487	91,2
Montpellier	132 332	65,4	41 749	83,9
Hérault	508 421	70,9	117 952	86,8
Occitanie	2 616 596	72,9	573 471	88,8
France Métropolitaine	29 946 345	74,3	6 917 450	90,1

Source : Insee – Recensement de population 2018

Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Hérault de ces EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Hérault ne prennent en compte que la partie héraultaise de ces EPCI

Repères méthodologiques

La population active regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et celle à la recherche d'un emploi. Ces données sont issues du recensement.

Chômage

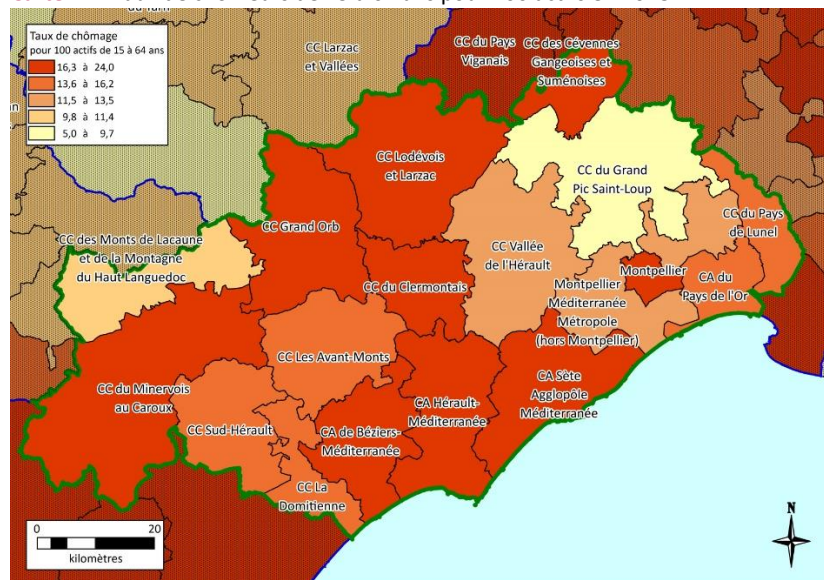
► Un taux de chômage très élevé surtout chez les jeunes actifs

En 2018, selon les données du recensement, près de 86 100 Héraultais âgés de 15 à 64 ans sont au chômage, soit un taux de 16,9 % des actifs du même âge. Ce taux est plus élevé que le taux national (13,0 %) et que le taux régional (14,6 %) : l'Hérault est au 3^e rang des départements aux taux de chômage des actifs les plus élevés après les Pyrénées-Orientales (19 %) et l'Aude (17,5 %).

Au sein du département, le taux de chômage des actifs de 15-64 ans a une étendue de 11,6 points : il varie de 9,7 % dans la CC du Grand Pic Saint-Loup à 21,3 % dans la CA Hérault Méditerranée, un des deux territoires, avec la CA de Béziers Méditerranée, à dépasser 20 % de chômeurs. Dans la majorité des EPCI (12/17), le taux de chômage est plus élevé qu'aux niveaux régional et national.

Un très fort taux de chômage, au 3^e rang des taux de chômage d'Occitanie pour les actifs de 15-64 ans et au second rang pour le chômage des jeunes après les Pyrénées-Orientales. Dans 16 des 17 EPCI, le taux de chômage des jeunes est plus élevé que celui de la région et de la métropole.

Carte 17 : Taux de chômeurs de 15 à 64 ans pour 100 actifs en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Les jeunes actifs sont toujours plus touchés par le chômage que l'ensemble des actifs. Dans l'Hérault, parmi les actifs âgés de 15-24 ans, près de 6 9700 sont au chômage, soit un taux de 34,7 % de jeunes chômeurs. Supérieur à la valeur nationale (26,5 %), ce taux est aussi plus élevé que le taux régional (30,1 %).

Selon les territoires, le taux de chômage des jeunes actifs varie très fortement : de 22,1 % dans la CC des Monts de Lacaune et de la montagne du Haut Languedoc, à 40,9 % dans la CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises (dont 21 % de la population est Héraultaise) ; soit une étendue d'environ 19 points.

Dans 16 des 17 EPCI de l'Hérault, le chômage des jeunes est plus fort que celui des jeunes de la région et de la métropole.

Tableau 11 : Effectifs et parts (en %) de personnes de 15 à 64 ans et des jeunes de 15 à 24 ans au chômage au sens du recensement en 2018

	Chômeurs de 15 à 64 ans		Chômeurs de 15 à 24 ans	
	Effectif	Part	Effectif	Part
CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc*	371	11,0	69	22,1
CC du Minervois au Caroux	1 017	17,5	160	34,6
CC Lodévois et Larzac	1 015	16,5	187	35,6
CC Grand Orb	1 452	18,7	272	33,8
CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises*	999	18,5	202	40,9
CC Sud-Hérault	1 143	15,4	221	34,9
CC Les Avant-Monts	1 761	15,0	378	36,8
CC Vallée de l'Hérault	2 454	13,1	468	33,3
CC du Grand Pic Saint-Loup	2 199	9,7	460	31,0
CC du Clermontais	2 134	17,5	406	37,8
CC la Domitienne	1 909	15,5	393	35,6
CA Hérault-Méditerranée	6 786	21,3	1 314	42,4
CC du Pays de Lunel	3 677	16,2	715	33,4
CA du Pays de l'Or	2 830	14,3	471	31,2
CA Sète Agglopôle Méditerranée	8 719	16,8	1 754	36,4
CA de Béziers-Méditerranée	9 719	20,3	1 947	40,0
Montpellier Méditerranée Métropole (hors Montpellier)	10 890	11,9	2 232	27,9
Montpellier	27 408	20,7	6 894	34,7
Hérault	86 095	16,9	18 474	34,6
Occitanie	383 154	14,6	78 656	30,1
France Métropolitaine	3 880 154	13,0	813 394	26,5

Source : Insee – Recensement de population 2018

Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Hérault de ces EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Hérault ne prennent en compte que la partie héraultaise de ces EPCI.

Repères méthodologiques

Les chômeurs au sens du recensement sont les personnes qui se sont déclarées chômeurs (inscrites ou non à Pôle Emploi) sauf si elles ont, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et d'autre part les personnes qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi, ni en chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi.

Précarité

► Plus d'un foyer sur deux non imposé, de forte disparités

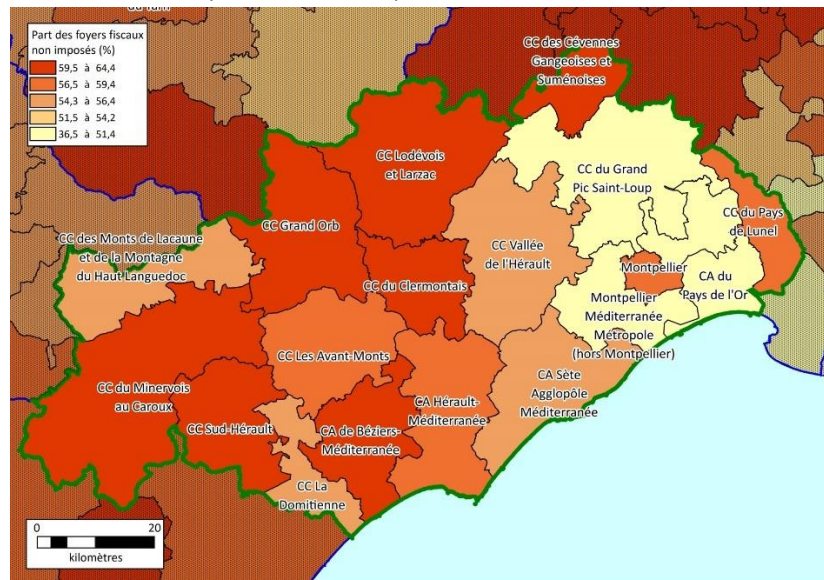
En 2019, la part des foyers non imposés s'élève à 55,0 % dans l'Hérault, contre 49,5 % en France métropolitaine et 53,3 % en région Occitanie. Entre EPCI, ces taux varient de plus de 24 points : le plus bas concerne la CC du Grand Pic Saint-Loup (40,0 %) et les plus élevés concernent la CC Grand Orb (64,3 %), suivie par la CC Lodévois et Larzac (64,2 %) ; quatre autres EPCI ont une part de foyers non imposés supérieure à 60 %.

En 2020, la part des personnes couvertes par le RSA (bénéficiaire et ayants-droits) est de 7,5 %, part supérieure aux parts régionale (6,7 %) et nationale (5,7 %) ; c'est également le cas pour 7 des 17 EPCI de l'Hérault. Le taux le plus faible est observé dans la CC du Grand Pic Saint-Loup (2,9 %) et le plus élevé dans la CC de Béziers-Méditerranée (11,8 %).

En 2020, 18,2 % des allocataires dépendent à 100 % des prestations versées par la CAF et la MSA, contre 15,3 % en France métropolitaine et 17,3 % au niveau régional. Le taux le plus faible est établi dans la CC du Grand Pic Saint-Loup (8,0 %), le plus élevé dans la CC de Béziers-Méditerranée (24,8 %), suivie par la CC Grand Orb (23,8 %), taux bien plus élevés que le taux régional (18,2 %).

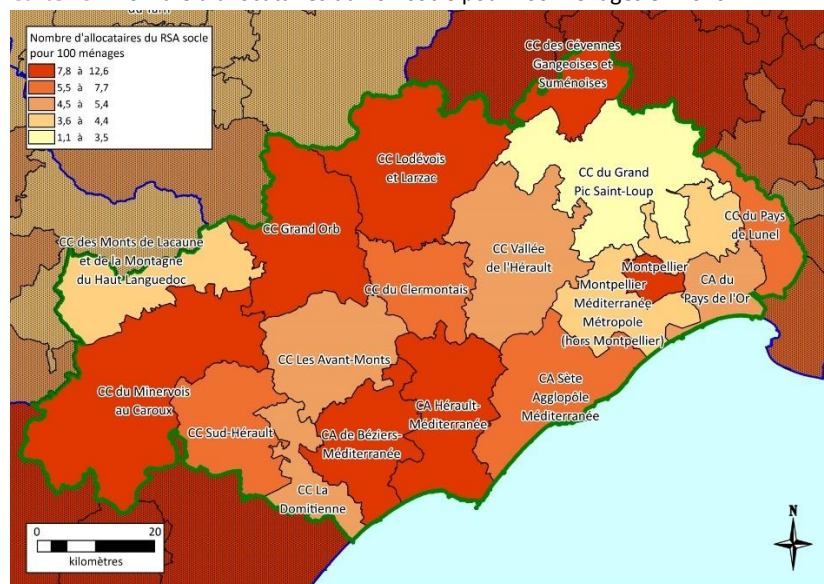
En 2020, 14,9 % de la population consommant des soins a des droits ouverts à la complémentaire santé solidaire (C2S) contre 10,9 % en France métropolitaine et 13,0 % en Occitanie. La CC de Béziers-Méditerranée présente le taux le plus élevé (22,5 %). Tous les EPCI présentent des valeurs proches ou plus faibles que celle de la région, excepté la CC Lodévois et Larzac (16,5 %).

Carte 18 : Part de foyers fiscaux non imposés en 2019



Source : Insee – Recensement de population 2019
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 19 : Nombre d'allocataires du RSA socle pour 100 ménages en 2020



Source : Insee – Recensement de population 2020
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Les indicateurs de précarité sont plus élevés que ceux enregistrés en région, des contrastes forts sont observés entre EPCI : la CA de Béziers-Méditerranée, la CC Grand Orb et celle du Lodévois et Larzac, avec des indicateurs défavorables en termes de précarité, à l'inverse de la CA du Grand Pic Saint-Loup ou de la CC de Montpellier Méditerranée Métropole (hors Montpellier) avec des indicateurs des plus favorables.

Tableau 12 : Part des foyers fiscaux non imposés (en %) en 2019, effectif et part d'allocataires (en %) du RSA socle en 2020, effectif et part (en %) d'allocataires dépendant à 100 % des allocations en 2020, et taux de bénéficiaires de la C2S (en%) en 2020

	Part foyers fiscaux non imposés	Ménages allocataires du RSA Socle		Ménages allocataires dépendant à 100 % des prestations sociales		Taux de bénéficiaires C2S
		Effectif	Part	Effectif	Part	
CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc*	55,4	158	4,2	191	15,1	7,2
CC du Minervois au Caroux	62,5	642	8,9	585	22,3	13,1
CC Lodévois et Larzac	64,2	700	10,2	726	21,1	16,5
CC Grand Orb	64,3	774	7,9	913	23,8	13,9
CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises*	63,1	552	8,8	558	19,6	14,6
CC Sud-Hérault	59,6	446	5,5	404	12,9	9,4
CC Les Avant-Monts	58,3	548	4,6	550	11,4	8,5
CC Vallée de l'Hérault	56,4	878	5,4	837	10,5	8,5
CC du Grand Pic Saint-Loup	40,0	581	2,9	610	8,0	3,6
CC du Clermontais	60,7	867	7,1	949	16,0	12,4
CC la Domitienne	56,3	650	5,4	655	12,3	9,7
CA Hérault-Méditerranée	58,8	3 410	9,1	3 292	19,3	14,5
CC du Pays de Lunel	58,8	1 438	6,8	1 593	14,5	13,0
CA du Pays de l'Or	46,3	1 207	5,5	1 261	13,0	6,9
CA Sète Agglopôle Méditerranée	55,9	4 283	7,2	4 466	17,3	13,8
CA de Béziers-Méditerranée	62,8	6 847	11,8	7 634	24,8	22,5
Montpellier Méditerranée Métropole (hors Montpellier)	44,5	3 610	4,3	4 301	11,0	7,4
Montpellier	56,9	13 100	8,7	17 421	22,9	23,8
Hérault	55,0	40 470	7,5	46 733	18,2	14,9
Occitanie	53,3	184 229	6,7	208 199	17,3	13,0
France Métropolitaine	49,5	1 643 180	5,7	1 852 505	15,3	10,9

Source : Cnaf-CCMSA-Insee- 2019- 2020

Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Hérault de ces EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Hérault ne prennent en compte que la partie héraultaise de ces EPCI.

Repères méthodologiques

- Un foyer fiscal correspond à l'ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus. Il peut y avoir plusieurs foyers fiscaux dans un seul ménage : par exemple, un couple non marié où chacun remplit sa propre déclaration de revenus compte pour deux foyers fiscaux. Un foyer fiscal est dit non imposé quand, du fait du niveau de revenu ou des réductions et crédits d'impôts, il n'a pas d'impôt sur le revenu à acquitter).
- Le revenu de solidarité active (RSA) assure aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenu qui varie selon la composition du foyer. Le RSA est ouvert, sous certaines conditions, aux personnes d'au moins 25 ans et aux jeunes actifs de 18 à 24 ans s'ils sont parents isolés ou justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle. Le RSA non majoré ou RSA socle correspond au versement de la prestation hors majoration pour parent isolé. Géré par le Département, le RSA est versé par la CAF ou la MSA : au niveau des quartiers de Béziers, seuls les versements par la CAF sont décomptés.
- La plupart des prestations versées par la CAF et la MSA sont soumises à condition de revenus. Ainsi, ces deux organismes peuvent déterminer, à partir des déclarations faites par les allocataires, la part de ceux n'ayant aucune autre ressource que les prestations versées.
- - La Complémentaire santé solidaire (C2S) donne droit à la prise en charge de la part complémentaire des dépenses de santé (y compris à l'hôpital). Elle inclut aussi des forfaits de prise en charge pour les prothèses dentaires, les lunettes, les aides auditives... Elle est accordée sous condition de revenu. Elle peut être gratuite ou nécessiter une participation financière. Elle a remplacé la CMUc et l'ACS (aide à la complémentaire santé) en 2018.

► **Un revenu médian disponible inférieur aux territoires de comparaison**

En 2018, dans l'Hérault, le revenu annuel médian disponible s'élève à 20 330 euros par unité de consommation, soit un revenu inférieur à ceux observés en France métropolitaine (21 730 €) et en région Occitanie (20 740 €).

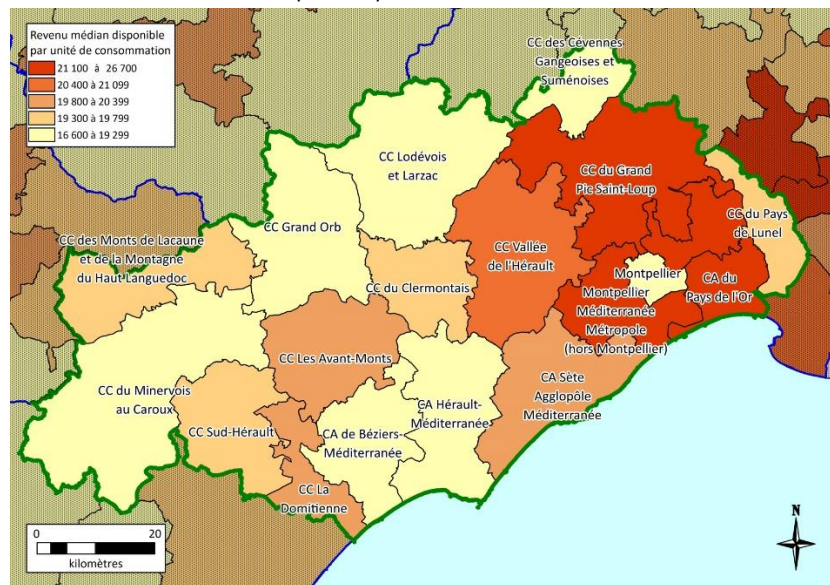
Les EPCI présentant les revenus annuels médians disponibles les plus élevés se concentrent autour de Montpellier. Il est nettement plus élevé dans la CC du Grand Pic-Saint Loup (26 150 €) ; les revenus supérieurs à 21 000 € sont observés dans la CC du Pays de l'Or et à Montpellier Méditerranée Métropole (hors Montpellier).

Les revenus les plus faibles concernent les EPCI de la moitié ouest du département, et notamment la CC du Minervois au Caroux (17 670 €), la CC Lodévois et Larzac (17 930 €) et la CA de Béziers-Méditerranée (17 940 €).

En 2018, 19,7 % de la population héraultaise est en-dessous du seuil de pauvreté contre 14,6 % en France métropolitaine et 17,2 % en Occitanie.

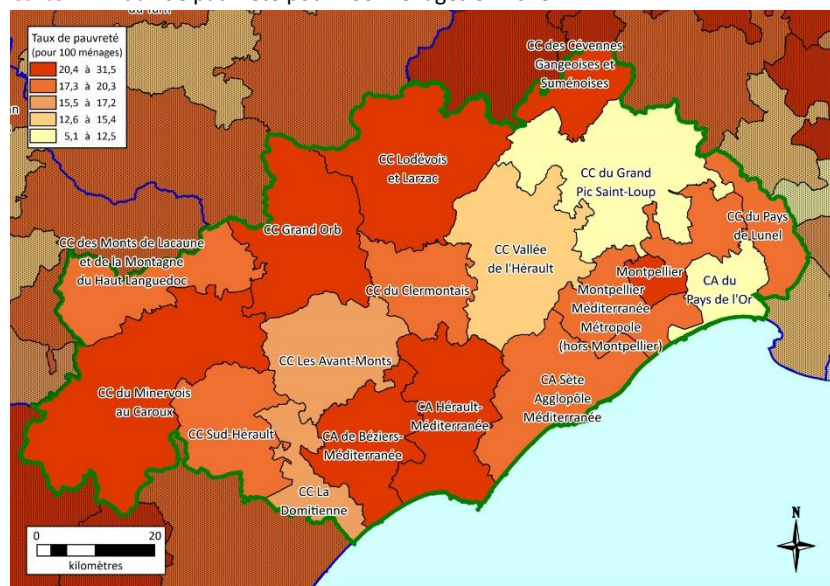
Les maximales sont observées dans la CA de Béziers-Méditerranée et la CC du Minervois au Caroux avec respectivement 27,7 % et 27,4 % de la population sous le seuil de pauvreté, soit des taux plus de deux fois supérieurs au taux le plus faible observé dans la CC Sète Agglopôle Méditerranée (12,5 %).

Carte 20 : Revenu médian disponible par unité de consommation en 2018



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 21 : Taux de pauvreté pour 100 ménages en 2018



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Le revenu médian disponible dans l'Hérault est inférieur aux valeurs régionale et nationale. D'importants écarts infra-départementaux sont relevés entre la CC du Grand Pic Saint-Loup (26 150 €) et la CC du Minervois au Caroux (17 670 €).

Le taux de pauvreté est très élevé et touche près d'un Héraultais sur cinq. Très contrasté dans le département, il dépasse le taux national dans 16 des 17 EPCI.

Tableau 13 : Revenu annuel médian disponible par unité de consommation (en euros) et taux de pauvreté au seuil de 60 % du revenu médian (en %) en 2018.

	Revenu annuel médian disponible par UC	Taux de pauvreté
CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc*	19390	17,8
CC du Minervois au Caroux	17670	27,4
CC Lodévois et Larzac	17930	25,3
CC Grand Orb	18630	21,7
CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises*	18690	21,7
CC Sud-Hérault	19360	19,6
CC Les Avant-Monts	19890	16,8
CC Vallée de l'Hérault	20840	15,2
CC du Grand Pic Saint-Loup	26150	16,0
CC du Clermontais	19390	19,6
CC la Domitienne	20280	15,6
CA Hérault-Méditerranée	19070	21,8
CC du Pays de Lunel	19760	19,7
CA du Pays de l'Or	22730	12,5
CA Sète Agglopôle Méditerranée	19970	19,1
CA de Béziers-Méditerranée	17940	27,7
Montpellier Méditerranée Métropole (dont Montpellier)	21100	19,8
Hérault	20330	19,7
Occitanie	20740	17,2
France Métropolitaine	21730	14,6

Source : Insee - DGFIP, CNAF, CNAV, CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2018,
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Hérault de ces EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Hérault ne prennent en compte que la partie héraultaise de ces EPCI.

Repères méthodologiques

– Le revenu disponible comprend les revenus d'activité (salariée et indépendante et revenus de remplacement tels que le chômage, la préretraite, la retraite et la pension d'invalidité, ainsi que les pensions alimentaires et revenus du patrimoine) auxquels sont ajoutés les prestations sociales reçues, moins les impôts versés. Il est ensuite divisé par le nombre d'unités de consommation (UC) du ménage pour évaluer le niveau de vie d'un ménage. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle de l'OCDE qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans

– Le taux de pauvreté est déterminé chaque année au niveau national par l'Insee à partir du revenu disponible. Quand un ménage dispose, par unité de consommation, de moins de 60 % du revenu annuel médian France entière, il est considéré comme étant en situation de pauvreté. En 2018, dernière valeur connue, ce seuil est de 12 750 € par an (1 063 € par mois).

Adultes handicapés

► 24 900 bénéficiaires de l'AAH dans l'Hérault

En 2020, l'Hérault présente un taux de 4,3 % d'allocataires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), soit 24 907 personnes concernées, contre 3,1 % en France métropolitaine et 4,1 % en région.

Les taux supérieurs à 5 % sont observés dans cinq EPCI, allant de 7,3 % dans CC du Grand Orb à 5,1 % dans la CA Hérault-Méditerranée ; les taux les moins élevés se retrouvent dans la CC du Grand Pic-Saint-Loup (1,9 %) et dans la CC Vallée de l'Hérault (2,7 %).

Montpellier Méditerranée Métropole (y compris Montpellier) concentre 44 % des bénéficiaires, en légère surreprésentation par rapport à sa population générale (42 % de la population héraultaise).

Avec 4,3 % d'allocataires de l'AAH dans la population des 20 à 59 ans, le département a une part d'allocataires supérieure aux moyennes régionale et nationale. Si des contrastes sont observés entre EPCI, ils semblent corrélés à des indicateurs tels que la pauvreté par exemple.

Tableau 14 : Nombre d'allocataires de l'AAH (CAF + MSA) et taux pour 100 personnes de 20 à 59 ans en décembre 2020.

	Nombre allocataires AAH	Taux allocataires AAH
CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc*	204	5,7
CC du Minervois au Caroux	259	4,3
CC Lodévois et Larzac	406	6,0
CC Grand Orb	626	7,3
CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises*	267	4,6
CC Sud-Hérault	278	3,5
CC Les Avant-Monts	401	3,3
CC Vallée de l'Hérault	534	2,7
CC du Grand Pic Saint-Loup	456	1,9
CC du Clermontais	613	4,7
CC la Domitienne	416	3,2
CA Hérault-Méditerranée	1 751	5,1
CC du Pays de Lunel	1 099	4,4
CA du Pays de l'Or	748	3,6
CA Sète Agglopôle Méditerranée	2 436	4,3
CA de Béziers-Méditerranée	3 526	6,2
Montpellier Méditerranée Métropole (hors Montpellier)	2 828	2,9
Montpellier	8 197	4,9
Hérault	24 907	4,3
Occitanie	115 959	4,1
France Métropolitaine	1 011 095	3,1

Source : Cnaf-CCMSA-Insee-2020 - Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Hérault de ces EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Hérault ne prennent en compte que la partie héraultaise de ces EPCI.

Repères méthodologiques

L'allocation aux adultes handicapés (AAH) est une aide financière qui garantit un minimum de ressources. Elle est attribuée sous réserve de respecter des critères d'incapacité, d'âge, de résidence et de ressources. Elle est accordée sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Son montant vient compléter d'éventuelles autres ressources. Elle est versée par la CAF ou la MSA.

Ménages

► 543 000 ménages, une composition en taille équivalente à celle de la région

En 2018, on dénombre près de 543 000 ménages dans l'Hérault.

La taille des ménages est de 2,1 personnes, identique à la taille régionale (2,2 en France métropolitaine).

Plus de 2 ménages sur cinq habitent dans Montpellier Méditerranée Métropole (y compris Montpellier) dont la composition moyenne est de 2 personnes par ménage.

Selon les EPCI, la taille moyenne des ménages varie de 2,4 personnes par ménage dans deux CC (la CC Vallée Méditerranée et la CC du Grand Pic Saint-Loup) à 1,9 personne par ménage dans la CC Grand Orb.

Le nombre de ménages formés d'une seule personne s'élève à 214 750 personnes, soit 39,6 % des ménages héraultais contre 38,1 % en Occitanie et 36,9 % en France métropolitaine.

Des contrastes sont marqués entre EPCI : plus de 4 ménages sur 10 sont formés d'une seule personne dans la CC Grand Orb (42 %) et la CA Sète Agglopôle Méditerranée (41 %) ; moins de 3 ménages sur 10 sont formés d'une seule personne dans quatre CCI : la CC du Grand Pic saint-Loup (24,1 %), la Vallée de l'Hérault (27,5 %), la CC Les Avant-Monts (28,1 %) et la CC La Domitienne (28,6 %).

Dans le département, Le nombre de familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans est de près de 47 200.

Leur part s'élève à 29,7 % des familles avec enfant(s) de l'Hérault, soit plus qu'à l'échelle de la région (27,3 %) et de la France métropolitaine (24,9 %).

Au sein du département, la part des familles monoparentales parmi les familles avec enfant(s) varie de 19,3 % pour la CC du Grand Pic Saint-Loup à 34,3 % dans la CC Grand Orb et dans la CA de Béziers-Méditerranée ; cette part est supérieure à 30 % dans 7 des 17 EPCI de l'Hérault.

La part de ménages d'une personne est plus importante dans l'Hérault que dans l'Hexagone comme en région. La CC Grand Orb et la CA du Pays de l'Or présentent les tailles moyennes des ménages les plus petites et les parts de ménages d'une personne des plus importantes du département.

Près de 3 ménages avec enfant(s) de moins de 25 ans sur 10 sont des familles monoparentales dans l'Hérault, soit plus que dans les territoires de comparaison.

Tableau 15 : Nombre, population et taille des ménages en 2018 ; nombre et part des ménages d'une personne en 2018 ; nombre et part de familles monoparentales en 2018.

	Ménages ¹			Ménages d'une personne ²		Familles monoparentales avec enfants de moins de 25 ans ³	
	Nombre	Population	Taille moyenne	Nombre	Part parmi les ménages	Nombre	Part parmi les familles avec enfants de moins de 25 ans
CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc*	3 705	7 598	2,1	1 289	34,8	135	16,7
CC du Minervois au Caroux	7 190	14 171	2,0	2 820	39,2	488	31,2
CC Lodévois et Larzac	6 826	14 187	2,1	2 719	39,8	592	30,9
CC Grand Orb	9 847	19 086	1,9	4 093	41,6	737	34,3
CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises*	6 282	12 839	2,0	2 477	39,4	582	33,2
CC Sud-Hérault	8 087	17 353	2,1	2 663	32,9	602	25,8
CC Les Avant-Monts	11 788	26 816	2,3	3 314	28,1	972	24,6
CC Vallée de l'Hérault	16 304	38 944	2,4	4 480	27,5	1 477	22,9
CC du Grand Pic Saint-Loup	19 957	48 044	2,4	4 816	24,1	1 483	19,3
CC du Clermontais	12 123	27 398	2,3	3 894	32,1	1 174	28,7
CC la Domitienne	12 153	27 765	2,3	3 479	28,6	1 012	24,6
CA Hérault-Méditerranée	37 400	78 360	2,1	13 517	36,1	3 419	32,4
CC du Pays de Lunel	21 202	49 485	2,3	6 458	30,5	1 895	24,8
CA du Pays de l'Or	22 076	44 140	2,0	9 118	41,3	1 570	26,4
CA Sète Agglopolé Méditerranée	59 258	123 619	2,1	22 448	37,9	5 224	30,2
CA de Béziers-Méditerranée	58 145	122 636	2,1	22 432	38,6	5 790	34,3
Montpellier Méditerranée Métropole (hors Montpellier)	82 993	187 848	2,3	26 042	31,4	7 300	24,9
Montpellier	151 290	281 738	1,9	80 037	52,9	12 918	36,9
Hérault	542 926	1 134 536	2,1	214 750	39,6	47 176	29,7
Occitanie	2 730 744	5 747 710	2,1	1 040 068	38,1	215 580	27,3
France Métropolitaine	28 996 752	63 386 124	2,2	10 686 740	36,9	2 253 402	24,9

Source : Cnaf-CCMSA-Insee-2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Hérault de ces EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Hérault ne prennent en compte que la partie héraultaise de ces EPCI

Repères méthodologiques

¹ Au sens de l'Insee, un ménage correspond à l'ensemble des occupants d'une même résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Il peut être constitué d'une seule personne. Les personnes vivant dans des habitations mobiles, les bateliers, les personnes sans-abri ainsi que celles vivant en communauté (maison de retraite, résidence universitaire...) ou étant incarcérées sont considérées « hors ménage ».

² Les ménages d'une personne correspondent aux personnes qui vivent seules dans leur résidence principale. Cela ne prend pas en compte les personnes vivant dans des habitations mobiles, les bateliers, les personnes sans-abri ainsi que celles vivant en communauté (maison de retraite, résidence universitaire...) ou étant incarcérées.

³ Le nombre de familles monoparentales parmi les ménages est issu des recensements de population. Les enfants présents dans le foyer sont comptabilisés en fonction de leur âge (moins ou plus de 25 ans). Les données présentées ici concernent les familles monoparentales avec enfants de moins de 25 ans et leur part parmi les familles avec enfants de moins de 25 ans.

Partie 3

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Logements	42
Potentiel touristique	50
Bruit.....	51
Air	52

Logements

► près de 2 logements sur 10 sont des résidences secondaires

En 2018, le département de l'Hérault compte plus de 708 000 logements, fortement concentrés le long du littoral méditerranéen, comme l'est sa population.

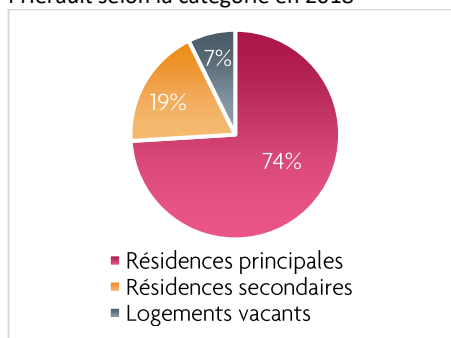
La part des résidences principales s'élève à 74,0 %, contre 75,8 % en région et 82,1 % en France métropolitaine.

Cette part varie de 42,5 % dans la CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut-Languedoc, à 90 % dans la CC du Grand Pic Saint-Loup et la CC du Pays de l'Or (89,7 %).

Les logements vacants sont près de 52 000, soit 7,3 % des logements, contre 8,0 % en France métropolitaine et 8,4 % en Occitanie. La part la plus élevée atteint 13,5 % dans la CC Grand Orb et c'est dans la CC du Pays de l'Or que la part des logements vacants est la plus faible (2,8 %).

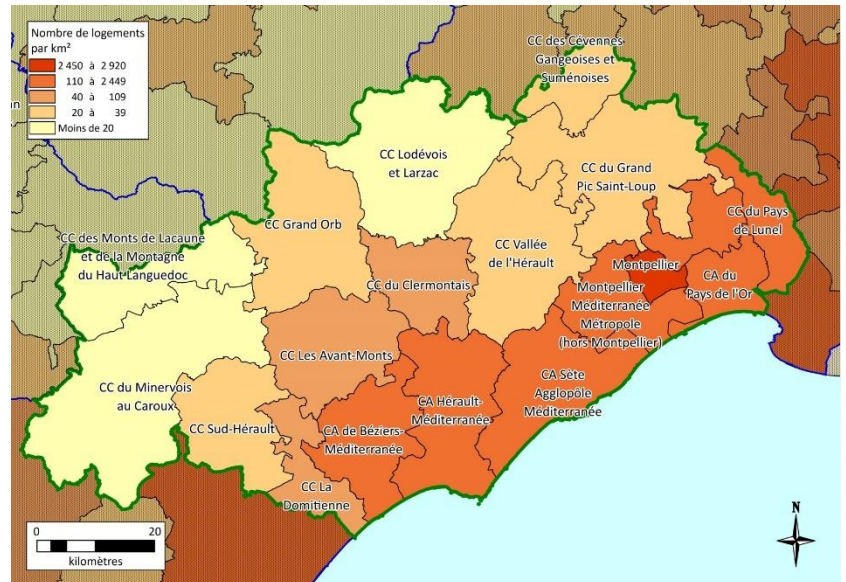
Le département compte plus de 13 000 résidences secondaires, soit 18,6 % des logements contre 9,9 % en France métropolitaine et 15,8 % en région. La moitié des logements sont des résidences secondaires dans deux EPCI : la CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc et la CA Hérault-Méditerranée.

Figure 1 : Répartition des logements de l'Hérault selon la catégorie en 2018



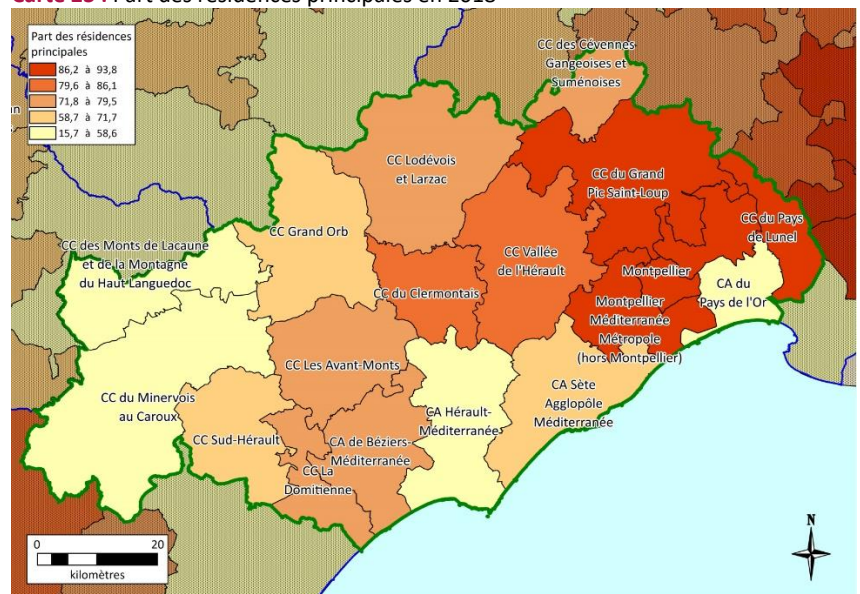
Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 22 : Nombre de logements par kilomètre carré en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018 - Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 23 : Part des résidences principales en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018 - Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Une destination des logements différenciée selon les dynamiques territoriales et sociodémographiques : près de neuf logements sur 10 sont des résidences principales dans les EPCI autour de Montpellier alors qu'un logement sur deux est une résidence secondaire dans la CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc et dans la CA Hérault-Méditerranée.

Tableau 16 : Nombre de logements, effectifs et parts (en %) de résidences principales, secondaires et de logements vacants en 2018

	Nombre de logements	Résidences principales		Résidences secondaires		Logements vacants	
		Effectif	Part	Effectif	Part	Effectif	Part
CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc*	8 648	3 677	42,5	4 410	51,0	561	6,5
CC du Minervois au Caroux	12 343	7 055	57,2	3 733	30,2	1 555	12,6
CC Lodévois et Larzac	9 276	6 709	72,3	1 576	17,0	992	10,7
CC Grand Orb	15 802	9 742	61,7	3 931	24,9	2 129	13,5
CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises*	8 403	6 183	73,6	1 472	17,5	748	8,9
CC Sud-Hérault	10 873	7 778	71,5	1 916	17,6	1 178	10,8
CC Les Avant-Monts	15 188	11 405	75,1	2 345	15,4	1 438	9,5
CC Vallée de l'Hérault	18 540	15 372	82,9	1 298	7,0	1 869	10,1
CC du Grand Pic Saint-Loup	21 051	18 948	90,0	1 099	5,2	1 005	4,8
CC du Clermontais	14 618	11 894	81,4	1 246	8,5	1 478	10,1
CC la Domitienne	14 854	11 631	78,3	2 170	14,6	1 053	7,1
CA Hérault-Méditerranée	82 147	36 385	44,3	41 615	50,7	4 147	5,0
CC du Pays de Lunel	23 193	20 808	89,7	789	3,4	1 596	6,9
CA du Pays de l'Or	47 149	21 614	45,8	24 213	51,4	1 322	2,8
CA Sète Agglopôle Méditerranée	85 132	57 621	67,7	22 850	26,8	4 661	5,5
CA de Béziers-Méditerranée	77 136	56 840	73,7	10 950	14,2	9 347	12,1
Montpellier Méditerranée Métropole (hors Montpellier)	85 592	78 095	91,2	2 672	3,1	4 825	5,6
Montpellier	165 884	146 290	88,2	7 106	4,3	12 489	7,5
Hérault	708 343	524 387	74,0	132 007	18,6	51 950	7,3
Occitanie	3 507 173	2 657 225	75,8	554 064	15,8	295 884	8,4
France Métropolitaine	34 613 124	28 415 185	82,1	3 414 756	9,9	2 783 183	8,0

Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Hérault de ces EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Hérault ne prennent en compte que la partie héraultaise de ces EPCI

Repères méthodologiques

Le nombre de logements est issu des Recensement de population réalisés par l'Insee. Les différentes catégories sont :

- les résidences principales : logements occupés de façon habituelle et à titre principal par le ménage ;
- les logements vacants : logements disponibles pour la vente ou la location, logements neufs achevés mais non encore occupés ;
- les logements occasionnels : logements utilisés une partie de l'année pour des raisons professionnelles ;
- les résidences secondaires : logements utilisés pour les week-ends, les loisirs ou les vacances.

La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir, c'est pourquoi les deux catégories sont regroupées.

► Dans l'Hérault, la moitié des logements sont des maisons

En 2017, la part de maisons parmi les résidences principales de l'Hérault s'élève à 52,1 %, contre 56,3 % en France métropolitaine et 63,3 % en région.

Seule la CA du Pays de l'Or a une part de maisons plus faible que dans le département (50,7 %) ; dans les autres EPCI, la part varie de 52,3 % dans la CA Sète Agglopolé Méditerranée, à 90,7 % dans la CC Les Avant-Monts. C'est dans les territoires plus ruraux, peu denses et plus âgés que les parts de maisons sont les plus élevées, contrairement aux EPCI du littoral méditerranéen.

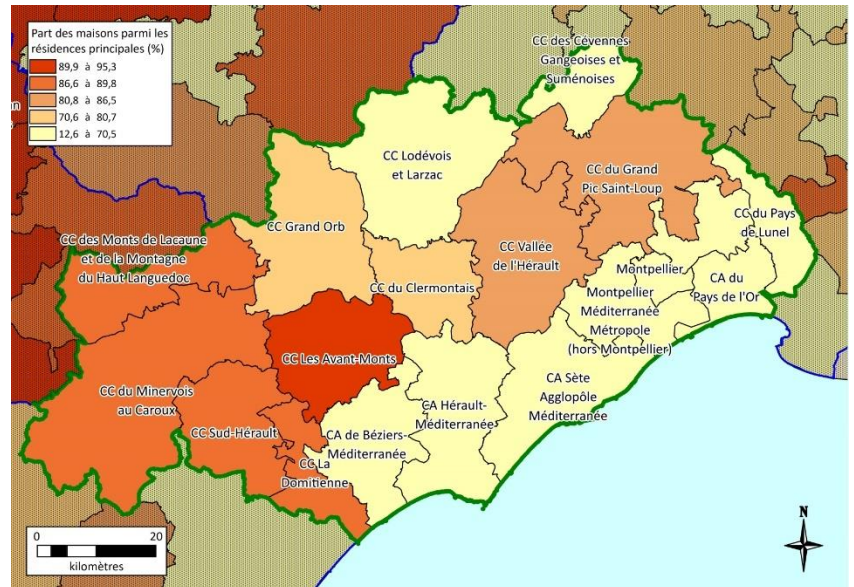
À l'inverse, le département compte 47,2 % d'appartements, qui signent une dynamique contraire à la part des maisons.

En 2021, 68 259 logements sociaux sont dénombrés dans l'Hérault, soit une part estimée à 13,0 % des logements du département contre 18,1 % en France métropolitaine et 11,8 % en région.

Ce sont les EPCI les plus urbains qui comptent les parts les plus importantes en termes de logements sociaux : la CA de Béziers-Méditerranée (15,3 %), la CA Sète Agglopolé Méditerranée (13,4 %) et la CC du Pays de Lunel (11,4%). Ces constats peuvent questionner la problématique de l'accès au logement.

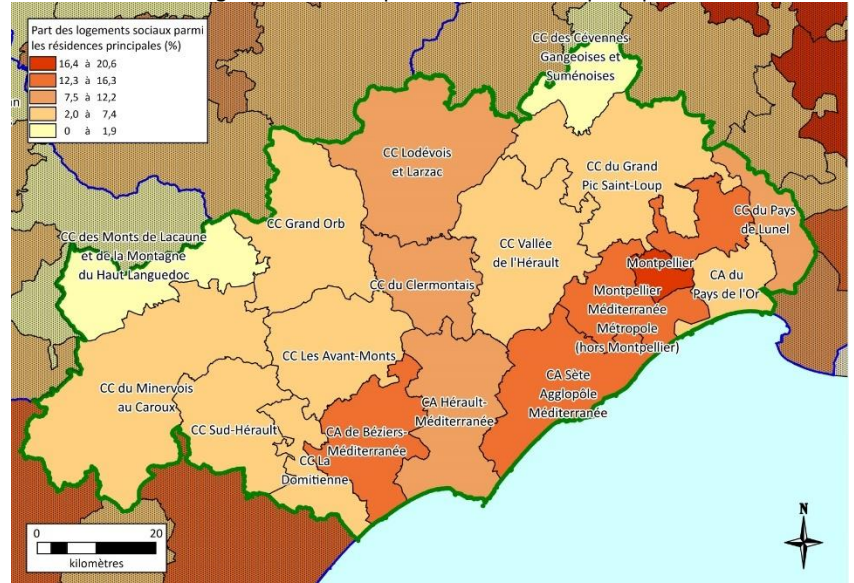
Montpellier Métropole Méditerranée (y compris Montpellier) concentre 59 % des logements sociaux du département.

Carte 24 : Parts des maisons parmi les résidences principales en 2017



Source : Insee – Recensement de population 2017
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 25 : Parts de logements sociaux parmi les résidences principales en 2021



Source : Insee – Répertoire du parc locatif des logements sociaux 2021
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

La diversité socio-démographique des territoires de l'Hérault se traduit à travers les différents types de logement, notamment la répartition des logements sociaux. Ces derniers sont en faible proportion dans le département comparé à la moyenne nationale et fortement concentrés dans les EPCI urbains.

Tableau 17 : Répartition des types de logements parmi les résidences principales (en %) en 2017, nombre et part (en %) de logements sociaux en 2021

	Types de logements			Logements sociaux	
	Part de maisons	Part d'appartements	Part d'autres	Nombre	Part
CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc*	87,5	12,0	0,5	39	1,1
CC du Minervois au Caroux	88,1	11,1	0,8	178	2,5
CC Lodévois et Larzac	66,8	32,4	0,8	540	8,0
CC Grand Orb	71,3	28,4	0,3	475	4,9
CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises*	68,6	31,0	0,4	22	0,4
CC Sud-Hérault	88,4	11,1	0,5	183	2,4
CC Les Avant-Monts	90,7	8,8	0,5	310	2,7
CC Vallée de l'Hérault	85,9	13,6	0,5	725	4,7
CC du Grand Pic Saint-Loup	86,4	13,2	0,4	825	4,4
CC du Clermontais	76,1	23,4	0,5	1 003	8,4
CC la Domitienne	88,1	11,3	0,6	565	4,9
CA Hérault-Méditerranée	69,2	30,1	0,7	3 073	8,4
CC du Pays de Lunel	70,6	29,2	0,3	2 371	11,4
CA du Pays de l'Or	50,7	48,9	0,4	1 284	5,9
CA Sète Agglopolie Méditerranée	52,3	47,3	0,4	7 741	13,4
CA de Béziers-Méditerranée	56,8	42,7	0,4	8 683	15,3
Montpellier Méditerranée Métropole (hors Montpellier)	67,6	31,9	0,5	9 953	12,7
Montpellier	12,7	85,8	1,5	30 051	20,5
Hérault	52,1	47,2	0,8	68 259	13,0
Occitanie	63,3	36,0	0,7	313 047	11,8
France Métropolitaine	56,3	42,9	0,9	5 129 898	18,1

Source : Insee – Recensement de population 2017 et 2021
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Hérault de ces EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Hérault ne prennent en compte que la partie héraultaise de ces EPCI

Repères méthodologiques

– Les chiffres ne concernent ici que les résidences principales. Le statut d'occupation des résidences principales est issu des Recensements de population réalisés par l'Insee.

– Le logement social comprend ici l'ensemble des logements détenus par les bailleurs d'habitat à loyer modéré (HLM) et les sociétés d'économie mixte (SEM). Aucune distinction n'est faite selon le conventionnement ou non des logements. Lors de la vente d'un logement social à un particulier, ce logement sort du parc social vers le parc des propriétaires occupants ou celui de la location dans le secteur libre. Le champ est ici plus restreint que celui des bailleurs publics.

► 7 ménages sur 10 sont propriétaires de leur logement

Corrélée à la catégorie des logements, en 2018, la part des ménages propriétaires de leur résidence principale s'élève à 53,2 % dans l'Hérault, contre 57,6 % en France métropolitaine et 59,0 % en région.

Seule la CA de Béziers-Méditerranée présente un taux inférieur (52,3 %) aux taux de comparaison national et régional. Pour les autres EPCI, les taux varient de 57,3 % pour la CA Sète Agglopôle Méditerranée, à 75,6 % dans la CC les Avant-Monts.

La part d'occupants locataires s'établit à 39,6 % contre 37 % en France métropolitaine et 35,2 % en Occitanie. Ceux concernés par un HLM représentent 10,1 % des locataires contre 14,7 % en France métropolitaine et 9,1 % en région.

La CA de Béziers-Méditerranée compte 43,6 % de locataires, dont 10,8 % sont locataires d'un HLM.

Dans la CA Sète Agglopôle Méditerranée, 38,7 % des occupants sont locataires, dont 12,1 % le sont en HLM ; c'est le seul EPCI de l'Hérault avec une part d'occupants locataires en HLM supérieure à celle de la région (9,1 %).

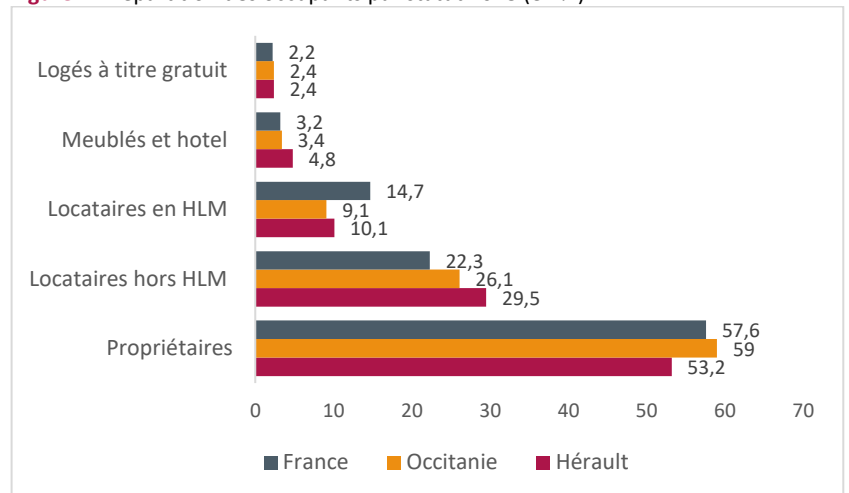
Les plus faibles parts d'occupants locataires sont relevées dans les CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut-Languedoc (18,8 %), dans la CC les Avant-Monts (20,7 %) et dans la CC du Grand Pic Saint-Loup (21,2 %).

Carte 26 : Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2017
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Figure 2 : Répartition des occupants par statut 2018 (en %)



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Un département avec une proportion de ménages propriétaires inférieure à celles de la région et de l'Hexagone. La part de locataires en HLM et hors HLM est plus élevée que pour les territoires de comparaison. Enfin, les logés à titre gratuit sont en proportion équivalente dans le département et l'Occitanie.

Tableau 18 : Nombre de résidences principales et répartition par statut d'occupation au 1^{er} janvier 2018

	Nombre de résidences principales	Part de propriétaires	Part de locataires hors HLM	Part de locataires en HLM	Part de meublés et hôtels	Part de logés à titre gratuit
CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc	3 677	75,0	16,7	2,1	2,3	3,9
CC du Minervois au Caroux	7 055	71,2	20,7	2,3	1,6	4,2
CC Lodévois et Larzac	6 709	58,8	27,5	7,4	2,0	4,3
CC Grand Orb	9 742	63,6	27,3	4,2	1,8	3,0
CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises	6 183	61,7	29,6	4,8	1,0	2,9
CC Sud-Hérault	7 778	71,6	20,9	2,1	1,6	3,8
CC Les Avant-Monts	11 405	75,6	18,4	2,3	1,1	2,6
CC Vallée de l'Hérault	15 372	70,5	21,1	4,1	1,7	2,6
CC du Grand Pic Saint-Loup	18 948	74,8	17,4	3,8	1,5	2,5
CC du Clermontais	11 894	63,4	25,6	7,0	1,4	2,6
CC la Domitienne	11 631	71,6	20,9	3,6	1,1	2,7
CA Hérault-Méditerranée	36 385	60,7	27,4	7,2	1,8	2,9
CC du Pays de Lunel	20 808	59,5	29,2	7,7	1,2	2,4
CA du Pays de l'Or	21 614	61,3	24,6	4,6	6,1	3,3
CA Sète Agglopôle Méditerranée	57 621	57,3	26,6	12,1	1,7	2,3
CA de Béziers-Méditerranée	56 840	52,3	32,8	10,8	1,7	2,3
Montpellier Méditerranée Métropole (hors Montpellier)	78 095	62,9	23,5	8,7	2,6	2,2
Montpellier	146 290	30,8	39,4	15,9	11,8	2,1
Hérault	524 387	53,2	29,5	10,1	4,8	2,4
Occitanie	2 657 225	59,0	26,1	9,1	3,4	2,4
France Métropolitaine	28 415 185	57,6	22,3	14,7	3,2	2,2

Source : Insee – Recensement de population 2018

Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Hérault de ces EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Hérault ne prennent en compte que la partie héraultaise de ces EPCI

Repères méthodologiques

Les chiffres ne concernent ici que les résidences principales. Le statut d'occupation des résidences principales est issu du Recensement de population réalisé par l'Insee.

► **77 % des logements ont plus de 30 ans**

En 2018, le nombre de logements suroccupés dans l'Hérault s'élève à plus de 26 000, soit 5,2 % des logements, contre 4,7 % en France métropolitaine et 3,3 % en Occitanie.

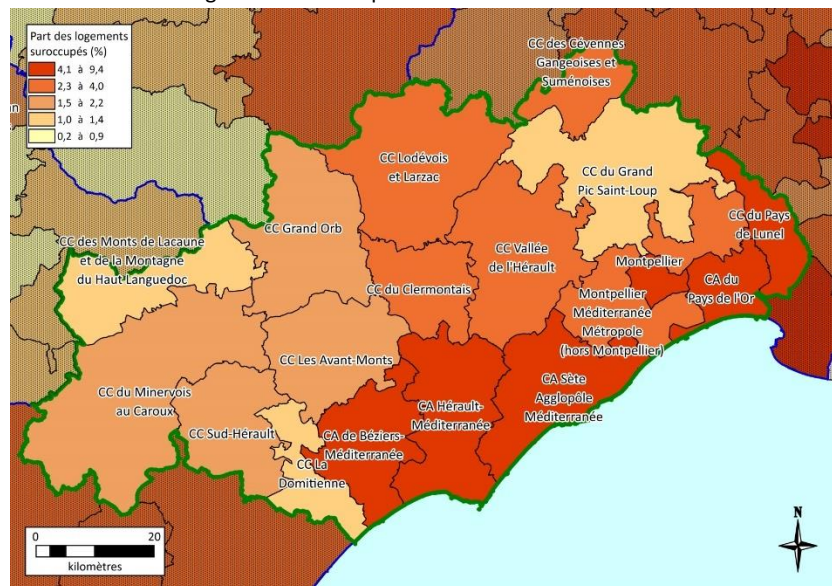
Les parts sont comprises entre 1,1 % dans la CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut-Languedoc et 5,8 % dans la CC du Pays de Lunel. C'est dans les EPCI situés sur le littoral méditerranéen que les parts de logements suroccupés sont les plus élevées.

En 2018, 47 000 logements construits avant 1991 sont dénombrés, soit 66,4 % du parc de logements départemental contre 74,2 % en France métropolitaine et 68,9 % en région Occitanie.

À l'échelle des EPCI, les valeurs sont très contrastées. C'est dans les EPCI les plus ruraux, situés dans les terres et loin du littoral que les parts de logements anciens sont les plus élevées : dans la CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut-Languedoc (81,3 %), la CC Grand Orb (81,2 %) et la CC du Minervois Caroux (79,7 %), mais également dans la CC du Pays de l'Or (80,5 %) à l'autre bout du département, près de Montpellier.

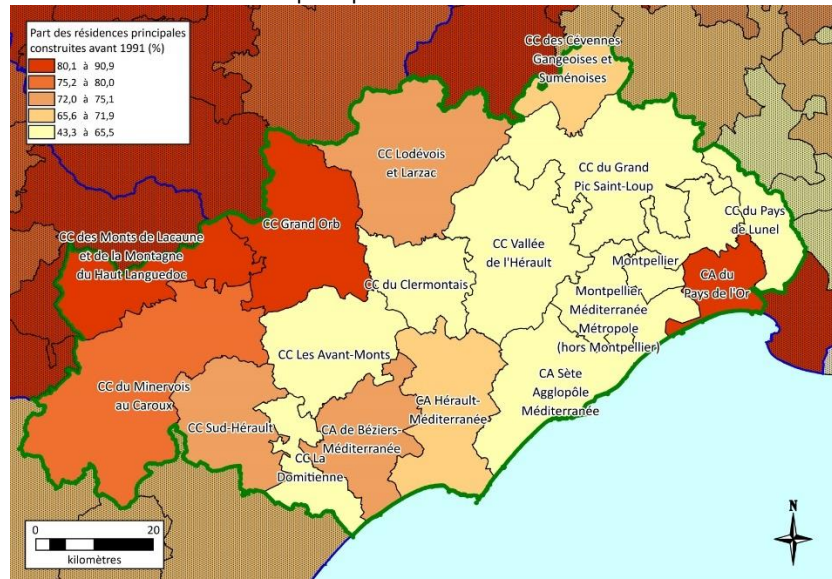
À l'inverse, les plus faibles parts de logements anciens se retrouvent dans les EPCI situés au centre du département et au bord de la Méditerranée, globalement les mêmes EPCI qui ont eu les plus fortes croissances démographique en cinq ans.

Carte 27 : Part de logements suroccupés en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018 - Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 28 : Part de résidences principales construites avant 1991



Source : Insee – Recensement de population 2018 - Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Dans l'Hérault, la part de logements suroccupés est supérieure à la part régionale et nationale ; les taux les plus importants se retrouvent autour de l'aire urbaine de Montpellier et dans des EPCI longeant le littoral méditerranéen.

66 % des logements sont considérés comme anciens (construits avant 1991) avec de forts contrastes infra-départementaux.

Tableau 19 : Effectifs et parts (en %) de logements suroccupés et de logements anciens en 2018

	Logements suroccupés		Logements anciens	
	Effectif	Part	Effectif	Part
CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc	40	1,1	7 028	81,3
CC du Minervois au Caroux	132	1,8	9 834	79,7
CC Lodévois et Larzac	184	2,7	6 776	73,0
CC Grand Orb	212	2,2	12 831	81,2
CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises	177	2,8	6 043	71,9
CC Sud-Hérault	134	1,7	8 022	73,8
CC Les Avant-Monts	199	1,7	9 727	64,0
CC Vallée de l'Hérault	478	3,0	11 343	61,2
CC du Grand Pic Saint-Loup	292	1,5	11 795	56,0
CC du Clermontais	424	3,5	9 121	62,4
CC la Domitienne	168	1,4	8 747	58,9
CA Hérault-Méditerranée	1 580	4,3	58 963	71,8
CC du Pays de Lunel	1 195	5,8	14 445	62,3
CA du Pays de l'Or	1 152	5,7	37 955	80,5
CA Sète Agglopôle Méditerranée	2 616	4,5	55 821	65,6
CA de Béziers-Méditerranée	2 553	4,5	55 909	72,5
Montpellier Méditerranée Métropole (hors Montpellier)	2 893	3,6	43 377	50,7
Montpellier	11 667	9,4	108 542	65,4
Hérault	26 043	5,2	470 025	66,4
Occitanie	86 410	3,3	2 414 739	68,9
France Métropolitaine	1 284 883	4,7	25 670 659	74,2

Source : Insee – Recensement de population 2018

Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Hérault de ces EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Hérault ne prennent en compte que la partie héraultaise de ces EPCI

Repères méthodologiques

– Un logement est considéré comme suroccupé au sens de l'Insee quand il ne dispose pas du nombre de pièces suivantes : une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque personne de référence d'une famille, une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus. Pour les célibataires de moins de 19 ans, on compte une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon, une pièce par enfant. Cet indicateur est construit à partir des données collectées par l'Insee lors des recensements de population. Les studios occupés par une seule personne ne sont pas pris en compte.

– L'année d'achèvement du logement est recueillie lors du Recensement de population réalisé par l'Insee.

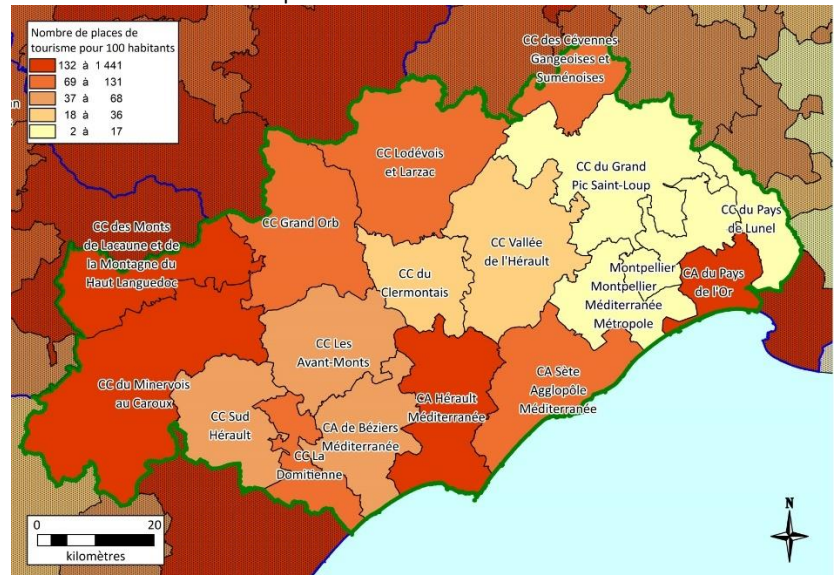
Potentiel touristique

► Un équipement touristique plus important dans la moitié sud

Le potentiel touristique est évalué à partir du nombre de places d'accueil touristique et du nombre de lits pour 100 habitants. Différents types de places sont pris en compte : chambres d'hôtel, emplacements de camping, lits dans une auberge de jeunesse, et résidences secondaires.

Dans l'Hérault, le potentiel touristique est plus élevé dans la moitié sud du département avec des valeurs égales à au moins 37 places/100 habitants. Les EPCI situés le centre nord du département présentent des valeurs inférieures à 68 places/100 habitants. C'est autour de Montpellier que le potentiel touristique est le plus faible (moins de 17 places/100 habitants)

Carte 11 : Potentiel touristique en Occitanie en 2021



Source : Insee, partenaires territoriaux - 2021
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Le potentiel touristique de l'Hérault concerne, pour une grande part, les territoires situés dans la moitié sud du département. Le minimum est retrouvé dans les territoires autour de Montpellier, excepté dans la CA du Pays de l'Or à fort potentiel touristique.

Bruit

► De nombreuses zones bruyantes dans la CA Sète Agglopôle Méditerranée

Dans le cadre de la directive européenne n°2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, transposée en droit français par la loi n°2005-1319, des projets de plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) et des cartes de bruit stratégiques (CBS) ont été élaborés dans chaque département. Un arrêté ministériel établit la liste des communes possédant les routes les plus bruyantes.

Sachant que le classement sonore date de 2014, une analyse des zones bruyantes (ZB) présentées dans le rapport du PPBE de 2020 a été préférée.

Cette analyse révèle que les EPCI avec le plus de ZB sont les CA Sète Agglopôle Méditerranée, CC du Pays de Lunel et CA de Béziers-Méditerranée (respectivement 33, 20 et 15 ZB).

En étudiant le diagnostic du PPBE de la 3^e échéance 2018- 2023 de l'Hérault, on compte 55 points noirs bruit (PNB) et 7 752 personnes exposées en 24h. La nuit, 2 406 personnes sont exposées à des nuisances sonores. L'analyse du bruit du trafic ferroviaire n'est pas incluse dans le dernier rapport du PPBE (la plus récente date de 2014).

Le département présente 127 zones de bruit dont la moitié sont présentes dans les CA Sète Agglopôle Méditerranée, CC du Pays de Lunel et CA de Béziers-Méditerranée.

Le PPBE de l'Hérault relève 55 PNB et près de 8 000 personnes exposées au bruit en 24h.

Tableau 20 : Nombre de Zones Bruyantes (ZB) en 2020

	Nombre de ZB
CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc	0
CC du Minervois au Caroux	3
CC Lodévois et Larzac	0
CC Grand Orb	10
CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises	0
CC Sud-Hérault	5
CC Les Avant-Monts	1
CC Vallée de l'Hérault	2
CC du Grand Pic Saint-Loup	6
CC du Clermontais	2
CC la Domitienne	6
CA Hérault-Méditerranée	12
CC du Pays de Lunel	20
CA du Pays de l'Or	11
CA Sète Agglopôle Méditerranée	33
CA de Béziers-Méditerranée	15
Montpellier Méditerranée Métropole (dont Montpellier)	1

Source : Rapport du PPBE du réseau routier départemental- Échéances 2 et 3 en 2020 dans l'Hérault
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Repères méthodologiques

Le PPBE a pour objectif d'identifier les bâtiments à usage d'habitation, d'enseignement ou de santé, compris partiellement ou totalement dans des fuseaux de bruit. Les fuseaux de bruit sont les zones où les valeurs limites acoustiques sont dépassées. Les zones ainsi déterminées sont nommées « points noirs du bruit » (PNB). Les ZB sont des zones pour lesquelles on constate un dépassement des valeurs limites réglementaires et la présence de bâtiments sensibles (habitation, établissements d'enseignement et de santé).

Tableau 21 : Nombre de Points Noirs de Bruit (PNB) et nombre de personnes exposées par jour diagnostiqués durant le PPBE 2017-2023

	Nombre de PNB	Nombre de personnes exposées à des niveaux sonores supérieurs au seuil pendant 24h	Nombre de personnes exposées à des niveaux sonores supérieurs au seuil pendant la nuit
Trafic routier (réseau routier départemental)	55	7 752	2 406
Trafic ferroviaire	Non disponible	Non disponible	Non disponible

Source : Rapport du PPBE du réseau routier départemental- Échéances 2 et 3 en 2020 dans l'Hérault
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Repères méthodologiques

Le PNB doit répondre aux critères acoustiques : indicateurs de gêne due au bruit des réseaux routiers et ferroviaires nationaux dépassant, ou risquant de dépasser à terme, la valeur limite en Lden de 68 dB(A) pour le routier et 73dB(A) pour le ferroviaire, ou la valeur limite en Ln de 62 dB(A) pour le routier et 65dB(A) pour le ferroviaire. Enfin il doit se trouver le long d'une route ou d'une voie ferrée.

Air

► Aucun épisode de pollution dans l'Hérault

En 2020, la région Occitanie comptait 13 journées en épisode de pollution dont 11 journées de pollution aux particules PM10 et 2 journées de pollution à l'ozone (O3).

Le département de l'Hérault ne comptabilise aucun épisode de pollution. Des dépassements de la valeur cible de l'ozone ont néanmoins été recensés et près de 750 000 personnes y ont été exposées.

Une qualité de l'air dont les indices sont satisfaisants. Aucune journée avec un indice "mauvais" et près de 11 jours dont l'indice relevé est "médiocre" en 2020.

Tableau 22 : Nombre de journées en épisode de pollution en 2020

	Nombre de journées en épisode de pollution	Dont PM10	Dont Ozone
Hérault	0	0	0
Occitanie	13	11	2

Source : ATMO Occitanie- 2020

Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Aucun EPCI de l'Hérault n'a connu de jour estimé "mauvais" en termes de qualité de l'air. En moyenne, 268 jours par an sont considérés avec un indice de qualité de l'air "bon". La CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc présente la meilleure qualité d'air en 2020 avec 293 journées aux indices de qualité d'air "bon" et 20 avec des indices "très bon". Montpellier Méditerranée Métropole est quant à lui le territoire ayant la plus mauvaise qualité de l'air : il possède le plus de journées qualifiées de "médiocre" et le moins d'indices qualifiés de "bon".

Tableau 23 : Nombre annuel de jours classés dans chacune des 5 catégories de l'indice Atmo en 2020

	Mauvais	Médiocre	Moyen	Bon	Très bon
CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc	0	4	49	293	20
CC du Minervois au Caroux	0	11	67	287	1
CC Lodévois et Larzac	0	11	67	287	1
CC Grand Orb	0	11	67	287	1
CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises	0	11	67	287	1
CC Sud-Hérault	0	11	67	287	1
CC Les Avant-Monts	0	11	67	287	1
CC Vallée de l'Hérault	0	11	67	287	1
CC du Grand Pic Saint-Loup	0	11	67	287	1
CC du Clermontais	0	11	67	287	1
CC la Domitienne	0	11	67	287	1
CA Hérault-Méditerranée	0	11	67	287	1
CC du Pays de Lunel	0	11	67	287	1
CA du Pays de l'Or	0	11	67	287	1
CA Sète Agglopôle Méditerranée	0	11	67	287	1
CA de Béziers-Méditerranée	0	12	72	281	1
Montpellier Méditerranée Métropole (dont Montpellier)	0	17	71	277	1

Source : ATMO Occitanie- 2020 - Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Repères méthodologiques

En 2020 l'indice ATMO correspond au plus élevé des quatre sous-indices suivants : moyenne des maxima horaires pour le SO₂, NO₂, O₃ et moyenne des moyennes horaires pour les PM10. L'indice le plus mauvais est attribué à l'indice ATMO global de la journée

Dans le département, on observe que le secteur résidentiel est la principale source d'émission de PM10 sauf pour les CA Pays de l'Or, Montpellier Méditerranée Métropole, Sète Agglopôle Méditerranée et le Syndicat mixte de développement du Pays Cœur d'Hérault qui émettent une majorité de ces particules depuis les transports. Plus de la moitié des PM10 sont émis depuis les transport dans la CA Pays de l'Or.

La source majeure de PM2,5 est également résidentielle dans l'Hérault (54,5 %), avec des valeurs comprises entre un tiers et deux tiers des émissions. Les oxydes d'azote (NOx) sont émis principalement par les transports dans le département (80,9 %). Au sein des EPCI partenaires, les proportions varient entre 76,6 % dans la CA Béziers Méditerranée et 89,8 % dans la CA Pays de l'Or.

Les gaz à effet de serre (GES) ont aussi pour source principale les transports dans le département : avec plus de

la moitié des émissions (61,0 %). Les EPCI partenaires de ATMO ont des proportions dans ce secteur de 58,0 % dans Montpellier Méditerranée Métropole jusqu'à 80,1 % dans la CA Pays de l'Or.

Du point de vue des secteurs, on remarque de grandes différences en fonction des territoires.

Le secteur de l'agriculture émet en majorité des PM10 et des NOx dans le département. Le secteur tertiaire émet plutôt des GES, notamment à Montpellier Méditerranée Métropole. L'industrie émet davantage de PM10 que d'autres polluants dans les CA Sète Agglopôle Méditerranée, Hérault Méditerranée et Montpellier Méditerranée Métropole. Enfin, par rapport aux autres polluants, le secteur résidentiel émet davantage de particules fines alors que pour le secteur des transports, ce sont les GES qui sont plus représentés.

Le département présente comme principales sources d'émission de polluants le secteur résidentiel et du transport. Néanmoins, à l'échelle de l'EPCI, les parts d'émissions des polluants et gaz à effet de serre par secteur d'activité varient beaucoup.

Tableau 24 : Répartition sectorielle des émissions des polluants atmosphérique et des gaz à effet de serre en France en 2020

	Polluants	Agriculture	Tertiaire	Industrie	Résidentiel	Transport
Syndicat mixte de développement du Pays Cœur d'Hérault : CC Lodévois et Larzac CC du Clermontais CC Vallée de l'Hérault	PM10	8,3	0,2	18,6	24,7	48,1
	PM2,5	4,5	0,2	7,7	62,9	24,7
	NOx	8	1,3	2,2	4,2	84,3
	GES	7,5	3	4,4	16,7	68,4
CA Hérault Méditerranée	PM10	6,9	0,1	30	34,8	28,1
	PM2,5	3,8	0,2	12,4	53,3	30,3
	NOx	7,1	1,4	3,7	3,6	84,2
	GES	4	3,5	3,9	15	73,6
CA Pays de l'Or	PM10	7,1	0,2	14	27,2	51,6
	PM2,5	2,9	0,3	9,9	36,8	50,1
	NOx	2,8	1,3	3,7	2,4	89,8
	GES	2,2	3,4	2,9	11,4	80,1
CA Sète Agglopôle Méditerranée	PM10	2,2	0,1	26,7	33,9	37,1
	PM2,5	1,2	0,2	20,6	43,7	34,4
	NOx	1,5	0,9	9,6	2,7	85,3
	GES	1,1	2,7	20,2	15	61
CA Béziers Méditerranée	PM10	6,2	0,3	17,5	40,4	35,6
	PM2,5	3	0,5	10,3	53	33,3
	NOx	4,6	2,4	12,7	3,8	76,6
	GES	2,5	5,2	16,9	15,1	60,3
Montpellier Méditerranée Métropole	PM10	1,2	0,7	34	31,7	32,4
	PM2,5	0,7	0,9	18,9	46	33,5
	NOx	1,1	5	8,5	5,5	79,8
	GES	0,6	9,2	12,2	20	58
Hérault	PM10	4,8	0,3	0,3	27	39
	PM2,5	2,7	0,4	13,5	54,5	28,9
	NOx	4,8	2,5	7,2	4,6	80,9
	GES	3,2	5,3	12,3	17,9	61,2

Source : ATMO Occitanie- 2020 - Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

Repères méthodologiques

Certains EPCI ne figurent pas dans l'analyse des données car ne sont pas partenaires de ATMO Occitanie.

Partie 4

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'ÉTAT DE SANTÉ

Mortalité toutes causes	56
Mortalité prématurée et évitable	58
Admissions en ALD et hospitalisations en MCO	60
Mortalité par cancer.....	62
Mortalité par autres pathologies	66

Mortalité toutes causes

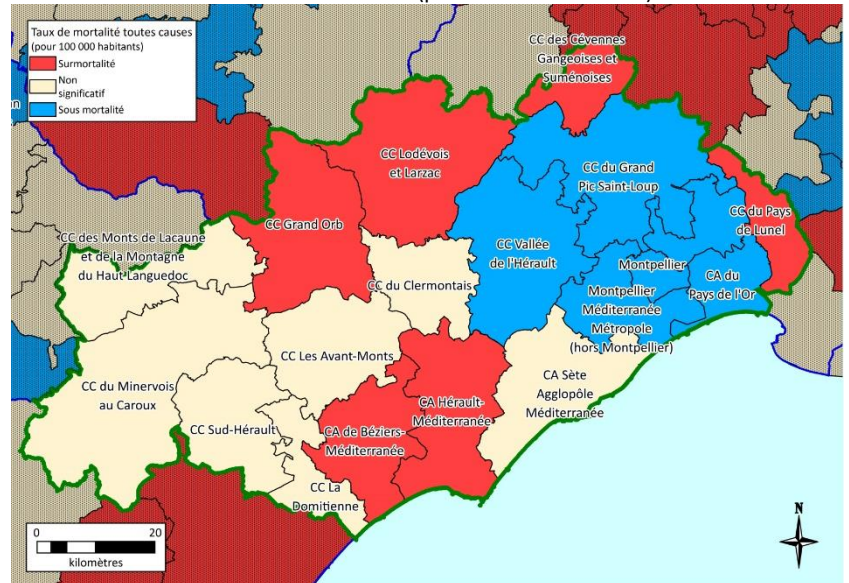
- **Une sous-mortalité significative comparée à la mortalité nationale mais une nette surmortalité des hommes par rapport aux femmes**

L'Hérault présente un taux de mortalité générale significativement inférieur à celui de la France hexagonale, tout comme l'Occitanie, à structure par âge comparable. Cette sous-mortalité concerne aussi bien les hommes que les femmes du département.

À l'intérieur du département, on note une sous-mortalité significative dans cinq territoires situés autour de la métropole montpelliéraine alors que quatre EPCI présentent une surmortalité significative : les CC Grand Orb, Lodévois et Larzac et les CA de Béziers Méditerranée et Hérault Méditerranée. Dans les autres territoires, la mortalité générale ne diffère pas de façon significative de la mortalité nationale, à structure par âge comparable.

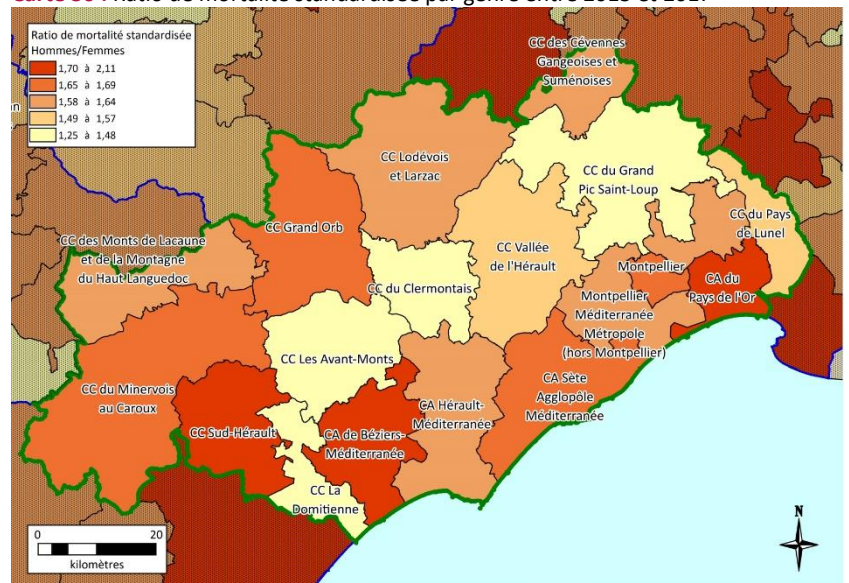
Quel que soit le territoire, la mortalité des hommes est plus importante que celle des femmes. Ainsi, le ratio de mortalité est légèrement plus défavorable pour les hommes (1,64) qu'en Occitanie et en France hexagonale (1,62). Selon les EPCI héraultais, la surmortalité des hommes varie de 1,43 dans la CC du Grand Pic Saint-Loup à 1,81 dans la CC Sud Hérault.

Carte 29 : Taux de mortalité toutes causes (pour 100 000 habitants) entre 2013 et 2017



Source : Inserm CépiDC 2013-2017 - Insee RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 30 : Ratio de mortalité standardisée par genre entre 2013 et 2017



Source : Inserm CépiDC 2013-2017 - Insee RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie.

Dans l'Hérault, la mortalité toutes causes est significativement plus faible que la mortalité nationale. Quatre EPCI présentent une surmortalité significative et cinq territoires sont en sous-mortalité significative, à structure par âge comparable.

Le ratio de mortalité hommes/femmes est plus élevé dans l'Hérault que dans des territoires de comparaison.

Tableau 25 : Taux comparatifs de mortalité toutes causes, par sexe et ratio hommes/femmes entre 2013 et 2017

	Mortalité toutes causes			
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ratio hommes/femmes
CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc *	991	1 260	768	1,64
CC du Minervois au Caroux	942	1 216	722	1,68
CC Lodévois et Larzac	1 074	1 363	849	1,61
CC Grand Orb	1 033	1 339	794	1,69
CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises *	1 092	1 428	868	1,64
CC Sud-Hérault	972	1 296	718	1,81
CC Les Avant-Monts	965	1 170	806	1,45
CC Vallée de l'Hérault	871	1 096	709	1,54
CC du Grand Pic Saint-Loup	802	963	673	1,43
CC du Clermontais	941	1 153	781	1,48
CC la Domitienne	972	1 177	800	1,47
CA Hérault-Méditerranée	1 010	1 298	797	1,63
CC du Pays de Lunel	987	1 221	799	1,53
CA du Pays de l'Or	840	1 131	632	1,79
CA Sète Agglopôle Méditerranée	931	1 213	719	1,69
CA de Béziers-Méditerranée	964	1 297	734	1,77
Montpellier Méditerranée Métropole (hors Montpellier)	811	1 047	653	1,61
Montpellier	807	1 067	643	1,66
Hérault	898	1 162	709	1,64
Occitanie	897	1 154	712	1,62
France métropolitaine	923	1 193	734	1,62

Source : Inserm CépiDC 2013-2017 - Insee RP 2018

Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Hérault de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de Hérault ne prennent en compte que la partie héraultaise de cet EPCI.

Repères méthodologiques

Le taux comparatif de mortalité (TCM) correspond au taux que l'on observerait sur une zone géographique donnée (département, région...) si elle avait la même structure par âge que la population de référence, ici la France entière au recensement de 2018. Cela permet de comparer les niveaux de mortalité entre territoires, indépendamment des différences de structure d'âge de leur population.

Légende pour les TCM :

- **rouge** : significativement supérieur à la valeur nationale
- **bleu** : significativement inférieur à la valeur nationale

Mortalité prématurée et évitable

► Une sous-mortalité prématurée et une sous-mortalité évitable pour les Héraultais

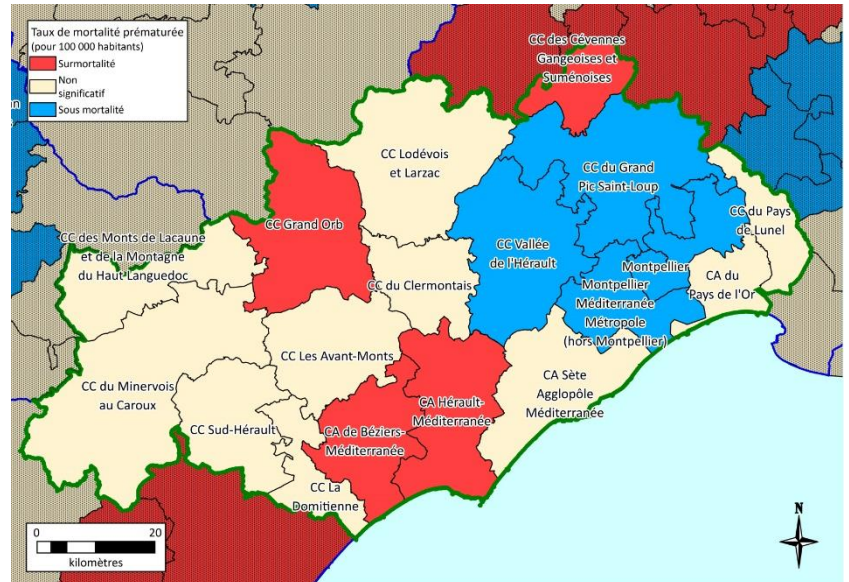
Le taux comparatif de mortalité prématurée, c'est-à-dire la mortalité survenant avant 75 ans, est significativement plus faible dans l'Hérault qu'en France métropolitaine, à structure par âge comparable, comme c'est également le cas dans la région.

Au sein du département, on observe une sous-mortalité significative dans quatre territoires au sud, à l'ouest et au nord de Montpellier. Quatre territoires présentent un taux comparatif de mortalité prématurée supérieur à la valeur nationale : deux au bord de la Méditerranée (les CA de Béziers Méditerranée et Hérault Méditerranée) et deux situés aux frontières nord (la CC du Grand Orb et celle des Cévennes Gangeoises et Suménoises).

À structure d'âge comparable, la mortalité évitable par la prévention (voir définition dans "repères méthodologiques") est significativement plus faible dans le département, comparée à celle observée au niveau national, ce qui est également le cas sur l'ensemble de la région.

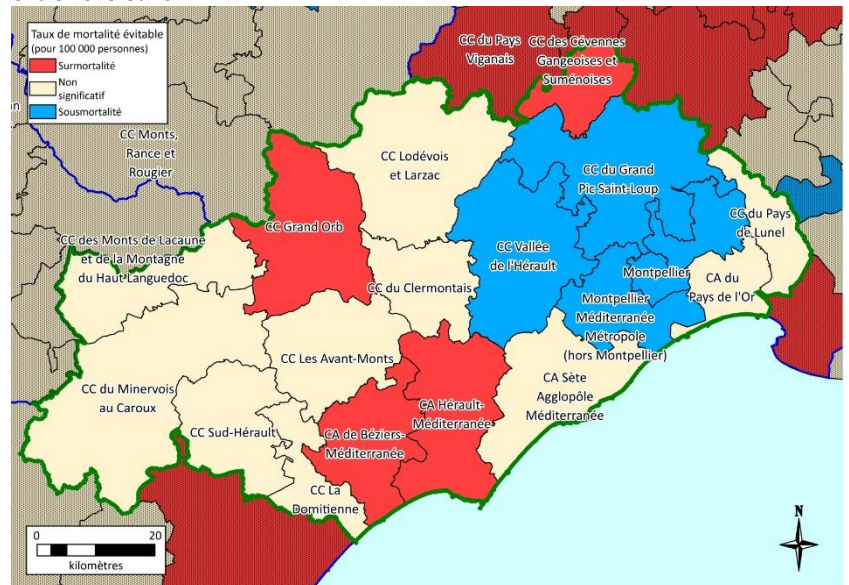
Les territoires qui sont en sur ou sous mortalité évitable sont les mêmes que ceux qui sont en sur ou sous mortalité prématurée.

Carte 31 : Taux de mortalité prématurée (pour 100 000 habitants) entre 2013 et 2017



Source : Inserm CépiDC 2013-2017 - Insee RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 32 : Taux de mortalité évitable par la prévention (pour 100 000 habitants) entre 2013 et 2017



Source : Inserm CépiDC 2013-2017 - Insee RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

On observe dans l'Hérault des sous-mortalités prématurée et évitable significatives par rapport à l'Hexagone. Les territoires présentant des sous ou des sur mortalité prématurée sont également en sous ou sur mortalité évitable.

Tableau 26 : Taux comparatifs de mortalité prématurée et évitable par la prévention entre 2013 et 2017

	Mortalité prématurée (avant 75 ans)	Mortalité évitable par la prévention
CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc *	291	183
CC du Minervois au Caroux	339	185
CC Lodévois et Larzac	334	205
CC Grand Orb	419	264
CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises *	410	245
CC Sud-Hérault	324	196
CC Les Avant-Monts	304	198
CC Vallée de l'Hérault	265	170
CC du Grand Pic Saint-Loup	229	133
CC du Clermontais	311	190
CC la Domitienne	320	196
CA Hérault-Méditerranée	359	224
CC du Pays de Lunel	323	191
CA du Pays de l'Or	307	189
CA Sète Agglopôle Méditerranée	333	195
CA de Béziers-Méditerranée	362	221
Montpellier Méditerranée Métropole (hors Montpellier)	232	143
Montpellier	292	171
Hérault	305	184
Occitanie	302	180
France métropolitaine	319	194

Source : Inserm CépiDC 2013-2017, - Insee RP 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Hérault de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Hérault ne prennent en compte que la partie héraultaise de cet EPCI.

Repères méthodologiques

Le taux comparatif de mortalité (TCM) correspond au taux que l'on observerait sur une zone géographique donnée (département, région...) si elle avait la même structure par âge que la population de référence, ici la France entière au recensement de 2018. Cela permet de comparer les niveaux de mortalité entre territoires, indépendamment des différences de structure d'âge de leur population.

Légende :

- **rouge** : significativement supérieur à la valeur nationale
- **bleu** : significativement inférieur à la valeur nationale

Au-delà de l'approche tous âges confondus, la mortalité dite prématurée permet d'analyser les décès survenant tôt dans la vie : pour cela, les décès survenant avant 75 ans sont pris en compte.

La mortalité évitable concerne les décès prématurés qui surviennent à la suite d'une pathologie ou un événement de santé qui aurait pu être prévenu (mortalité évitable par la prévention) ou par une prise en charge médicale (mortalité évitable par le traitement). Dans ce portait de territoire, la mortalité évitable par la prévention est présentée. (pour plus de précisions, voir : https://www.scoresante.org/uploadedFiles/SCORE-Sante/Fiches_methodo/FMSCORE_Morta_Evitable.pdf)

Admissions en ALD et hospitalisations en MCO

► Une incidence des ALD et un taux d'hospitalisation significativement plus élevés qu'au niveau métropolitain

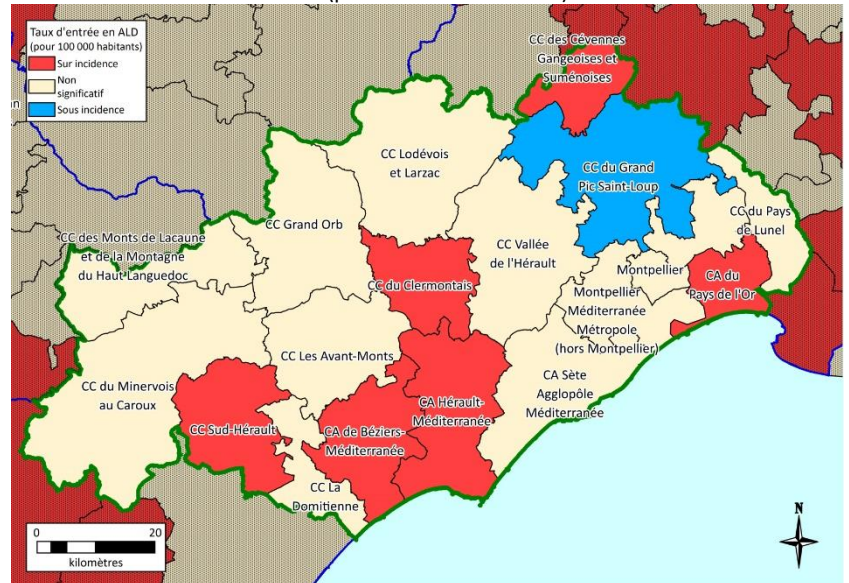
En 2020, on compte près de 26 800 nouvelles admissions en affection longue durée (ALD) dans l'Hérault. Le taux d'incidence est significativement supérieur à celui observé au niveau national comme pour l'Occitanie dans son ensemble.

Un seul territoire, celui de la CC du Grand Pic Saint-Loup, se trouve en sous incidence significative pour les ALD alors que six territoires sont en sur incidence significative par rapport au niveau national : quatre sont situés dans l'ouest du département autour de Béziers et deux sont limitrophes avec le Gard, au nord et au sud.

L'Hérault, comme l'ensemble de l'Occitanie, présente un taux standardisé d'hospitalisation en service de médecine, chirurgie et obstétrique (MCO) significativement plus élevé que ce qui est relevé en France hexagonale et en région.

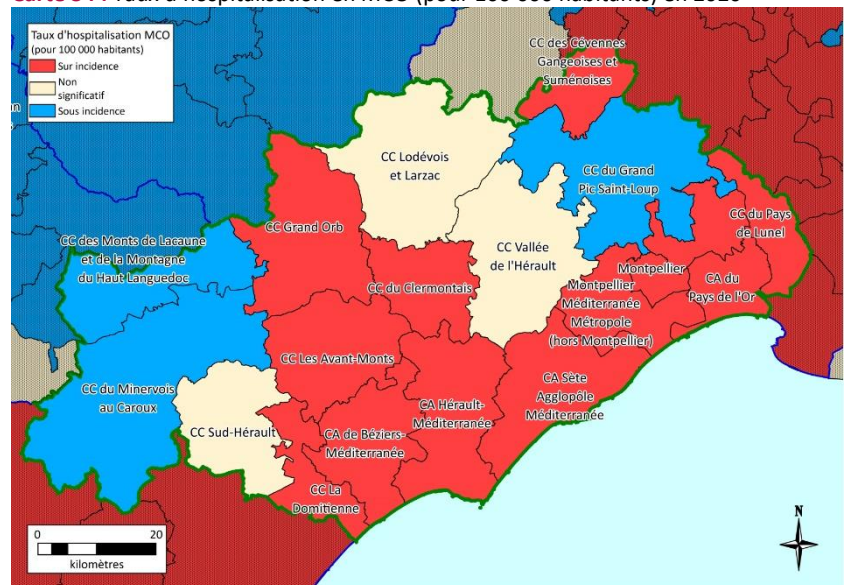
Au sein du département, trois communautés de communes (deux à l'ouest à la limite du Tarn et une à l'est à la limite du Gard) présentent un taux significativement plus faible que la valeur nationale. À l'inverse, 12 des 18 territoires héraultais présentent des taux d'hospitalisation en MCO significativement supérieurs au taux observé en France métropolitaine.

Carte 33 : Taux d'entrée en ALD (pour 100 000 habitants) en 2020



Source : CCMSA, Cnam, CNRSI - 2020 - Insee RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 34 : Taux d'hospitalisation en MCO (pour 100 000 habitants) en 2020



Source : CCMSA, Cnam, CNRSI - 2020 - Insee RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Une sur-incidence significative d'admissions en ALD est observée pour l'ensemble du département et pour un tiers des territoires héraultais alors qu'un seul est en sous incidence. Le taux d'hospitalisation en médecine, chirurgie ou obstétrique est significativement plus élevé qu'en France métropolitaine ; au sein du département, cela concerne les deux tiers des territoires.

Tableau 27 : Nombre d'admissions en ALD en 2020, taux standardisé d'incidence (TSI) des ALD en 2020 et taux standardisé d'hospitalisation en service de médecine, chirurgie et obstétrique en 2020

	Nb d'admissions en ALD	TSI en ALD	TS d'hospitalisation en MCO
CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc *	232	2 319	213
CC du Minervois au Caroux	442	2 407	216
CC Lodévois et Larzac	381	2 328	252
CC Grand Orb	574	2 236	268
CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises *	406	2 737	269
CC Sud-Hérault	529	2 493	249
CC Les Avant-Monts	698	2 366	257
CC Vallée de l'Hérault	824	2 234	254
CC du Grand Pic Saint-Loup	980	1 988	245
CC du Clermontais	687	2 442	266
CC la Domitienne	692	2 305	259
CA Hérault-Méditerranée	2 422	2 606	280
CC du Pays de Lunel	1 125	2 319	268
CA du Pays de l'Or	1 277	2 527	296
CA Sète Agglopôle Méditerranée	3 303	2 305	282
CA de Béziers-Méditerranée	3 321	2 462	276
Montpellier Méditerranée Métropole (hors Montpellier)	4 109	2 232	261
Montpellier	4 928	2 191	253
Hérault	26 781	2 321	261
Occitanie	142 528	2 341	252
France métropolitaine	1 416 325	2 252	250

Source : CCMSA, Cnam, CNRSI - 2020 - ATIH 2020 - Insee RP 2018
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Hérault de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Hérault ne prennent en compte que la partie héraultaise de cet EPCI

Repères méthodologiques

– Nombre annuel moyen de nouvelles admissions en ALD en 2020. Le TSI est le taux d'incidence des ALD que l'on observerait si la population de la zone étudiée avait la même structure par âge que la population de référence, soit la population de la France entière au RP de 2018 (CNAMTS, MSA, RSI, Insee).

– Le TS d'hospitalisation est le taux d'hospitalisation en service de médecine, chirurgie et obstétrique que l'on observerait si la population de la zone étudiée avait la même structure par âge que la population de référence, soit la population de la France entière au RP 2018 (CNAMTS, MSA, RSI, Insee).

Légende :

- rouge : significativement supérieur à la valeur nationale
- bleu : significativement inférieur à la valeur nationale

Mortalité par cancer

► Une sous-mortalité significative par cancer toutes causes

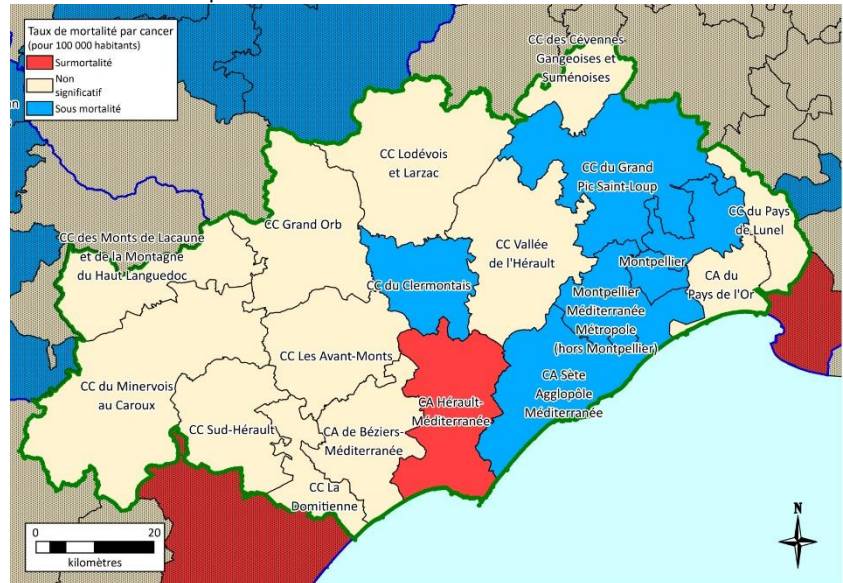
En 2013-2017, on compte près de 2 750 décès d'Héraultais par cancer en moyenne chaque année, toutes localisations confondues, soit 27 % des décès d'Héraultais. À structure par âge comparable, cette mortalité est significativement plus faible dans l'Hérault qu'en France métropolitaine, comme c'est aussi le cas pour la mortalité régionale par cancer.

À l'intérieur du département, six des 18 territoires ont des taux de mortalité par cancer qui diffèrent significativement de la valeur métropolitaine : un territoire en surmortalité (la CA Hérault Méditerranée) et cinq, situés dans la moitié est du département, en sous-mortalité.

Entre 2013 et 2017, le cancer du poumon a été la cause du décès de 572 Héraultais en moyenne par an entre 2013 et 2017 (5,6 % des décès du département). Le taux de mortalité par cancer du poumon, dans l'Hérault, standardisé sur l'âge, ne diffère pas significativement du taux national, comme au niveau régional.

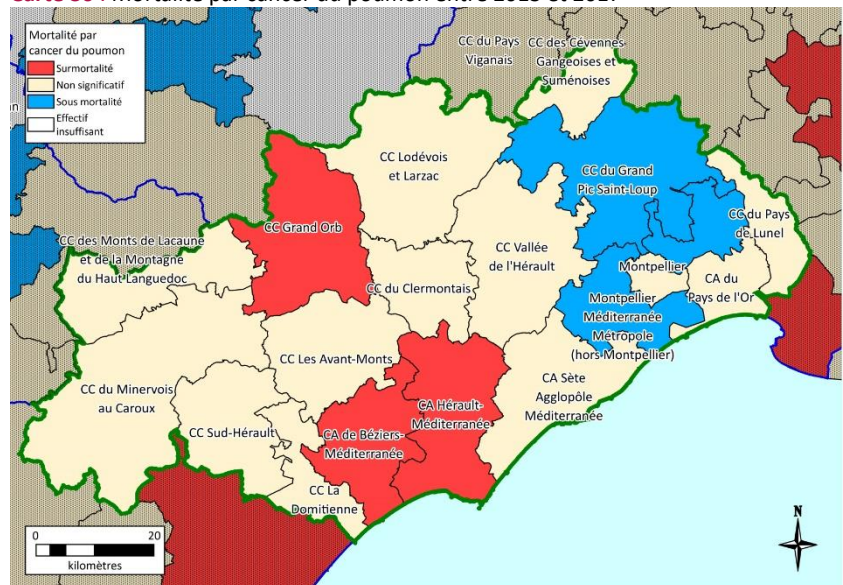
Trois territoires sur 18, situés à l'ouest du département sont en surmortalité significative par cancer du poumon comparée à la mortalité nationale et deux (Montpellier Méditerranée Métropole hors Montpellier et la CA du Grand Pic Saint Loup) sont en sous-mortalité significative par cancer du poumon.

Carte 35 : Mortalité par cancer entre 2013 et 2017



Source : Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 36 : Mortalité par cancer du poumon entre 2013 et 2017



Source : Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Des sous-mortalités significatives par cancer toutes causes mais pas par cancer du poumon.
Une situation contrastée au sein du département avec des territoires en sur mortalité ou en sous-mortalité, que ce soit pour tous types de cancers ou pour les cancers du poumon.

Tableau 28 : Nombre annuel moyen de décès et taux comparatif de mortalité pour les cancers toutes causes et pour le cancer du poumon entre 2013 et 2017

	Cancer total		Cancer du poumon	
	Nombre annuel moyen	TCM	Nombre annuel moyen	TCM
CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc	29	244,5	5	42,3
CC du Minervois au Caroux	52	257,6	9	47,1
CC Lodévois et Larzac	40	237,4	8	48,9
CC Grand Orb	81	281,0	20	73,6
CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises	45	280,9	10	59,2
CC Sud-Hérault	54	235,2	11	49,9
CC Les Avant-Monts	76	254,3	16	52,8
CC Vallée de l'Hérault	83	238,8	19	54,0
CC du Grand Pic Saint-Loup	97	216,8	16	34,1
CC du Clermontais	64	224,5	13	46,4
CC la Domitienne	74	248,7	17	55,4
CA Hérault-Méditerranée	268	281,6	57	59,9
CC du Pays de Lunel	111	244,4	22	47,5
CA du Pays de l'Or	136	261,8	30	58,5
CA Sète Agglopôle Méditerranée	356	240,1	76	51,8
CA de Béziers-Méditerranée	382	264,7	80	56,4
Montpellier Méditerranée Métropole (hors Montpellier)	372	223,2	72	41,1
Montpellier	444	215,9	98	48,6
Hérault	2 735	240,5	572	50,4
Occitanie	14 929	239,9	3 056	49,8
France métropolitaine	158 076	253,6	31 240	50,0

Source: Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018

SS : secret statistique

Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Hérault de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Hérault ne prennent en compte que la partie héraultaise de cet EPCI

Repères méthodologiques

Le taux comparatif de mortalité (TCM) correspond au taux que l'on observerait sur une zone géographique donnée (département, région...) si elle avait la même structure par âge que la population de référence, ici la France entière au recensement de 2018. Cela permet de comparer les niveaux de mortalité entre territoires, indépendamment des différences de structure d'âge de leur population.

Légende :

- **rouge** : significativement supérieur à la valeur nationale
- **bleu** : significativement inférieur à la valeur nationale
- **SS** : secret statistique ou effectifs insuffisants pour le calcul des taux comparatifs de mortalité

► **Une mortalité par cancer du côlon ou par cancer du sein moindre qu'au niveau national**

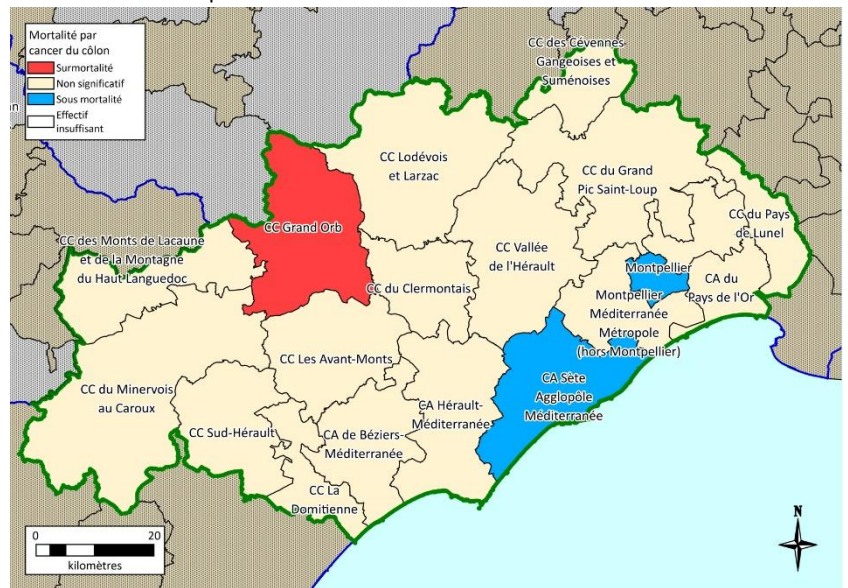
Le cancer du côlon entraîne chaque année 301 décès dans le département, soit 3,0 % des décès. L'Hérault présente un taux de mortalité par cancer du côlon significativement inférieur de celui de la France métropolitaine à structure d'âge comparable, comme l'Occitanie.

À l'échelle des territoires, on constate qu'un seul territoire présente une surmortalité significative par cancer du côlon : la CC Grand Orb. Deux territoires sont en sous-mortalité significative : la ville de Montpellier et la CA Sète Agglopôle Méditerranée. Dans les autres territoires, la mortalité ne diffère pas significativement de la mortalité nationale.

Le cancer du sein a provoqué 208 décès en moyenne par an dans l'Hérault entre 2013 et 2017. Le taux comparatif de mortalité dans le département est significativement plus faible que dans l'Hexagone. Cette sous-mortalité significative par cancer du sein est aussi observée en Occitanie.

Aucune surmortalité n'est observée au sein des territoires héraultais. À l'inverse, deux territoires (la ville de Montpellier et sa métropole) présentent une sous-mortalité significative. Dans les autres territoires, la différence de taux de mortalité avec celui de la France métropolitaine n'est pas significative.

Carte 37 : Mortalité par cancer du côlon entre 2013 et 2017



Source : Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

Carte 38 : Mortalité par cancer du sein entre 2013 et 2017



Source : Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

Une mortalité par cancer du côlon qui est inférieure dans l'Hérault de façon significative de celle de la France métropolitaine. Seule la CC Grand-Orb présente une surmortalité significative.
Une sous-mortalité significative par cancer du sein dans le département, et deux territoires - montpellierains - avec des mortalités significativement plus faibles comparées à la mortalité nationale.

Tableau 29 : Nombre annuel moyen de décès et taux comparatif de mortalité pour les cancers du côlon et du sein entre 2013 et 2017

	Cancer du côlon		Cancer du sein	
	Nombre annuel moyen	TCM	Nombre annuel moyen	TCM
CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc *	4	32,4	SS	SS
CC du Minervois au Caroux	8	36,4	4	17,7
CC Lodévois et Larzac	4	23,5	4	23,9
CC Grand Orb	12	38,2	6	19,2
CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises *	5	30,9	4	25,5
CC Sud-Hérault	6	23,2	4	17,4
CC Les Avant-Monts	9	29,5	6	19,8
CC Vallée de l'Hérault	9	26,7	6	17,6
CC du Grand Pic Saint-Loup	12	27,8	7	16,6
CC du Clermontais	6	20,8	6	22,3
CC la Domitienne	9	30,4	5	15,2
CA Hérault-Méditerranée	28	29,2	19	19,8
CC du Pays de Lunel	11	24,0	9	20,6
CA du Pays de l'Or	12	24,1	11	21,6
CA Sète Agglopôle Méditerranée	36	24,3	25	17,1
CA de Béziers-Méditerranée	45	30,6	32	22,4
Montpellier Méditerranée Métropole (hors Montpellier)	42	26,0	28	16,4
Montpellier	47	23,0	32	15,3
Hérault	301	26,5	208	18,3
Occitanie	1 711	27,2	1 118	18,1
France métropolitaine	17 324	27,9	12 366	19,8

Source: Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018

SS : secret statistique

Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Hérault de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Hérault ne prennent en compte que la partie héraultaise de cet EPCI

Repères méthodologiques

Le taux comparatif de mortalité (TCM) correspond au taux que l'on observerait sur une zone géographique donnée (département, région...) si elle avait la même structure par âge que la population de référence, ici la France entière au recensement de 2018. Cela permet de comparer les niveaux de mortalité entre territoires, indépendamment des différences de structure d'âge de leur population.

Légende :

- **rouge** : significativement supérieur à la valeur nationale
- **bleu** : significativement inférieur à la valeur nationale
- **SS** = secret statistique ou effectifs insuffisants pour le calcul des taux comparatifs de mortalité

Mortalité par autres pathologies

► Des mortalités par maladies cardiovasculaires et par maladies respiratoires proches des mortalités nationales

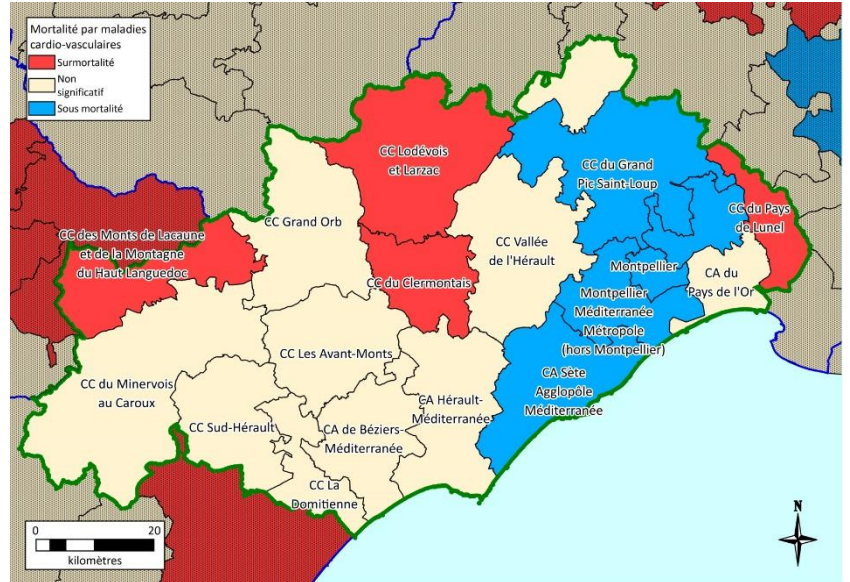
Les maladies cardiovasculaires causent en moyenne chaque année près de 2 500 décès dans l'Hérault, soit 24 % du total des décès. Le département présente une mortalité significativement plus basse que celle de la France hexagonale, à structure par âge comparable, comme pour l'ensemble de l'Occitanie.

Au sein de l'Hérault, les situations sont contrastées : quatre des 18 territoires situés au nord et à l'est du département présentent des surmortalités significatives comparées à celle de la France hexagonale, à structure par âge comparable : la CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, celle du Lodévois et Larzac, celle du Clermontais et celle du Pays de Lunel. Trois territoires allant de Sète au nord de Montpellier sont eux en sous-mortalité significative pour ces pathologies.

Les maladies de l'appareil respiratoire sont à l'origine de 668 décès d'Héraultais en moyenne chaque année (ce qui représente 6,6 % des décès du département). Dans L'Hérault, la mortalité par maladies de l'appareil respiratoire est significativement plus faible de celle de la France métropolitaine, comme c'est aussi le cas pour la mortalité régionale.

Le département est en sous-mortalité significative par rapport à la France hexagonale en ce qui concerne les mortalités par maladies cardiovasculaires et par maladies respiratoires. On note des sous-mortalités significatives pour ces deux groupes de pathologies dans des territoires littoraux.

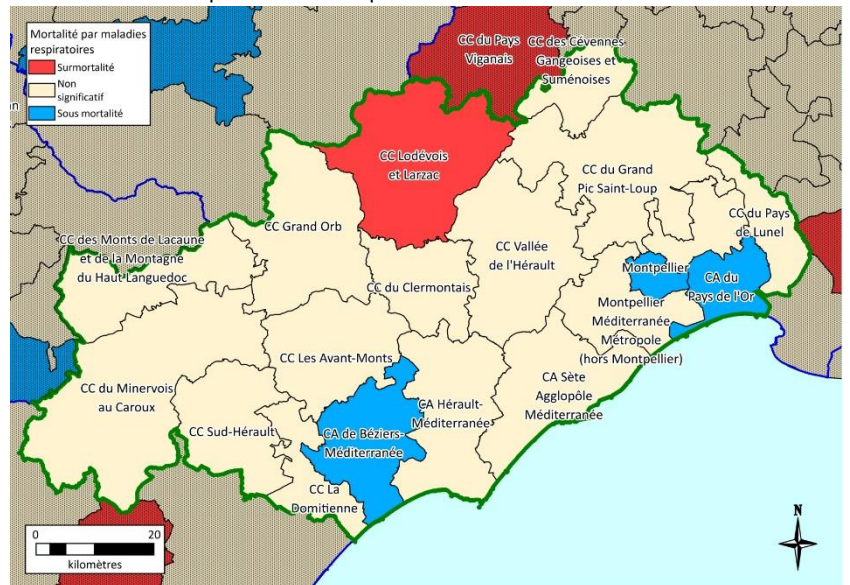
Carte 39 : Mortalité par maladies cardio-vasculaires entre 2013 et 2017



Source: Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018

Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

Carte 40 : Mortalité par maladies respiratoires entre 2013 et 2017



Source: Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018

Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

La majorité des EPCI présentent des mortalités par maladies respiratoires non significativement différentes de celle de l'Hexagone. Cependant, trois territoires, le long de la côte, présentent des sous-mortalités significatives et un seul, la CC Lodévois Larzac, est en surmortalité significative par maladies de l'appareil respiratoire.

Tableau 30 : Nombres annuels moyens de décès et taux comparatifs de mortalité par maladies de l'appareil circulatoire et respiratoire entre 2013 et 2017

	Maladies de l'appareil circulatoire		Maladies de l'appareil respiratoire	
	Nombre annuel moyen	TCM	Nombre annuel moyen	TCM
CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc *	37	287,3	10	81,9
CC du Minervois au Caroux	53	251,1	12	55,7
CC Lodévois et Larzac	51	292,7	15	85,5
CC Grand Orb	76	237,5	22	66,1
CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises *	42	250,2	13	79,5
CC Sud-Hérault	62	234,6	18	67,0
CC Les Avant-Monts	71	236,3	21	68,3
CC Vallée de l'Hérault	77	222,4	22	62,4
CC du Grand Pic Saint-Loup	72	183,7	25	63,1
CC du Clermontais	74	257,0	19	67,2
CC la Domitienne	68	226,2	20	67,3
CA Hérault-Méditerranée	224	238,4	59	64,1
CC du Pays de Lunel	112	263,8	27	63,6
CA du Pays de l'Or	102	212,3	21	44,7
CA Sète Agglopôle Méditerranée	301	205,0	94	64,4
CA de Béziers-Méditerranée	357	234,7	83	54,3
Montpellier Méditerranée Métropole (hors Montpellier)	309	204,1	89	59,4
Montpellier	390	185,2	106	50,5
Hérault	2 443	216,9	668	59,2
Occitanie	14 241	224,2	3 978	62,5
France métropolitaine	139 776	227,9	39 677	64,7

Source: Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018

Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Hérault de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Hérault ne prennent en compte que la partie héraultaise de cet EPCI

Repères méthodologiques

Le taux comparatif de mortalité (TCM) correspond au taux que l'on observerait sur une zone géographique donnée (département, région...) si elle avait la même structure par âge que la population de référence, ici la France entière au recensement de 2018. Cela permet de comparer les niveaux de mortalité entre territoires, indépendamment des différences de structure d'âge de leur population.

Légende :

- **rouge** : significativement supérieur à la valeur nationale
- **bleu** : significativement inférieur à la valeur nationale

► **Des sous-mortalités par pathologies liées à la consommation d'alcool et liées à la consommation de tabac**

Les pathologies pour lesquelles l'alcool est un facteur de risque sont responsables chaque année en moyenne d'un peu plus de 260 décès dans l'Hérault (soit 2,6 % des décès toutes causes du département).

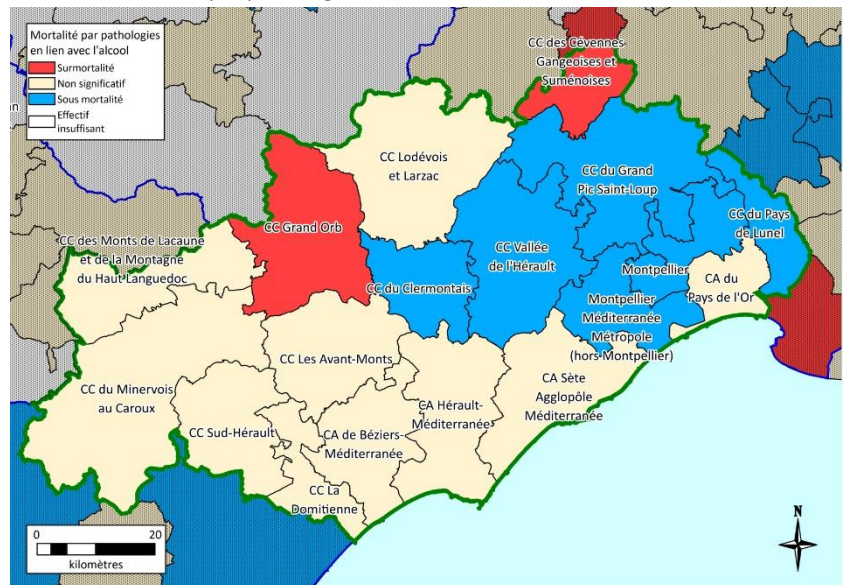
Le taux comparatif de mortalité (TCM) de l'Hérault est significativement inférieur à celui de la France hexagonale, comme c'est le cas pour la région.

Au sein du département, deux EPCI (les CC Grand Orb et des Cévennes Gangeoises et Suménoises) sont en surmortalité significative comparée à la mortalité nationale par pathologies pour lesquelles l'alcool est un facteur de risque ; six, autour de Montpellier jusqu'à la CC du Clermontois, sont en sous-mortalité et pour les dix autres territoires, la mortalité ne diffère pas significativement de celle de l'Hexagone, à structure d'âge comparable.

Concernant les pathologies pour lesquelles le tabac est un facteur de risque, elles sont à l'origine de près de 1 500 décès d'Héraultais en moyenne chaque année, (soit 14,4 % des décès du département). Ce niveau de mortalité est significativement plus bas que ce qui est observé au niveau métropolitain.

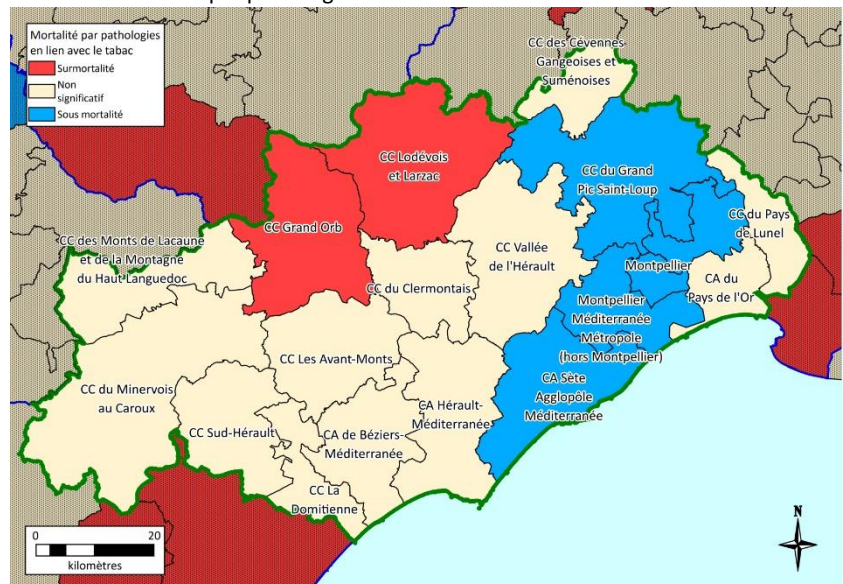
La mortalité par pathologies pour lesquelles le tabac est un facteur de risque est relativement contrastée au sein du département : si dans la majorité des EPCI (12/18), les TCM ne diffèrent pas significativement de celui de la France métropolitaine, quatre territoires allant de Sète au nord de Montpellier, sont en sous-mortalité significative.

Carte 41 : Mortalité par pathologies liées à l'alcool entre 2013 et 2017



Source : Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 42 : Mortalité par pathologies liées au tabac entre 2013 et 2017



Source : Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

L'Hérault présente une sous-mortalité significative par rapport à la France métropolitaine du fait des pathologies en lien avec l'alcool et le tabac. Pour les pathologies pour lesquelles le tabac est un facteur de risque, deux EPCI héraultais ont des surmortalités significatives : les CC Lodévois Larzac et Grand Orb, cette dernière étant également en surmortalité pour les pathologies en lien avec le tabac.

Tableau 31 : Nombres annuels moyens de décès et taux comparatifs de mortalité pour les pathologies liées à l'alcool et au tabac entre 2013 et 2017

	Pathologies liées à l'alcool		Pathologies liées au tabac	
	Nombre annuel moyen	TCM	Nombre annuel moyen	TCM
CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc *	3	30,1	19	152,3
CC du Minervois au Caroux	4	20,2	28	134,0
CC Lodévois et Larzac	5	29,0	31	180,3
CC Grand Orb	11	39,4	48	162,7
CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises *	6	43,8	25	154,7
CC Sud-Hérault	6	28,7	29	121,1
CC Les Avant-Monts	7	25,0	43	145,2
CC Vallée de l'Hérault	7	18,2	51	146,5
CC du Grand Pic Saint-Loup	7	14,4	44	104,1
CC du Clermontais	5	17,8	44	152,2
CC la Domitienne	7	24,7	39	131,3
CA Hérault-Méditerranée	30	32,8	133	139,4
CC du Pays de Lunel	10	20,9	67	151,3
CA du Pays de l'Or	13	25,8	66	129,7
CA Sète Agglopôle Méditerranée	38	26,7	184	124,0
CA de Béziers-Méditerranée	37	26,9	195	133,8
Montpellier Méditerranée Métropole (hors Montpellier)	27	15,3	188	115,0
Montpellier	41	20,0	246	119,8
Hérault	261	23,1	1 460	128,7
Occitanie	1 345	22,1	8 257	131,9
France métropolitaine	17 811	28,3	83 892	135,3

Source: Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018

SS : secret statistique

Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Hérault de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Hérault ne prennent en compte que la partie héraultaise de cet EPCI

Repères méthodologiques

e taux comparatif de mortalité (TCM) correspond au taux que l'on observerait sur une zone géographique donnée (département, région...) si elle avait la même structure par âge que la population de référence, ici la France entière au recensement de 2018. Cela permet de comparer les niveaux de mortalité entre territoires, indépendamment des différences de structure d'âge de leur population.

Légende :

- rouge : significativement supérieur à la valeur nationale
- bleu : significativement inférieur à la valeur nationale
- SS= secret statistique ou effectifs insuffisants pour le calcul des taux comparatifs de mortalité

► **Une surmortalité significative par accident de la circulation dans le département**

Les accidents de la circulation entraînent 64 décès en moyenne par an dans l'Hérault, en 2013-2017. La mortalité par accident de la circulation est significativement plus élevée dans le département qu'en France métropolitaine, à structure par âge comparable, comme c'est également le cas en Occitanie.

Dans sept des 18 territoires, le taux de mortalité par accident de la voie publique ne diffère pas de celui observé au niveau national ; dans cinq territoires, il est significativement supérieur et dans six territoires, les effectifs sont insuffisants pour analyser ce taux.

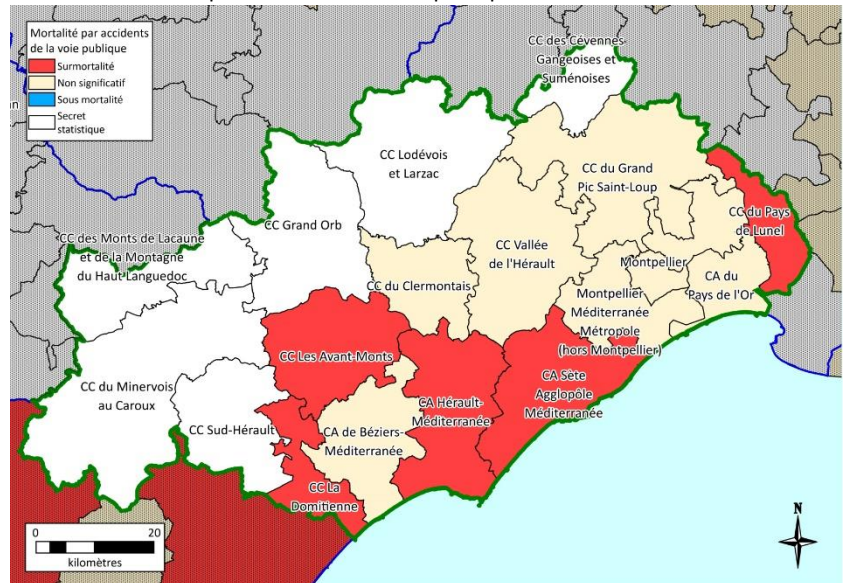
Dans l'Hérault, les suicides sont à l'origine d'un peu plus de 150 décès en moyenne chaque année, soit 1,5 % des décès du département.

Le département présente un TCM qui n'est pas significativement différent par rapport à la France métropolitaine, alors que la région présente une sous-mortalité significative. Dans la quasi-totalité des EPCI du département (19/20), le taux de mortalité par accident de la voie publique ne diffère pas de celui observé au niveau national, et dans un territoire, les effectifs sont insuffisants pour analyser ce taux.

En moyenne chaque année, les accidents de la vie courante (AVc) ont occasionné plus de 400 décès dans le département. Dans l'Hérault, comme en Occitanie, la mortalité par accident de la vie courante ne diffère pas significativement de celle observée au niveau national.

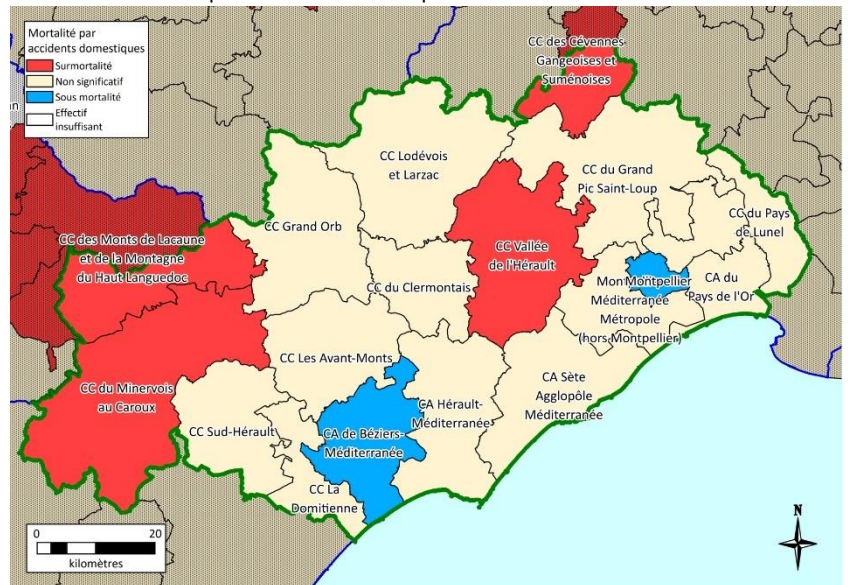
Au sein du département, deux territoires, la CA Béziers Méditerranée et la ville de Montpellier, présentent une sous-mortalité significative liée aux accidents de la vie courante. *A contrario*, quatre territoires, à l'ouest, au centre et au nord du département, présentent un TCM par accident de la vie courante supérieur à la valeur nationale. Dans les autres territoires, la mortalité par AVc ne diffère pas significativement de la mortalité nationale.

Carte 43 : Mortalité par accident de la voie publique entre 2013 et 2017



Source : Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 44 : Mortalité par accident domestique entre 2013 et 2017



Source : Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Une surmortalité liée aux accidents de la circulation pour le département, et des taux de mortalités liées aux suicides et aux accidents de la vie courante qui ne sont pas significativement différents comparativement à ceux de la France métropolitaine.

Tableau 32 : Nombres annuels moyens de décès et taux comparatifs de mortalité pour les accidents de la circulation, les suicides et les accidents de la vie courante entre 2013 et 2017

	Accidents de la circulation		Suicide		Accidents de la vie courante	
	Nombre annuel moyen	TCM	Nombre annuel moyen	TCM	Nombre annuel moyen	TCM
CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc	SS	SS	3	29,0	5	42,9
CC du Minervois au Caroux	SS	SS	SS	SS	6	29,3
CC Lodévois et Larzac	SS	SS	3	20,7	7	42,9
CC Grand Orb	SS	SS	3	13,4	15	51,7
CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises	SS	SS	3	19,8	7	45,6
CC Sud-Hérault	SS	SS	4	21,5	12	50,8
CC Les Avant-Monts	3	13,2	5	16,5	12	39,7
CC Vallée de l'Hérault	2	5,4	4	12,2	14	40,9
CC du Grand Pic Saint-Loup	3	6,6	5	11,1	16	38,2
CC du Clermontais	2	8,3	5	17,1	10	34,9
CC la Domitienne	3	10,4	5	18,3	9	30,5
CA Hérault-Méditerranée	7	8,9	13	16,8	32	36,1
CC du Pays de Lunel	4	8,6	6	12,5	18	40,9
CA du Pays de l'Or	3	5,9	7	15,0	17	34,3
CA Sète Agglopôle Méditerranée	9	7,6	18	13,5	50	35,1
CA de Béziers-Méditerranée	6	5,6	20	15,6	65	45,2
Montpellier Méditerranée Métropole (hors Montpellier)	6	3,4	21	11,7	52	33,7
Montpellier	12	3,9	29	12,6	67	30,7
Hérault	64	5,6	154	13,7	408	36,3
Occitanie	333	5,7	760	12,8	2 333	37,2
France métropolitaine	2 843	4,4	8 822	13,8	22 766	36,9

Source: Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018

SS : secret statistique

Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Hérault de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Hérault ne prennent en compte que la partie héraultaise de cet EPCI

Repères méthodologiques

Le taux comparatif de mortalité (TCM) correspond au taux que l'on observerait sur une zone géographique donnée (département, région...) si elle avait la même structure par âge que la population de référence, ici la France entière au recensement de 2018. Cela permet de comparer les niveaux de mortalité entre territoires, indépendamment des différences de structure d'âge de leur population.

Légende :

- **rouge** : significativement supérieur à la valeur nationale
- **bleu** : significativement inférieur à la valeur nationale
- **SS** = secret statistique ou effectifs insuffisants pour le calcul des taux comparatifs de mortalité

Partie 5

ÉTAT DE SANTÉ PAR GROUPE DE POPULATION

Mère et enfant (0- 1 an)	74
Enfants et adolescents (1- 17 ans)	76
Jeunes adultes (18-24 ans)	78
Adultes (25-64 ans)	80
Personnes âgées (65 ans et plus)	82

Mère et enfant (0-1 an)

► Un taux de recours à l'IVG supérieur à la valeur nationale

En France métropolitaine, on dénombre en moyenne chaque année plus de 195 000 interruptions volontaires de grossesse (IVG) chez les femmes en âge de procréer (15 à 49 ans). Parmi ces IVG (instrumentales ou médicamenteuses), plus des trois quarts sont réalisées à l'hôpital. Près d'un tiers des IVG effectuées en France métropolitaine concernent des jeunes femmes de 15 à 24 ans (31,6 %).

L'Occitanie regroupe au total 10 % des IVG de France métropolitaine. Elle présente une part d'IVG réalisées en ville plus élevée par rapport à l'Hexagone (29,8 % contre 23,7 %).

En moyenne dans l'Hérault, près de 3 900 IVG sont réalisées par an, soit 15,1 IVG pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans alors que la valeur régionale est de 15,9 pour 1 000 et la valeur nationale de 14,0.

Dans le département, on enregistre une part d'IVG réalisées à l'hôpital moins importante que dans les territoires de comparaison : 69,9 % sont réalisées à l'hôpital contre 70,2 % dans la région et 76,3 % en France métropolitaine.

En moyenne chaque année, 24 IVG ont été réalisées pour les habitantes de la CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc alors que ce nombre atteint près de mille dans la ville de Montpellier. Quatre territoires (les CC du Grand Pic Saint Loup et du Pays de Lunel, la ville de Montpellier et sa métropole) présentent des taux de recours à l'IVG inférieurs à la valeur en France métropolitaine.

Les parts des IVG réalisées en ville (médicamenteuses uniquement) parmi les territoires qui composent le département sont très contrastées : la CC des Monts de

Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc ont une valeur de 8,2 %, alors que cette part est de 41,5 % dans la CC du Pays de Lunel. Dix des 18 territoires héraultais présentent des proportions supérieures à celles de la région et l'Hexagone.

Chez les 15-24 ans de l'Hérault, plus de 1 200 IVG ont été réalisées en moyenne entre 2018 et 2020, soit près d'un tiers des IVG des 15-49 ans (31,3 %). Cela représente 16,1 IVG pour 1 000 femmes de 15 à 24 ans, taux inférieur à la valeur régionale de 18,6 pour 1 000 et très proche de la valeur nationale (16,5 pour 1 000). Au niveau des territoires, dans 14 sur 18 EPCI, le taux de recours à l'IVG des 15-24 ans est supérieur à la valeur observée en France métropolitaine.

Pour les habitantes de l'Hérault ayant entre 15 et 24 ans, la part des IVG réalisées en ville est inférieure à celle pour les femmes âgées de 15 à 49 ans. En effet, chez les 15-24 ans, 23,1 % sont faites en

ville et 76,9 % à l'hôpital. La part des IVG pratiquées en ville parmi les femmes de 15-24 ans est supérieure à la valeur nationale et légèrement inférieure à la valeur régionale.

Les EPCI présentent des parts d'IVG chez les 15-24 ans effectuées à l'hôpital allant de 64,8 % dans la ville de Montpellier à 96,3 % dans la CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises

La moitié des territoires présente des proportions d'IVG à l'hôpital pour les 15-24 ans supérieures à la valeur nationale.

Dans l'Hérault, le recours des femmes à l'IVG est plus fréquent qu'à l'échelle nationale mais moins fréquent qu'à l'échelle régionale. Pour les femmes les plus jeunes, entre 15 et 24 ans, on constate un moindre recours à l'IVG que dans ces deux territoires de comparaison. Au sein du département, les taux de recours à l'IVG peuvent être très contrastés, quel que soit l'âge des femmes. On note, tous âges confondus, une part des IVG réalisées en ville plus importante qu'en région ou en France, notamment sur la ville de Montpellier.

Tableau 33 : Nombre annuel moyen d'interruptions volontaires de grossesse entre 2018 et 2020

	Femmes de 15 à 49 ans				Femmes de 15 à 24 ans			
	Nombre	Taux pour 1 000 femmes	Part des IVG de ville	Part des IVG à l'hôpital	Nombre	Taux pour 1 000 femmes	Part des IVG de ville	Part des IVG à l'hôpital
CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc *	24	19,3	8,2	91,8	12	42,9	14,3	85,7
CC du Minervois au Caroux	74	33,4	9,5	90,5	27	58,6	3,7	96,3
CC Lodévois et Larzac	55	20,4	26,1	73,9	21	32,1	30,2	69,8
CC Grand Orb	79	24,3	18,9	81,1	29	37,1	15,9	84,1
CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises *	25	10,5	16,0	84,0	10	18,7	6,7	93,3
CC Sud-Hérault	67	20,9	22,5	77,5	22	30,0	6,0	94,0
CC Les Avant-Monts	111	21,4	21,7	78,3	40	35,0	10,8	89,2
CC Vallée de l'Hérault	145	17,6	23,7	76,3	38	22,0	17,5	82,5
CC du Grand Pic Saint-Loup	112	11,5	33,7	66,3	30	12,3	30,0	70,0
CC du Clermontais	99	17,7	39,9	60,1	36	29,1	31,2	68,8
CC la Domitienne	110	19,9	25,5	74,5	31	25,1	7,5	92,5
CA Hérault-Méditerranée	298	20,4	27,4	72,6	91	25,3	20,1	79,9
CC du Pays de Lunel	147	13,6	41,8	58,2	32	12,4	29,9	70,1
CA du Pays de l'Or	126	14,6	34,7	65,3	33	17,8	39,0	61,0
CA Sète Agglopôle Méditerranée	455	19,2	10,5	89,5	130	22,0	9,0	91,0
CA de Béziers-Méditerranée	499	20,4	29,5	70,5	161	25,5	19,0	81,0
Montpellier Méditerranée Métropole (hors Montpellier)	555	13,2	31,3	68,7	129	12,5	24,0	76,0
Montpellier	936	11,1	39,5	60,5	288	8,5	35,2	64,8
Hérault	3 879	15,1	30,1	69,9	1 216	16,1	23,1	76,9
Occitanie	19 413	15,9	29,8	70,2	6 158	18,6	24,5	75,5
France métropolitaine	195 084	14,0	23,7	76,3	61 625	16,5	17,9	82,1

Source: SNDS (PMSI-DCIR) 2018- 2020 - Insee RP 2019

Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Hérault de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Hérault ne prennent en compte que la partie héraultaise de cet EPCI

Repères méthodologiques

Les données présentées ci-dessus sont des données domiciliées, c'est-à-dire rapportées au lieu de domicile des personnes concernées. Elles ont été extraites du PMSI en considérant en diagnostic principal les avortements médicaux ou les actes liés à des difficultés liées à une grossesse non désirée. Elles concernent les IVG réalisées par les établissements de santé, qu'elles soient chirurgicales ou médicamenteuses. Les données sur les IVG de ville sont issues du DCIR et sont uniquement médicamenteuses.

Enfants et adolescents (1-17 ans)

► Une part d'enfants et de jeunes pris en charge pour des pathologies psychiatriques plus élevée dans l'Hérault que dans les territoires de comparaison

En 2019, près de 5 000 enfants et jeunes âgés de 1 à 17 ans ont été pris en charge pour une maladie psychiatrique dans l'Hérault, ce qui représente 37,5 % de ceux pris en charge à l'échelle de l'Occitanie.

Le nombre de personnes de 1 à 17 ans prises en charge est compris à l'échelle de l'EPCI entre 13 personnes (CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc) et 1 543 personnes dans la ville de Montpellier.

Dans l'Hérault, la part des pris en charge pour ces pathologies s'élève à 2,3 % des personnes de la même tranche d'âge prises en charge au moins une fois en 2019. Cette proportion est bien plus élevée que les valeurs relevées dans l'Hexagone (1,7 %) et la région (1,5 %).

En étudiant les territoires qui composent le département, on observe que la plupart des EPCI présentent des taux supérieurs à celui de l'Occitanie. En effet, 11 des 18 EPCI sont dans ce cas de figure et 15 présentent des taux supérieurs à la valeur en France métropolitaine. Seuls 3 territoires présentent des taux inférieurs à celui de la France métropolitaine : les CC des

Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, du Minervois au Caroux et Sud-Hérault (respectivement 1,4 %, 1,2 % et 1,2 % de jeunes pris en charge pour maladie psychiatrique).

Les valeurs les plus élevées, dépassant la valeur départementale (2,3 %), sont observées dans six territoires : la ville de Montpellier et sa métropole, la CA du Pays de l'Or et les CC Lodévois-Larzac, Vallée de l'Hérault et Pays de Lunel.

En 2020, on compte dans l'Hérault 1 822 enfants et jeunes de 1 à 17 ans hospitalisés en court séjour pour des lésions traumatiques. Cet effectif représente 22,2 % des hospitalisés pour cette cause et de même âge de la région Occitanie.

Dans les différents EPCI, les valeurs sont comprises entre 13 personnes hospitalisées dans la CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc et 459 personnes dans la ville de Montpellier. Ce dernier territoire rassemble à lui seul un quart des hospitalisés du département.

La part des hospitalisés pour lésion traumatique dans le département s'élève à 0,8 % des enfants et des jeunes de 1 à 17 ans, proche de ce qui est relevé dans la région et la France métropolitaine (0,7 %). Les EPCI présentent des proportions comprises entre 0,5 % dans la CC du Pays de Lunel et 1,8 % dans la CC Grand Orb.

Le département présente une part d'enfants et de jeunes de 1 à 17 ans pris en charge pour une pathologie psychiatrique plus élevée que celles de la France métropolitaine et la région. Une majorité d'EPCI (15/18) présentent des valeurs plus élevées que celle de l'Hexagone.

L'effectif des 1 à 17 ans hospitalisés en court séjour pour une lésion traumatique dans l'Hérault représente près du quart des hospitalisés à l'échelle de l'Occitanie. Cependant, le taux d'hospitalisation des héraultais de 1 à 17 ans pour lésion traumatique est voisin de ceux de l'Occitanie et l'Hexagone. Le maximum est relevé dans la CC Grand Orb.

Tableau 34 : Nombres et taux (en %) des 1 à 17 ans pris en charge pour maladies psychiatriques en 2019 et hospitalisés en court séjour pour lésion traumatique en 2020

	Personnes de 1 à 17 ans			
	Prise en charge pour maladies psychiatriques		Hospitalisations pour lésion traumatique	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux
CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc *	13	1,4	13	1,1
CC du Minervois au Caroux	22	1,2	24	1,0
CC Lodévois et Larzac	74	2,8	21	0,7
CC Grand Orb	52	2,0	55	1,8
CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises *	41	1,8	17	0,7
CC Sud-Hérault	40	1,4	29	0,9
CC Les Avant-Monts	83	1,7	39	0,7
CC Vallée de l'Hérault	236	2,7	65	0,7
CC du Grand Pic Saint-Loup	213	2,2	83	0,8
CC du Clermontais	153	2,7	68	1,1
CC la Domitienne	84	1,6	52	0,9
CA Hérault-Méditerranée	227	1,7	138	0,9
CC du Pays de Lunel	265	2,5	57	0,5
CA du Pays de l'Or	191	2,5	59	0,8
CA Sète Agglopôle Méditerranée	384	1,8	198	0,9
CA de Béziers-Méditerranée	417	1,7	245	1,0
Montpellier Méditerranée Métropole (hors Montpellier)	914	2,5	322	0,8
Montpellier	1 543	3,1	459	0,9
Hérault	4 959	2,3	1 822	0,8
Occitanie	18 033	1,7	8 207	0,7
France Métropolitaine	181 470	1,5	95 608	0,7

Source : SNIRAM-SNDS, cartographie des pathologies, tous régimes confondus- 2019,2020
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Hérault de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Hérault ne prennent en compte que la partie héraultaise de cet EPCI

Repères méthodologiques

- Pathologies psychiatriques : ce groupe comprend les troubles psychotiques (dont la schizophrénie), les troubles névrotiques et de l'humeur (dont les troubles bipolaires et la dépression), la déficience mentale, les troubles addictifs, les troubles psychiatriques débutant dans l'enfance et l'ensemble des autres troubles psychiatriques (de la personnalité ou du comportement).

- Les lésions traumatiques comprennent toutes les causes du chapitre XIX de la CIM10 ;(S00-T98) Sont exclues les autres conséquences de causes externes (type brûlures, engelures...) et les intoxications.

Jeunes adultes (18-24 ans)

► La ville de Montpellier présente près du quart des jeunes du département pris en charge pour une maladie psychique

En 2019, le département comptait près de 2 500 personnes âgées de 18 à 24 ans ayant été prises en charge pour des maladies psychiatriques, soit 23,0 % des prises en charge de la région. Les valeurs dans les EPCI sont comprises entre 10 personnes dans la CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc et 970 jeunes adultes dans la ville de Montpellier.

La part des jeunes adultes pris en charge pour des pathologies psychiatriques dans le département s'élève à 2,5 % de la population des 18-24 ans. Cette valeur est un peu supérieure aux proportions retrouvées dans l'Hexagone et la région (2,3 %).

À l'échelle des EPCI, on remarque que de nombreux territoires (13 sur 18) présentent des parts de personnes de 18 à 24 ans prises en charge pour maladies psychiatriques supérieures à celles de la France métropolitaine et de l'Occitanie. Les maximales sont retrouvées dans les CC Minervois au Caroux et Vallée de l'Hérault avec 2,8 % des 18-24 ans pris en charge pour maladie psychiatrique. La minimale est observée dans la CC Sud Hérault avec 1,8 % des jeunes de 18-24 ans pris en charge pour des pathologies psychiatriques.

En 2020, on compte dans l'Hérault 1 383 jeunes de 18 à 24 ans hospitalisés en court séjour pour des lésions traumatiques. Ce nombre représente 21,2 % des personnes de la même tranche d'âge hospitalisées en court séjour pour lésion traumatique en Occitanie.

Les effectifs sont très contrastés entre les territoires du département. Les valeurs sont comprises entre 11 personnes hospitalisées dans la CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc et 431

personnes dans la ville de Montpellier.

La ville de Montpellier représente près du tiers des jeunes hospitalisés du département (31,2 %).

La part des hospitalisés pour lésion traumatique dans l'Hérault s'élève à 1,3 %, comprise entre ce qui est observé dans la région (1,4 %) et en France métropolitaine (1,2 %). À l'échelle infra-départementale, les territoires présentent des valeurs comprises entre 0,8 % dans la ville de Montpellier et 4,0 % dans la CC Lodévois et Larzac. À l'exception de la ville de Montpellier, tous les territoires présentent des taux

d'hospitalisation pour lésion traumatique des 18-24 ans supérieurs à celui de la France métropolitaine.

Le département présente un taux de jeunes pris en charge pour pathologies psychiatriques supérieur à ce que l'on observe en région et en France hexagonale. La majorité des territoires héraultais présentent des taux supérieurs à la valeur nationale. Le taux de jeunes hospitalisés pour lésion traumatique dans l'Hérault est intermédiaire entre la valeur régionale et la valeur nationale. La ville de Montpellier regroupe près du tiers des jeunes hospitalisés du département mais c'est le seul territoire à présenter un taux d'hospitalisation inférieur à la valeur métropolitaine.

Tableau 35 : Nombre et taux (en %) des 18 à 24 ans pris en charge pour maladies psychiatriques (MP) en 2019 ; nombre et taux (en %) des 18 à 24 ans hospitalisés en court séjour pour lésion traumatique en 2020

	Personnes de 18 à 24 ans			
	Prises en charge pour maladies psychiatriques		Hospitalisations pour lésion traumatique	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux
CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc *	10	2,6	11	2,9
CC du Minervois au Caroux	26	2,8	21	3,5
CC Lodévois et Larzac	24	2,5	15	2,0
CC Grand Orb	30	2,7	43	4,0
CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises *	20	2,6	19	2,8
CC Sud-Hérault	18	1,8	18	2,1
CC Les Avant-Monts	37	2,2	43	3,2
CC Vallée de l'Hérault	73	2,8	72	3,3
CC du Grand Pic Saint-Loup	88	2,6	50	1,6
CC du Clermontais	50	2,6	49	3,3
CC la Domitienne	47	2,5	37	2,4
CA Hérault-Méditerranée	128	2,4	104	2,4
CC du Pays de Lunel	91	2,5	53	1,5
CA du Pays de l'Or	65	2,2	50	2,0
CA Sète Agglopôle Méditerranée	167	2,1	157	2,0
CA de Béziers-Méditerranée	271	3,0	194	2,3
Montpellier Méditerranée Métropole (hors Montpellier)	358	2,5	210	1,4
Montpellier	970	2,5	431	0,8
Hérault	2 476	2,5	1 383	1,3
Occitanie	10 772	2,3	6 323	1,4
France Métropolitaine	115 195	2,3	61 715	1,2

Source : SNIRAM-SNDS, cartographie des pathologies, tous régimes confondus - 2019,2020
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Hérault de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Hérault ne prennent en compte que la partie héraultaise de cet EPCI

Repères méthodologiques

- Pathologies psychiatriques : ce groupe comprend les troubles psychotiques (dont la schizophrénie), les troubles névrotiques et de l'humeur (dont les troubles bipolaires et la dépression), la déficience mentale, les troubles addictifs, les troubles psychiatriques débutant dans l'enfance et l'ensemble des autres troubles psychiatriques (de la personnalité ou du comportement).

- Les lésions traumatiques comprennent toutes les causes du chapitre XIX de la CIM10 ;(S00-T98). Sont exclues les autres conséquences de causes externes (type brûlures, engelures...) et les intoxications.

ss : Secret statistique

Adultes (25-64 ans)

► Moins d'adultes héraultais pris en charge pour un diabète qu'en France métropolitaine

En 2019, le département comptait plus de 28 000 personnes de 24 à 64 ans ayant été prises en charge pour des maladies psychiatriques, soit 20,3 % de l'effectif de la région.

Les valeurs des EPCI varient entre 132 personnes dans la CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc et plus de 9 300 adultes dans la ville de Montpellier.

La part des adultes pris en charge pour ces pathologies s'élève à 4,8 % dans l'Hérault, soit autant qu'en Occitanie mais plus qu'en France métropolitaine (4,3 % d'adultes pris en charge). Les EPCI présentent des taux allant plus que du simple au double : la part est de 2,8 % dans la CC du Grand Pic Saint Loup, alors qu'elle s'élève à 6,2 % dans la CC Grand Orb. La moitié des territoires présentent des taux inférieurs à la valeur métropolitaine.

On dénombrait en 2019 dans l'Hérault, plus de 20 500 personnes de 25 à 64 ans prises en charge pour un cancer, ce qui représente 21,3 % des prises en charge pour cancer de la région. Les territoires du département affichent des valeurs très contrastées : l'effectif le plus faible est retrouvé dans la CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc avec 133 adultes pris en charge pour un cancer, alors qu'ils sont plus de 4 300 dans cette situation dans la ville de Montpellier. Ce dernier territoire rassemble près du quart des personnes concernées dans l'Hérault.

La part des personnes prises en charge pour un cancer dans le département s'élève à 3,6 % des adultes de 25 à 64 ans. Cette proportion est plus élevée que ce qui est observé dans la région (3,3 %) ou en France métropolitaine (3,1 %).

Tous les territoires héraultais présentent des valeurs supérieures à ce qui est observé sur l'ensemble de l'Hexagone.

Concernant les prises en charge pour maladies cardio-vasculaires (MCV), le département en recense près de 21 000 chez les 25-64 ans. Cette valeur représente 18,6 % de l'effectif de la région. Les territoires qui composent l'Hérault présentent des valeurs comprises entre 181 personnes dans la CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc et plus de 4 200 adultes

dans la ville de Montpellier. Ce dernier territoire présente d'ailleurs une prise en charge sur 5 du département.

L'Hérault présente une part des adultes pris en charge pour une MCV de 3,7 %. Cette part est inférieure à celle de la région (3,9 %) et identique à celle de la France hexagonale. Quatre EPCI présentent des valeurs inférieures à celle de l'Hexagone. La maximale est observée dans la CC Grand Orb (4,8 %) et la part la plus faible est relevée dans la ville de Montpellier (3,0 %).

Le département présente un taux d'adultes pris en charge pour des pathologies psychiatriques identique à celui de la région et supérieur à celui de l'Hexagone. Les EPCI ont pour la plupart des valeurs supérieures à la valeur nationale. Des prises en charge d'adultes pour cancer plus fréquentes que dans les territoires de comparaison. Le département présente une part de prises en charge pour diabète inférieure à celle de la France métropolitaine.

Enfin, les adultes qui ont été pris en charge pour un diabète dans le département sont plus de 21 500 en 2019, soit un cinquième (20,0 %) de ceux pris en charge en Occitanie.

Les territoires au sein du département présentent des effectifs très hétérogènes. Le minimum est observé dans la CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc avec 123 adultes. Le maximum est relevé dans la ville de Montpellier avec près de 5 700 personnes de 25 à 64 ans prises en charge pour un diabète.

La taux d'adultes pris en charge pour un diabète est de 3,8 % dans l'Hérault, intermédiaire entre les valeurs en l'Occitanie et dans l'Hexagone (3,7 % et 4,1 %). Les EPCI ont des valeurs comprises entre 2,3 % dans la CC du Grand Pic Saint Loup et 4,7 % dans la CA Béziers Méditerranée.

Tableau 36 : Nombres et taux (en %) des 25 à 64 ans pris en charge pour maladie psychiatrique, cancer, maladies cardiovasculaires et diabète en 2019

	Personnes de 25 à 64 ans prises en charge pour :							
	maladie psychiatrique		cancer		maladies cardiovasculaires		diabète	
	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)
CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc	132	4,1	133	3,4	181	4,6	123	3,1
CC du Minervois au Caroux	291	4,6	243	3,4	316	4,5	244	3,4
CC Lodévois et Larzac	398	5,6	272	3,8	331	4,6	295	4,1
CC Grand Orb	513	6,2	387	4,0	463	4,8	370	3,9
CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises	292	4,9	228	3,7	255	4,1	220	3,5
CC Sud-Hérault	347	4,3	329	3,9	388	4,6	345	4,1
CC Les Avant-Monts	496	4,0	498	3,7	530	4,0	469	3,5
CC Vallée de l'Hérault	715	3,6	667	3,3	685	3,4	632	3,1
CC du Grand Pic Saint-Loup	684	2,8	871	3,5	696	2,8	580	2,3
CC du Clermontais	613	4,6	489	3,5	534	3,9	519	3,8
CC la Domitienne	488	3,6	568	4,1	618	4,5	496	3,6
CA Hérault-Méditerranée	1 754	4,6	1 602	4,3	1 695	4,5	1 721	4,6
CC du Pays de Lunel	1 039	4,0	857	3,3	1 009	3,9	1 162	4,5
CA du Pays de l'Or	1 050	4,3	934	4,2	919	4,2	770	3,5
CA Sète Agglopôle Méditerranée	2 755	4,6	2 492	4,1	2 504	4,2	2 483	4,1
CA de Béziers-Méditerranée	3 634	6,0	2 192	3,7	2 670	4,5	2 791	4,7
Montpellier Méditerranée Métropole (hors Montpellier)	3 586	3,6	3 403	3,5	3 068	3,1	2 790	2,8
Montpellier	9 342	5,9	4 513	3,2	4 224	3,0	5 662	4,1
Hérault	28 087	4,8	20 534	3,6	20 923	3,7	21 544	3,8
Occitanie	138 675	4,8	96 196	3,3	112 275	3,9	107 474	3,7
France Métropolitaine	1 363 958	4,3	1 022 936	3,1	1 215 772	3,7	1 340 023	4,1

Source : SNIRAM-SNDS, cartographie des pathologies, tous régimes confondus- 2019
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Hérault de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Hérault ne prennent en compte que la partie héraultaise de cet EPCI

Repères méthodologiques

- *Pathologies psychiatriques* : ce groupe comprend les troubles psychotiques (dont la schizophrénie), les troubles névrotiques et de l'humeur (dont les troubles bipolaires et la dépression), la déficience mentale, les troubles addictifs, les troubles psychiatriques débutant dans l'enfance et l'ensemble des autres troubles psychiatriques (de la personnalité ou du comportement).

- *Les autres pathologies concernent toutes les personnes ayant eu au moins une prestation en lien avec la pathologie concernée dans l'année 2019 en quel que soit leur régime d'Assurance maladie.*

Personnes âgées (65 ans et plus)

► Une part de prises en charge pour maladies psychiatriques plus élevée à Montpellier que dans le reste du département

En 2019, le département comptait plus de 14 250 personnes de 65 ans et plus ayant été prises en charge pour des maladies psychiatriques, soit 17,7 % de celles prises en charge dans la région.

Les effectifs dans les EPCI sont compris entre 138 personnes dans la CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc et près de 3 400 adultes dans la ville de Montpellier, soit pour cette dernière près du quart de l'effectif du département.

La part des séniors pris en charge pour des pathologies psychiatriques s'élève à 5,4 % des 65 ans et plus dans l'Hérault, soit un taux plus bas que ce qui est observé en Occitanie et en France hexagonale (5,8 %).

Les EPCI présentent des taux qui varient entre 3,7 % des séniors pris en charge pour des pathologies psychiatriques dans la CC Avant-Monts et 7,3 % dans la ville de Montpellier

Parmi les 18 territoires du département, quatre présentent des taux plus élevés que ceux de la région et de l'Hexagone.

En 2020, on compte dans l'Hérault plus de 6 200 habitants de 65 ans et plus hospitalisés en court séjour pour des lésions traumatiques. Cet effectif représente 17,7 % des

personnes de la même tranche d'âge hospitalisées en court séjour pour lésion traumatique en Occitanie.

Les valeurs au sein des EPCI sont comprises entre 64 personnes dans la CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc et plus du millier d'adultes dans la ville de Montpellier.

La part des personnes de 65 ans et plus hospitalisées pour lésion traumatique dans l'Hérault s'élève à 2,5 %. Cette

proportion est moins élevée que ce qui est observé en France métropolitaine (2,6 %) et en Occitanie (2,7 %). Les EPCI présentent des valeurs comprises entre 2,0 % dans la CC du Minervois au Caroux et 3,2 % dans la CC Lodévois et Larzac. Onze territoires sur 18 présentent des valeurs inférieures à celle de la France métropolitaine.

La vaccination contre la grippe a été effectuée pour plus de 6 héraultais sur 10 (61,9 %) âgés de 65 ans et plus ; proportion similaire à ce qui est observé à l'échelle de la région (61,8 %).

Les EPCI ont des taux compris entre 55,6 % de vaccinés dans la CC du Minervois au Caroux et 68,6 % dans la CC du Grand Pic Saint Loup. Douze territoires sur 18 ont des taux de vaccinés plus élevés que le taux en Occitanie.

La part des personnes âgées prises en charge pour des pathologies psychiatriques est moins élevée dans l'Hérault par rapport à ce qui est observé en Occitanie et France hexagonale. La ville de Montpellier présente cependant un taux élevé de personnes de 65 ans et plus pris en charge pour maladies psychiatriques.

La part des prises en charge pour lésion traumatique est moins élevée que celles des territoires de comparaison. Le département présente un taux de vaccination contre la grippe parmi les séniors similaire à la valeur régionale.

Tableau 37 : Nombres et taux (en %) des 65 ans et plus pris en charge pour maladies psychiatriques en 2019, des hospitalisés en court séjour pour lésion traumatique en 2020 et taux des vaccinés contre la grippe en 2020

Personnes de 65 ans et plus					
	prises en charge pour maladie psychiatrique		hospitalisées pour lésion traumatique		vaccinées contre la grippe (%)
	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)	
CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc *	138	6,0	64	2,6	59,5
CC du Minervois au Caroux	203	5,0	92	2,0	55,6
CC Lodévois et Larzac	215	6,1	117	3,2	55,8
CC Grand Orb	371	6,4	193	3,0	58,2
CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises *	190	5,5	95	2,7	57,9
CC Sud-Hérault	196	4,1	117	2,3	63,5
CC Les Avant-Monts	244	3,7	163	2,4	64,6
CC Vallée de l'Hérault	398	5,3	171	2,4	63,5
CC du Grand Pic Saint-Loup	460	4,3	209	2,1	68,6
CC du Clermontais	394	6,3	161	2,6	62,0
CC la Domitienne	303	4,6	139	2,1	66,3
CA Hérault-Méditerranée	1 100	4,7	568	2,5	58,3
CC du Pays de Lunel	516	5,0	232	2,4	63,0
CA du Pays de l'Or	700	5,2	302	2,6	64,4
CA Sète Agglopol Méditerranée	1 729	5,0	864	2,6	62,6
CA de Béziers-Méditerranée	1 671	5,0	744	2,4	62,9
Montpellier Méditerranée Métropole (hors Montpellier)	2 002	5,0	924	2,4	65,9
Montpellier	3 357	7,3	1 047	2,5	61,9
Hérault	14 254	5,4	6 209	2,5	62,8
Occitanie	80 513	5,8	35 067	2,7	61,8
France Métropolitaine	782 466	5,8	331 821	2,6	Non spé

Source : SNIRAM-SNDS, cartographie des pathologies, tous régimes confondus- 2019- 2020 - ATIH-PMSI 2020
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Hérault de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Hérault ne prennent en compte que la partie héraultaise de cet EPCI

Repères méthodologiques

- Pathologies psychiatriques : ce groupe comprend les troubles psychotiques (dont la schizophrénie), les troubles névrotiques et de l'humeur (dont les troubles bipolaires et la dépression), la déficience mentale, les troubles addictifs, les troubles psychiatriques débutant dans l'enfance et l'ensemble des autres troubles psychiatriques (de la personnalité ou du comportement).
- Les lésions traumatiques comprennent toutes les causes du chapitre XIX de la CIM10 ;(S00-T98). Sont exclues les autres conséquences de causes externes (type brûlures, engelures...) et les intoxications.
- Vaccination : population de 65 ans et plus affiliée au RG (hors SLM), MSA, RSI, bénéficiaire d'une vaccination antigrippale en 2020.

► **Des taux de prises en charge pour cancer, diabète et maladie d'Alzheimer ou apparentée plus élevés dans le département qu'en région.**

Dans l'Hérault, les personnes de 65 ans et plus prises en charge pour un cancer sont près de 43 700 en 2019, soit 21,0 % de l'effectif de l'Occitanie. Les valeurs au sein des EPCI sont très distinctes : 339 personnes dans la CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc et près de 7 000 adultes dans la ville de Montpellier. Ce dernier territoire rassemble 16,0 % des personnes concernées du département.

Le taux de prises en charge pour cancer dans l'Hérault s'élève à 17,6 % des personnes âgées de 65 ans et plus. Cette proportion est supérieure à ce qui est retrouvé en région et en France métropolitaine (15,7 % et 16,6 % respectivement). Les EPCI présentent des valeurs comprises entre 13,0 % dans la CC du Minervois au Caroux et 20,4 % dans la CA du Pays de l'Or. Dix territoires (sur 18) présentent des taux supérieurs à celui de la France métropolitaine.

Les prises en charge pour les maladies cardiovasculaires (MCV) sont plus importantes que pour les cancers chez les 65 ans et plus. Dans l'Hérault, on dénombre près de 66 000 prises en charge, soit 1,5 fois plus que pour les cancers. La région présente plus de 370 000 personnes âgées prises en charge pour MCV, dont 17,8 % habitent dans le département.

Les territoires de l'Hérault affichent des valeurs comprises entre 723 personnes dans la CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc et plus de 10 000 dans la ville de Montpellier. Un tiers des territoires ont des valeurs inférieures à 1 000 personnes, et quatre territoires présentent des effectifs supérieurs à 5 000 prises en charge : la ville de Montpellier et sa métropole, et les CA Sète Agglopôle Méditerranée et Béziers Méditerranée.

Le département présente un taux de prises en charge pour MCV (26,5 %) moins élevé que ceux de l'Occitanie (28,1 %) et l'Hexagone (28,5 %). Les territoires qui composent le département présentent des valeurs comprises entre 23,9 % dans la CC du Minervois au Caroux et 29,5 % dans la CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc. On compte treize territoires ayant des proportions plus faibles que celle de la région.

En 2019, près de 45 000 personnes âgées sont prises en charge pour un diabète dans l'Hérault, soit 20,2 % de l'effectif de la région. Les valeurs oscillent entre 360 personnes dans la CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc et plus de 7 800 adultes dans la ville de Montpellier.

Dans le département, 18,1 % des personnes de 65 ans et plus sont prises en charge pour un diabète. Cette proportion est plus proche de ce que l'on observe en France métropolitaine et plus élevée qu'en région (respectivement 18,3 % et 17,2 %). La moitié des territoires héraultais présentent des valeurs inférieures à celle de la France métropolitaine. La CC du Minervois au Caroux présente le taux le plus faible (13,4 %).

La CC du Minervois au Caroux présente les taux de prise en charge des seniors les plus faibles pour cancer, maladie cardio-vasculaire, diabète ou MAAD du département. La ville de Montpellier, par sa taille, concentre les plus forts effectifs

Les maladies d'Alzheimer et autres démences (MAAD) ont concerné plus de 15 000 personnes dans l'Hérault, ce qui représente 19,8 % des seniors occitans avec MAAD.

Les EPCI présentent des valeurs comprises entre 138 personnes dans la CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc et autour de 3 000 dans la ville de Montpellier.

La part des personnes âgées prises en charge pour une MAAD dans le département (6,1 %) est plus élevée que ce qui est observé dans l'Hexagone (5,5 %) et la région (5,8 %). Parmi les EPCI, les valeurs sont comprises entre 4,5 % dans la CC du Minervois au Caroux et 7,1 % dans la ville de Montpellier. Seuls cinq territoires présentent des taux inférieurs à celui de la France métropolitaine.

Tableau 38 : Nombres et taux (en %) des 65 ans et plus pris en charge pour cancer, maladies cardio-vasculaires, diabète et maladie d'Alzheimer et autres démences (MAAD) en 2019

Personnes de 65 ans et plus prises en charge pour :								
	cancer		maladies cardio-vasculaires		diabète		maladie d'Alzheimer et autres démences	
	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)
CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc *	339	13,8	723	29,5	360	14,7	138	5,6
CC du Minervois au Caroux	587	13,0	1 079	23,9	605	13,4	202	4,5
CC Lodévois et Larzac	553	15,2	947	26,0	691	19,0	233	6,4
CC Grand Orb	914	14,4	1 527	24,0	944	14,9	332	5,2
CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises *	499	14,1	908	25,7	589	16,7	215	6,1
CC Sud-Hérault	775	15,5	1 427	28,5	881	17,6	295	5,9
CC Les Avant-Monts	1 128	16,9	1 793	26,9	1 186	17,8	330	4,9
CC Vallée de l'Hérault	1 219	16,8	1 854	25,5	1 290	17,7	421	5,8
CC du Grand Pic Saint-Loup	1 605	15,8	2 571	25,2	1 469	14,4	547	5,4
CC du Clermontais	1 046	17,1	1 641	26,9	1 064	17,4	390	6,4
CC la Domitienne	1 198	18,1	1 954	29,6	1 237	18,7	312	4,7
CA Hérault-Méditerranée	4 340	19,4	5 826	26,1	4 230	19,0	1 281	5,7
CC du Pays de Lunel	1 743	17,8	2 762	28,1	2 090	21,3	564	5,7
CA du Pays de l'Or	2 402	20,4	3 449	29,3	2 107	17,9	741	6,3
CA Sète Agglopôle Méditerranée	6 540	19,7	8 834	26,6	6 383	19,2	1 888	5,7
CA de Béziers-Méditerranée	5 473	17,4	8 965	28,6	6 177	19,7	1 835	5,8
Montpellier Méditerranée Métropole (hors Montpellier)	6 633	17,5	9 763	25,7	6 106	16,1	2 468	6,5
Montpellier	6 985	16,6	10 590	25,2	7 814	18,6	3 005	7,1
Hérault	43 656	17,6	65 916	26,5	44 888	18,1	15 076	6,1
Occitanie	207 468	15,7	370 832	28,1	226 962	17,2	75 981	5,8
France Métropolitaine	2 151 092	16,6	3 692 723	28,5	2 371 205	18,3	717 383	5,5

Source : SNIRAM-SNDS, cartographie des pathologies, tous régimes confondus - 2019

Exploitation : Creai-ORS Occitan

* y compris la partie hors Hérault de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Hérault ne prennent en compte que la partie héraultaise de cet EPCI

Repères méthodologiques

- Pathologies psychiatriques : ce groupe comprend les troubles psychotiques (dont la schizophrénie), les troubles névrotiques et de l'humeur (dont les troubles bipolaires et la dépression), la déficience mentale, les troubles addictifs, les troubles psychiatriques débutant dans l'enfance et l'ensemble des autres troubles psychiatriques (de la personnalité ou du comportement).
- Les autres pathologies concernent toutes les personnes ayant eu au moins une prestation en lien avec la pathologie concernée dans l'année 2019 en quel que soit leur régime d'Assurance maladie.

Partie 6

OFFRE DE SOINS

Accessibilité potentielle localisée.....	88
Densités des professionnels de santé	90
Organisation des soins de premier recours.....	92
Établissements de soins	94
Accès aux maternités	96

Accessibilité potentielle localisée

► L'indicateur d'accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes dans l'Hérault est supérieur aux valeurs nationale et régionale.

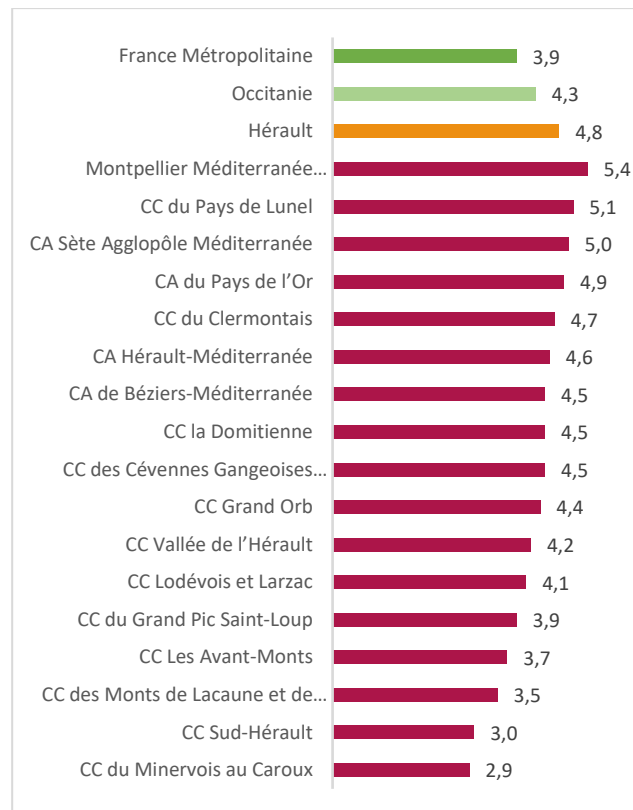
En 2018, un habitant de l'Hérault a accès en moyenne à 4,8 consultations ou visites de médecins généralistes contre 3,9 en France (hors Mayotte) et 4,3 en région Occitanie.

Lorsqu'il s'agit d'un médecin généraliste de moins de 65 ans, l'accessibilité moyenne par habitant est de 4,3 consultations contre 3,5 en France et 3,9 en région Occitanie.

Il est particulièrement difficile de consulter un médecin généraliste dans les CC du Minervois au Caroux et Sud Hérault : chacun des près de 32 500 habitants de ces territoires, soit 2,8 % de la population départementale, a un accès à au plus 3 consultations par an.

Dans la majorité des territoires (12 sur 17), l'accès à un médecin généraliste est le plus favorable, soit 4 consultations annuelles par habitant ou plus. Ce chiffre peut atteindre ou dépasser 5 dans trois territoires : Montpellier Méditerranée Métropole, la CC du Pays de Lunel et la CA Sète Agglopôle Méditerranée. Ces territoires regroupent plus de 657 000 habitants, soit 56,7 % des Héraultais.

Figure 3 : APL aux médecins généralistes - 2018



Sources : SNIIR-AM 2018, EGB 2018, CNAM-TS ; populations 2016, distancier METRIC, INSEE ; traitements DREES
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

L'Hérault présente des accessibilités potentielles localisées supérieures aux valeurs régionale et nationale et ce quelle que soit la classe d'âge des médecins généralistes. Les EPCI présentent pour leur majorité des valeurs supérieures à celle de la région ou de la France métropolitaine.

Tableau 39 : Indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) 2018 aux médecins généralistes tous âges et ceux de moins de 65 ans

	APL aux médecins généralistes	APL aux médecins généralistes de moins de 65 ans
CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc *	3,5	2,9
CC du Minervois au Caroux	2,9	2,5
CC Lodévois et Larzac	4,1	3,6
CC Grand Orb	4,4	3,8
CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises *	4,5	4,3
CC Sud-Hérault	3,0	2,6
CC Les Avant-Monts	3,7	3,4
CC Vallée de l'Hérault	4,2	3,7
CC du Grand Pic Saint-Loup	3,9	3,6
CC du Clermontais	4,7	4,0
CC la Domitienne	4,5	3,9
CA Hérault-Méditerranée	4,6	3,9
CC du Pays de Lunel	5,1	4,7
CA du Pays de l'Or	4,9	4,5
CA Sète Agglopôle Méditerranée	5,0	4,4
CA de Béziers-Méditerranée	4,5	4,0
Montpellier Méditerranée Métropole (dont Montpellier)	5,4	4,9
Hérault	4,8	4,3
Occitanie	4,3	3,9
France métropolitaine	3,9	3,5

Sources : SNIIR-AM 2018, EGB 2018, CNAM-TS ; populations 2016, distancier METRIC, INSEE ; traitements DREES
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Hérault de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Hérault ne prennent en compte que la partie héraultaise de cet EPCI

Repères méthodologiques

L'Accessibilité Potentielle Localisée est un indicateur local, disponible au niveau de chaque commune, qui tient compte de l'offre et de la demande issue des communes environnantes. Calculée à l'échelle communale, l'APL met en évidence des disparités d'offre de soins qu'un indicateur usuel de densité, calculé sur des mailles beaucoup plus larges (bassins de vie, départements...), aura tendance à masquer. L'APL tient également compte du niveau d'activité des professionnels en exercice ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence les besoins de soins. L'indicateur est calculé en nombre de consultations ou visites accessibles par habitant standardisé sur l'âge, rendant comparable l'accessibilité de communes ayant des populations d'âges très différents.

Densités des professionnels de santé

► Des densités en médecins, infirmiers masseurs-kinésithérapeutes et chirurgiens-dentistes libéraux plus élevées que dans les territoires de comparaison

L'Hérault affiche en 2021 une densité de 108,2 médecins généralistes libéraux (ou mixtes) pour 100 000 habitants, contre 85,2 en France métropolitaine et 96,9 en région Occitanie.

À l'échelle infra-départementale, les EPCI présentent des densités très disparates variant de 59,4 pour la plus faible dans la CC la Domitienne à 152,0 pour la plus élevée dans la CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises.

Ces densités ne sont pas toutes corrélées à l'indicateur d'accessibilité potentielle localisée :

– La CC du Lodévois au Larzac présente une densité supérieure à la valeur départementale, pour autant l'indicateur APL y est inférieur à la valeur départementale.

– À l'inverse, la densité de médecins dans la CA Hérault Méditerranée est inférieure à la densité départementale alors que l'indicateur d'APL sur ces territoires indique une accessibilité presque aussi favorable que dans le département pris dans son ensemble.

Néanmoins, que ce soit la densité ou l'indicateur d'APL relatif aux médecins généralistes, les valeurs héraultaises restent supérieures aux valeurs régionale ou nationale.

Les densités de professionnels libéraux présentées sont supérieures aux densités nationales et régionales. La plupart des territoires présentent des valeurs supérieures à ce qui est observé dans l'ensemble de l'Occitanie ou en France métropolitaine.

La densité d'infirmiers libéraux s'établit 343,6 pour 100 000 habitants dans l'Hérault, contre 196,4 en France métropolitaine et 317,5 en région Occitanie. Tous les territoires présentent des densités supérieures à celle de France métropolitaine, variant de 283,5 dans la ville de Montpellier à 597,6 dans la CC Sud Hérault.

En 2021, la densité en masseurs-kinésithérapeutes (MK) libéraux s'établit à 196,61 pour 100 000 habitants dans l'Hérault contre 104,1 en France métropolitaine et 145,3 en région Occitanie.

Ces densités varient de 50,1 pour la CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc à 273,9 dans Montpellier Méditerranée Métropole (hors Montpellier).

Sept territoires (sur 18) sont plus défavorisés avec des densités inférieures à la valeur sur l'ensemble de l'Occitanie.

En 2021, la densité de chirurgiens-dentistes s'établit à 74,5 pour 100 000 habitants contre 54,7 en France métropolitaine et 67,0 en région Occitanie.

La CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc est dépourvue de chirurgien-dentiste et six autres territoires présentent des valeurs inférieures à ce qui est observé sur l'ensemble de la France métropolitaine. Il s'agit des CC du Minervois au Caroux, CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises, CC Sud-Hérault, CC Les Avants Monts, CC La Domitienne et CC du Pays de Lunel.

Tableau 40 : Densités des professionnels de santé libéraux (pour 100 000 habitants) en 2021

	Densité			
	Médecins généralistes	Infirmiers libéraux	Masseurs kinésithérapeutes libéraux	Chirurgiens-dentistes libéraux
CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc *	62,6	338,1	50,1	0,0
CC du Minervois au Caroux	61,9	302,9	103,2	34,4
CC Lodévois et Larzac	142,2	447,0	121,9	67,7
CC Grand Orb	94,8	473,9	134,7	59,9
CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises *	152,0	395,1	235,5	45,6
CC Sud-Hérault	83,8	597,6	157,3	33,5
CC Les Avant-Monts	73,1	412,8	127,8	36,5
CC Vallée de l'Hérault	89,3	349,9	156,5	62,0
CC du Grand Pic Saint-Loup	104,7	378,5	250,7	88,6
CC du Clermontais	103,1	366,1	164,7	64,0
CC la Domitienne	59,4	349,5	125,8	45,4
CA Hérault-Méditerranée	92,2	368,8	122,6	64,8
CC du Pays de Lunel	115,8	302,3	164,9	53,0
CA du Pays de l'Or	109,2	470,0	251,7	93,6
CA Sète Agglopôle Méditerranée	121,9	421,8	177,6	57,8
CA de Béziers-Méditerranée	92,1	437,9	145,1	70,9
Montpellier Méditerranée Métropole (hors Montpellier)	117,4	356,3	273,9	97,5
Montpellier	118,8	283,5	219,5	85,3
Hérault	108,2	343,6	196,6	74,5
Occitanie	96,9	317,5	145,3	67,0
France métropolitaine	85,2	196,4	104,1	54,7

Sources : Drees / Asip-Santé - RPPS - 2021
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Hérault de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Hérault ne prennent en compte que la partie héraultaise de cet EPCI

Repères méthodologiques

Densités de médecins généralistes, d'infirmiers, de masseurs-kinésithérapeutes et de chirurgiens-dentistes à exercice libéral ou mixte (hors remplaçants) pour 100 000 habitants.

Organisation des soins de premier recours

► La ville de Montpellier regroupe plus du quart des laboratoires de biologie médicale.

En 2021, l'Hérault compte 390 pharmacies d'officine, soit un cinquième (19,6 % des pharmacies de la région ; comparativement, la population héraultaise représente 19,7 % de la population régionale - RP 2018).

Tous les territoires ont au moins une pharmacie d'officine sur leur territoire.

Avec 100 pharmacies, la ville de Montpellier regroupe un quart des pharmacies du département, suivie par les territoires les plus urbanisés (métropole montpelliéraine, Béziers, Sète...).

On dénombre 95 laboratoires de biologie médicale, soit 21,4 % des laboratoires de la région.

La distribution au sein des territoires du département s'appuie sur le réseau des aires urbaines. La ville de Montpellier regroupe plus du quart des laboratoires du département (19 laboratoires). Deux territoires en sont dépourvus : la CC Sud-Hérault et celle des Cévennes Gangeoises et Suménoises.

L'Hérault dispose de pharmacies d'officine au sein de chaque territoire. Un quart est localisé à Montpellier. L'offre en laboratoires est spatialisée dans les aires urbaines.

Tableau 41 : Nombre de pharmacies en 2021 et de laboratoires de biologie médicale en 2022

	Pharmacies	Laboratoires de biologie médicale
CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc *	4	0
CC du Minervois au Caroux	4	1
CC Lodévois et Larzac	4	1
CC Grand Orb	10	2
CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises *	5	2
CC Sud-Hérault	8	0
CC Les Avant-Monts	7	1
CC Vallée de l'Hérault	9	1
CC du Grand Pic Saint-Loup	14	2
CC du Clermontais	9	3
CC la Domitienne	9	0
CA Hérault-Méditerranée	28	6
CC du Pays de Lunel	14	3
CA du Pays de l'Or	16	5
CA Sète Agglopôle Méditerranée	49	12
CA de Béziers-Méditerranée	50	11
Montpellier Méditerranée Métropole (hors Montpellier)	54	19
Montpellier	100	26
Hérault	390	95
Occitanie	1988	443
France métropolitaine	Non communiqué	4528

Sources : Source : FINESS/EDONISS - 2021- 2022
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Hérault de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Hérault ne prennent en compte que la partie héraultaise de cet EPCI

Repères méthodologiques

- Les nombres de pharmacies correspondent aux nombres de pharmacies ouvertes en 2021.
- Les nombres de laboratoires de biologie médicale ont été extraits grâce au FINESS à la date de mars 2022.

Fin juin 2022, l'Hérault compte 4 Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) en fonctionnement, c'est-à-dire ayant signé l'accord conventionnel inter-professionnel (ACI).

Il s'agit des CPTS Nord Bassin de Thau qui recouvre 13 communes pour 117 541 habitants, celle de Montpellier Est Bérange (15 communes et 57 144 habitants), celle du Pays de Lunel (14 communes et 50 496 habitants) et celle d'Occitanie Méditerranée, à cheval sur le Gard et qui couvre 3 communes héraultaises et 31 393 habitants. Au total, 22,1 % de la population héraultaise est couverte par une CPTS en fonctionnement.

Les maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) sont au nombre de 61 (socles et antennes confondus), soit 13,9 % des MSP d'Occitanie. Il existe 2 EPCI sans MSP : la CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises et la CA du Pays de l'Or.

Les MSP socles sont au nombre de 31, ce qui représente une MSP socle sur huit de la région (12,3 %). Elles sont présentes dans 14 territoires sur 18. Deux territoires dépourvus de MSP socle sont couverts par des antennes. Selon les territoires, le nombre de MSP socles implantées varie de 1 à 5, ce dernier chiffre étant atteint dans la CA Sète Agglopôle Méditerranée.

En ce qui concerne les antennes des MSP, il y en a 30 dans le département, soit 16,1 % de celles d'Occitanie. Elles sont implantées dans 13 des 18 territoires. Parmi les 5 territoires sans antennes, on note qu'une MSP socle est implantée dans trois d'entre eux. Le nombre d'antennes varie entre une et quatre selon les territoires

Il existe 4 CPTS en activité dans le département recouvrant 4 territoires. La majorité des territoires et de la population ne sont pas couverts par une CPTS. Les MSP sont présentes dans 14 territoires. Dans deux territoires non pourvus des antennes de MSP sont implantées et seuls deux territoires ne sont pas couverts par une MSP (socle ou antenne).

Tableau 42 : Nombre de CPTS, de MSP socles et antennes en 2022

	CPTS en fonctionnement	MSP socles	MSP antennes
CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc *	0	1	0
CC du Minervois au Caroux	0	2	3
CC Lodévois et Larzac	0	1	0
CC Grand Orb	0	3	3
CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises *	0	0	0
CC Sud-Hérault	0	2	1
CC Les Avant-Monts	0	3	1
CC Vallée de l'Hérault	0	1	3
CC du Grand Pic Saint-Loup	0	0	1
CC du Clermontais	0	1	0
CC la Domitienne	0	0	1
CA Hérault-Méditerranée	0	3	3
CC du Pays de Lunel	1	2	2
CA du Pays de l'Or	2	0	0
CA Sète Agglopôle Méditerranée	1	5	4
CA de Béziers-Méditerranée	0	3	4
Montpellier Méditerranée Métropole (hors Montpellier)	1	1	2
Montpellier	0	3	2
Hérault	4	31	30
Occitanie	23	252	186
France métropolitaine	Non spé	Non spé	Non spé

Sources : Source : DGOS 2022 - FINESS/EDONISS - 2021- 2022
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

Repères méthodologiques

Le nombre de Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) est extrait de l'état des lieux effectué par la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) en juin 2022). Le nombre de Maisons de santé pluridisciplinaires a été extrait du FINESS en mars 2022.

Établissements de soins

► Des lits et places en établissements de soins proportionnellement plus nombreuses dans l'Hérault qu'en Occitanie

En 2020, on dénombre près de 4 200 lits en hospitalisation complète de Médecine-Chirurgie-Obstétrique (MCO) dans l'Hérault (soit 360 lits pour 100 000 habitants), soit un taux d'équipement supérieur à celui de la région (289 lits pour 100 000 habitants).

Des établissements de santé disposant de ce type de lits sont présents dans 10 des 17 territoires avec des valeurs comprises entre 11 lits dans la CC du Clermontais et 2 749 lits à Montpellier Méditerranée Métropole. Ce dernier territoire, avec notamment le CHU, concentre 65,8 % des lits du département.

On dénombre 766 places en hospitalisation partielle en MCO en 2020 dans l'Hérault, 66 pour 100 000 habitants, taux supérieur à la valeur régionale (49 pour 100 000). Sur les 17 territoires du département, 8 territoires n'ont aucune place. L'offre dans les 9 autres EPCI est comprise entre 8 places dans la CC du Grand Orb et 554 places à Montpellier Méditerranée Métropole. Ce dernier territoire offre près des trois quarts des places du département (72,3 %).

Dans l'Hérault, les services de soins de suite et de réadaptation (SSR) ont une capacité de 2 024 lits pour les hospitalisations complètes et 397 places en hospitalisation partielle. Cela correspond à des taux de 175 lits et 34 places pour 100 000 habitants quand les valeurs régionales sont respectivement de 188 lits et 25 places pour 100 000 habitants.

Au niveau des territoires, 11 sur 19 proposent des lits ou places en SSR. Montpellier Méditerranée Métropole en

offre le plus avec 691 lits disponibles, soit 34,1 % de la capacité du département. L'autre territoire qui en propose le plus en suivant est la CC Grand Orb avec 480 lits. Parmi les 397 places d'hospitalisation partielle en SSR, plus de la moitié (194) sont implantées dans Montpellier Méditerranée Métropole. Dix territoires ne présentent aucune place.

Les services de psychiatrie de l'Hérault proposent 1 279 lits pour les prises en charge à temps complet, soit 110 lits

pour 100 000 habitants (Occitanie : 114). Les places en psychiatrie sont au nombre de 397 pour les prises en charge à temps partiel, ce qui représente 34 places pour 100 000 habitants (Occitanie : 44). Cette offre est concentrée sur six territoires, principalement autour des grandes villes. Les capacités pour les prises en charge à temps complet sont comprises entre 26 lits dans la CA Sète Agglopôle Méditerranée et 583 lits dans Montpellier Méditerranée Métropole. Ce dernier territoire regroupe près de la moitié des lits du département (45,6 %).

Le nombre de places d'hospitalisation partielle en psychiatrie varie entre 12 places dans la CC du Grand Pic Saint Loup et 282 places à Montpellier Méditerranée Métropole. La capacité dans ce dernier EPCI représente une grande part des places héraultaises (71,0 %).

Les capacités de prise en charge des patients en hospitalisation à domicile (HAD) sont déployées à partir de 4 territoires (la CA Hérault Méditerranée, la CA Sète Agglopôle Méditerranée, la CA de Béziers-Méditerranée et Montpellier Méditerranée Métropole) avec entre 30 et 183 personnes pouvant être prises en charge simultanément. Au total, 403 personnes peuvent être prises en charge simultanément en HAD dans l'Hérault, soit 35 personnes pour 100 000 habitants, taux supérieur à la valeur régionale (26 pour 100 000 habitants).

Le taux d'équipement en lits et places en MCO dans l'Hérault est nettement supérieur à la valeur en Occitanie. Montpellier Méditerranée Métropole, avec le CHU et les établissements privés, concentre une part importante de cette offre.

Le même constat peut être fait pour les soins de suite et de réadaptation ou la psychiatrie. Les lits en SSR sont cependant moins concentrés sur la métropole montpelliéraine.

L'offre en HAD est regroupée sur les territoires les plus urbanisés du département.

Tableau 43 : Nombre de lits et places en hospitalisation en MCO, SSR et PSY en 2020 ; nombre total de patients pouvant être pris en charge simultanément en HAD en 2020 ; taux d'équipement départemental et régional en 2020 (pour 100 000 habitants)

	MCO		SSR		Psychiatrie		Nb de patients pouvant être pris en charge simultanément en HAD
	Lits	Places	Lits	Places	Lits	Places	
CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc *	0	0	0	0	0	0	0
CC du Minervois au Caroux	0	0	38	0	0	0	0
CC Lodévois et Larzac	39	0	67	10	0	0	0
CC Grand Orb	49	9	480	53	0	0	0
CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises *	65	13	0	0	0	0	0
CC Sud-Hérault	0	0	0	0	0	0	0
CC Les Avant-Monts	0	0	0	0	0	0	0
CC Vallée de l'Hérault	0	0	0	0	75	0	0
CC du Grand Pic Saint-Loup	0	0	175	60	191	12	0
CC du Clermontais	11	0	17	0	0	0	0
CC la Domitienne	84	10	0	0	0	0	0
CA Hérault-Méditerranée	108	20	15	0	0	0	80
CC du Pays de Lunel	51	22	18	0	164	0	0
CA du Pays de l'Or	0	4	208	60	0	0	0
CA Sète Agglopôle Méditerranée	275	30	111	5	26	31	30
CA de Béziers-Méditerranée	746	104	204	15	240	72	110
Montpellier Méditerranée Métropole (dont Montpellier)	2 749	554	691	194	583	282	183
Hérault	4 177	766	2 024	397	1 279	397	403
Occitanie	16 998	2 891	11 064	1 467	6 732	2 561	1 531
Taux d'équipement (lits ou places pour 100 000 habitants)							
Hérault	360,3	66,1	174,6	34,2	110,3	34,2	34,8
Occitanie	288,8	49,1	188,0	24,9	114,4	43,5	26,0

Sources : SAE 2020 - Bordereaux ID et MCO, SSR, PSY
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Hérault de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Hérault ne prennent en compte que la partie héraultaise de cet EPCI

Repères méthodologiques

Les capacités sont classées selon l'autorisation rattachée à l'unité d'hospitalisation à laquelle elles appartiennent :

– Hospitalisation complète : elle se définit selon la nature de l'unité d'accueil. Il s'agit d'unités hébergeant des patients pour une durée généralement supérieure à une journée. Elle comprend également, dans les données présentées, les unités fermées le week-end (hospitalisation dite « de semaine »).

– Hospitalisation partielle : elle concerne l'accueil de jour ou de nuit et les unités ayant des activités d'anesthésie, de chirurgie ambulatoire ou de médecine ambulatoire. Elle fait partie, avec l'hospitalisation à domicile (HAD), des alternatives à l'hospitalisation à temps complet.

Accès aux maternités

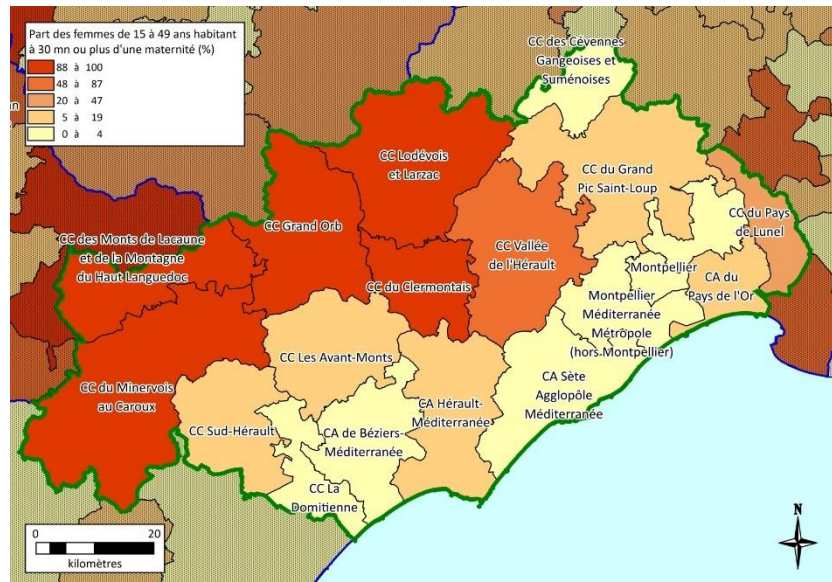
► Une part plus importante de femmes à distance d'une maternité dans les Hauts-Cantons de l'Hérault

Dans l'Hérault, 88,3 % des femmes en âge de procréer (15-49 ans) résident à moins de 30 minutes d'une maternité. Elles sont plus nombreuses dans cette situation qu'au niveau de l'Occitanie (82,8 %).

Les parts des femmes proches d'une maternité atteignent 100 % dans 5 territoires (sur 18) : les CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises et La Domitienne, les CA Sète Agglopôle Méditerranée et de Béziers-Méditerranée et la ville de Montpellier. À l'inverse, aucune femme de 15 à 45 ans se trouve à moins de 30 minutes d'une maternité dans les CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, du Minervois au Caroux, du Grand Orb et du Clermontais.

Les femmes situées à plus de 30 minutes et moins de 44 minutes d'une maternité sont minoritaires : 9,8 % des Héraultaises de 15 à 49 ans, part inférieure à celle de l'Occitanie (13,5 %). Cela concerne cependant plus de la moitié des femmes de 15 à 49 ans dans certains territoires : 95 % dans la CC du Clermontais, 84 % dans la CC Vallée de l'Hérault, 68 % dans la CC Grand Orb et autour de la moitié dans la CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, et celle du Minervois au Caroux.

Carte 45 : Part des femmes de 15 à 49 ans habitant à 30 min et plus d'une maternité en 2018



Source : Insee – Odomatix- 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Dans l'Hérault, 1,9 % des femmes de 15 à 49 ans sont à au moins 45 minutes d'une maternité, ce qui est près de deux fois moins que ce qui est observé dans la région (3,7 %). Au sein des EPCI, les proportions de femmes de 15 à 49 ans habitant à plus de 45 min d'une maternité sont contrastées : elle est nulle dans les deux tiers des territoires ; elle concerne près d'une femme sur deux dans la CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc et celle du Minervois au Caroux et atteint 81 % dans la CC Lodévois et Larzac.

Près de 90 % des femmes en âge de procréer dans le département sont à moins de 30 minutes d'une maternité. Cependant, dans certains EPCI comme les territoires allant du Minervois au Larzac, la majorité des femmes sont à plus de 30 minutes, voire plus de 45 minutes d'une maternité.

Tableau 44 : Nombres et parts de femmes (en %) de 15 à 49 ans situées à moins de 30, de 30 à 44 minutes et à 45 minutes et plus d'une maternité en 2022

	Nombre de femmes de 15 à 49 ans				Part parmi les femmes de 15 à 49 ans		
	Moins de 30 min	30 à 44 min	45 min ou plus	Total	Moins de 30 min	30 à 44 min	45 min ou plus
CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc	0	687	567	1 254	0,0	54,8	45,2
CC du Minervois au Caroux	0	1 115	1 080	2 195	0,0	50,8	49,2
CC Lodévois et Larzac	33	482	2 183	2 699	1,2	17,9	80,9
CC Grand Orb	0	2 186	1 046	3 232	0,0	67,6	32,4
CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises	2 390	0	0	2 390	100,0	0,0	0,0
CC Sud-Hérault	2 712	487	0	3 199	84,8	15,2	0,0
CC Les Avant-Monts	4 890	315	0	5 205	94,0	6,0	0,0
CC Vallée de l'Hérault	1 222	7 087	96	8 406	14,5	84,3	1,1
CC du Grand Pic Saint-Loup	8 028	1 869	0	9 898	81,1	18,9	0,0
CC du Clermontais	0	5 384	276	5 660	0,0	95,1	4,9
CC la Domitienne	5 573	0	0	5 573	100,0	0,0	0,0
CA Hérault-Méditerranée	13 643	1 063	0	14 706	92,8	7,2	0,0
CC du Pays de Lunel	8 119	2 713	0	10 832	75,0	25,0	0,0
CA du Pays de l'Or	7 301	1 370	0	8 671	84,2	15,8	0,0
CA Sète Agglopôle Méditerranée	23 851	0	0	23 851	100,0	0,0	0,0
CA de Béziers-Méditerranée	24 670	0	0	24 670	100,0	0,0	0,0
Montpellier Méditerranée Métropole (hors Montpellier)	41 327	1 395	0	42 722	96,7	3,3	0,0
Montpellier	85 869	0	0	85 869	100,0	0,0	0,0
Hérault	229 321	25 466	5 000	259 787	88,3	9,8	1,9
Occitanie	1 027 934	167 511	46 342	1 241 786	82,8	13,5	3,7

Source : Insee –Odomatrix- 2018
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Hérault de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Hérault ne prennent en compte que la partie héraultaise de cet EPCI

Partie 7

OFFRE MEDICO-SOCIALE

Enfants et adolescents	100
Adultes	101
Personnes âgées.....	102

Enfants et adolescents

► Un taux d'équipement limité en IME

Le département compte 738 places dans 15 instituts médicoéducatifs (IME), soit 13,2 % des places de l'Occitanie. Cela correspond à un taux d'équipement de 2,8 places pour 1 000 habitants de 0 à 19 ans pour un taux régional de 4,3 places pour 1 000.

Les places en instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP) sont au nombre de 378 réparties dans six établissements, ce qui représente 15,6 % des places disponibles en région. Le taux d'équipement en places d'ITEP est de 1,4 pour 1 000 habitants de moins de 20 ans dans l'Hérault ; ce taux est inférieur à celui de l'Occitanie (1,8 place pour 1 000).

Quatre instituts d'éducation motrice/établissements pour enfants ou adolescents polyhandicapés (IEM/EEAP) sont implantés dans l'Hérault et proposent 189 places. Cette capacité représente 17,9 % des places qui existent en

Les places disponibles dans le département pour les enfants et adolescents handicapés sont, proportionnellement à la population, plus nombreuses dans l'Hérault que dans l'ensemble de la région Occitanie.

région. Cela correspond à un taux d'équipement de 0,7 place pour 1 000 habitants de 0 à 19 ans, proche du taux régional

Un institut d'éducation sensorielle (IES) dispose de 95 places dans le département, soit 12,4 % des places disponibles en Occitanie. Le taux d'équipement en places d'IES est de 0,4 pour 1 000 habitants de moins de 20 ans inférieur à celui de l'Occitanie avec 0,6 place pour 1 000.

L'Hérault est le seul département d'Occitanie doté de places en établissement expérimental. Ces places sont au nombre de 31.

En 2022, on compte dans l'Hérault 952 places réparties dans 34 services de soins et d'éducation spécialisée à domicile (SESSAD), soit 19,4 % des places de la région. Le taux d'équipement en places de SESSAD dans l'Hérault est proche de la valeur régionale, respectivement 3,6 et 3,7 places pour 1 000 habitants de 0 à 19 ans.

Tableau 45 : Nombres d'établissements, de places et de places pour 1 000 habitants de 0 à 19 ans en établissements médico-sociaux pour les enfants et adolescents en situation de handicap en 2022

	Hérault			Occitanie
	Nombre de structures	Nombre de places	Places pour 1 000 habitants de 0 à 19 ans	Places pour 1 000 habitants de 0 à 19 ans
Établissements				
IME	15	738	2,8	4,3
ITEP	6	378	1,4	1,8
IEM-EEAP	4	189	0,7	0,8
IES	1	95	0,4	0,6
Établissements expérimentaux	4	31	0,1	0,02
Services				
SESSAD	34	952	3,6	3,7

Source : FINESS/EDONISS - extraction au 18 octobre 2022 - Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Repères méthodologiques

IME : Institut Médicoéducatif

ITEP : Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique

IEM-EEAP : Institut d'éducation motrice - Établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés

IES : Institut d'éducation sensorielle

SESSAD : Service de soins et d'éducation spécialisée à domicile

Adultes

► Des taux d'équipement ou services pour adultes en situation de handicap inférieurs aux valeurs régionales

En 2022, 31 établissements d'accueil médicalisés (MAS ou FAM) (EAM) sont implantés dans l'Hérault. Ils proposent un total de 1 025 places, soit 15,6 % des places de ce type en Occitanie. Le taux héraultais d'équipement en places d'EAM est de 1,8 place pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans ; ce taux est supérieur en Occitanie avec 2,3 places pour 1 000.

On dénombre 51 établissements d'accueil non médicalisés (foyers d'hébergement ou de vie) (EANM) implantés dans l'Hérault pour 1 460 places, soit 15,3 % des places de ce type en Occitanie. Cela correspond à un taux d'équipement de 2,5 places d'EANM pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans dans l'Hérault ; ce taux est moins élevé qu'en Occitanie (3,3 places pour 1 000).

On ne recense que deux établissements d'accueil temporaire pour adultes en situation de handicap offrant

Les places disponibles dans le département pour les adultes en situation de handicap sont, rapportées au nombre d'habitants, moins nombreuses dans l'Hérault que dans l'ensemble de l'Occitanie.

25 places. Cinq établissements expérimentaux proposent en outre 44 places dans l'Hérault.

En 2022, on compte dans l'Hérault 20 structures et 1 759 places en établissements ou services d'aide par le travail (ESAT), soit 16,6 % des places de la région. Cela correspond à un taux d'équipement de 3,1 places pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans pour un taux régional de 3,7 places pour 1 000.

On dénombre 720 places dans 14 services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) dans le département, soit 14,2 % des places en Occitanie. Le taux d'équipement en places de SAVS est de 1,32 pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans dans l'Hérault ; ce taux est inférieur à celui de l'Occitanie (1,8 place pour 1 000).

L'Hérault compte 9 services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) proposant 140 places, ce qui représente 17,4 % des places en région. Cela correspond à un taux d'équipement de 0,2 place pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans pour un taux régional de 0,3 place pour 1 000.

Tableau 46 : Nombres d'établissements, de places et de places pour 1 000 habitants de 0 à 19 ans en établissements médico-sociaux pour les adultes en situation de handicap en 2022

	Hérault		Occitanie
	Nombre de structures	Nombre de places	Places pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans
Établissements			
EAM	31	1 025	1,8
EANM	51	1 460	2,5
Accueil temporaire	2	25	0,04
Établissements expérimentaux	5	44	0,1
ESAT	20	1 759	3,1
Services			
SAVS	14	720	1,3
SAMSAH	9	140	0,2

Source : FINESS/EDONISS - extraction au 18 octobre 2022 - Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Repères méthodologiques

EAM : Établissement d'accueil médicalisé (Maison d'accueil spécialisé et foyer d'accueil médicalisé)

EANM : Établissement d'accueil non médicalisé (Foyer d'hébergement et foyer de vie)

ESAT : Établissement et service d'aide par le travail

SAVS : Service d'accompagnement à la vie sociale.

SAMSAH. : Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés-

Personnes âgées

► Une offre d'hébergement pour personnes âgées limitée par rapport à la valeur régionale

En 2022, 148 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) sont implantés dans l'Hérault, offrant un total de près de dix mille places, soit 16,5 % des places de la région. Le taux d'équipement de l'Hérault est de 86,6 places d'EHPAD pour 1 000 habitants de 75 ans et plus, le troisième plus faible de la région après les Pyrénées-Orientales et la Haute-Garonne. Le taux régional est de 95,8 places pour 1 000 habitants de 75 ans et plus.

Le nombre de places en EHPAD ou en résidences autonomie dans l'Hérault est, quand on le rapporte à la population des 75 ans et plus, nettement plus faible que ce qui est observé dans l'ensemble de l'Occitanie.

Les établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA), au nombre de 8 dans l'Hérault, proposent un total de 156 places, soit 30,4 % des places de la région. Cela correspond à un taux d'équipement de 1,4 place pour 1 000 habitants de 75 ans et plus (0,8 en Occitanie).

On recense 7 résidences autonomie offrant 360 places au total, soit 6,8 % des places de la région. Le taux d'équipement de l'Hérault est de 3,1 places en résidence autonomie, nettement inférieur au taux régional (8,5 places pour 1 000 habitants de 75 ans et plus).

Tableau 47 : Nombres d'établissements, de places et de places pour 1 000 habitants de 75 ans et plus ans en établissements médico-sociaux pour personnes âgées en 2022

	Nombre de structures	Hérault	Occitanie	
		Nombre de places	Places pour 1 000 habitants de 75 ans et plus	Places pour 1 000 habitants de 75 ans et plus
Établissements				
EHPAD	148	9 962	86,6	95,8
EHPA	8	156	1,4	0,8
Résidences autonomie	7	360	3,1	8,5

Source : FINESS/EDONISS - extraction au 18 octobre 2022
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

Repères méthodologiques

EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

EHPA : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées avec ou sans perception de crédit de la part de l'assurance maladie (AM).

8. ANNEXES

Définitions et méthodologie

PARTIE 1 - DÉMOGRAPHIE

Grille communale de densité de l'Insee : Les communes étant de superficies très variables, certaines d'entre elles peuvent apparaître comme peu densément peuplées ou au contraire densément peuplées, alors même que leurs populations sont de taille comparable.

Pour prendre en compte la population communale et sa répartition dans l'espace, la grille communale de densité s'appuie sur la distribution de la population à l'intérieur de la commune en découpant le territoire en carreaux de 1 kilomètre de côté. Elle repère ainsi des zones agglomérées. C'est l'importance de ces zones agglomérées au sein des communes qui va permettre de les caractériser (et non la densité communale habituelle).

La grille communale permet ainsi de distinguer quatre catégories de communes :

- les communes densément peuplées,
- les communes de densité intermédiaire,
- les communes peu denses,
- les communes très peu denses.

Les données de population sont issues des fichiers démographiques sur les logements et les individus (Fideli 2018).

Indice conjoncturel de fécondité (ICF) : l'ICF, ou somme des naissances réduites, mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Remarque : Il ne faut pas perdre de vue que les taux utilisés dans le calcul sont ceux observés au cours d'une année donnée dans l'ensemble de la population féminine (composée de plusieurs générations) et ne représentent donc pas les taux d'une génération réelle de femmes. Il est probable qu'aucune génération réelle n'aura à chaque âge les taux observés. L'indicateur conjoncturel de fécondité sert donc uniquement à caractériser d'une façon synthétique la fécondité une année donnée.

Espérance de vie à la naissance : représente la durée de vie moyenne - autrement dit l'âge moyen au décès - d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

Remarque : Il ne faut pas perdre de vue que les taux utilisés dans le calcul sont ceux observés au cours d'une année donnée dans l'ensemble de la population (composée de plusieurs générations) et ne représentent donc pas les taux d'une génération réelle d'hommes et de femmes. Il est certain qu'aucune génération réelle n'aura à chaque âge les taux observés une année donnée. L'espérance de vie sert donc uniquement à caractériser d'une façon synthétique la mortalité une année donnée.

Indice de vieillissement : nombre de personnes de 65 ans et plus pour 100 personnes de moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans des proportions équivalentes sur le territoire ; plus l'indice est faible, plus la population est jeune et, inversement, plus l'indice est élevé, plus la population est vieillissante.

PARTIE 2 - CARACTÉRISTIQUES SOCIALES

Personnes peu ou pas diplômées (Insee, RP2018) : le niveau de diplôme fait référence au diplôme le plus élevé déclaré par l'individu. Les catégories de diplômes utilisées sont les suivantes, les trois premières caractérisant les personnes peu ou pas diplômées :

- aucun diplôme :

- pas de scolarité ou scolarité achevée avant l'école primaire ;
- scolarité suivie jusqu'à la fin de l'école primaire ou achevée avant la fin du collège ;
- scolarité jusqu'à la fin du collège ou au-delà ;

- Certificat d'études primaires (CEP) :

- BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges, DNB :

- CAP, BEP ou diplôme équivalent ;

- Baccalauréat, brevet professionnel ;

- BTS, DUT, deug, Deust, diplôme de niveau bac+ 2 ou équivalent ;

- licence, maîtrise, diplôme équivalent de niveau bac+3 ou bac+4 ;

- Master, DEA, DESS, diplôme de niveau bac+5, doctorat de santé ;

- Doctorat de recherche (hors santé).

Taux d'activité : nombre de personnes actives de 15-64 ans pour 100 personnes de 15-64 ans. La population active comprend les actifs ayant un emploi et les chômeurs.

Taux de chômage au sens du recensement : nombre de personnes de 15-64 ans qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle emploi) et en recherche d'emploi, rapporté à la population active au sens du recensement (population active occupée et chômeurs se déclarant en recherche d'emploi). Ce taux de chômage diffère des taux de chômage localisés et du taux de chômage au sens du BIT (Bureau international du travail) également publiés par l'Insee (mais non disponibles à un niveau territorial fin).

Part des foyers fiscaux non imposés : nombre des foyers fiscaux n'ayant pas payé d'impôt sur le revenu rapporté à l'ensemble des foyers fiscaux soumis à l'impôt sur le revenu.

Taux de ménages allocataires du RSA : nombre de ménages allocataires du RSA rapporté à l'ensemble des ménages. Le RSA s'adresse aux personnes âgées de 25 ans et plus ou aux personnes âgées de moins de 25 ans ayant au moins un enfant à charge né ou à naître. Une majoration d'isolement est versée, sous certaines conditions, aux bénéficiaires du RSA assumant seuls la charge d'un enfant né ou à naître.

C2S : la complémentaire santé solidaire (C2S ou CSS) est une protection complémentaire santé gratuite. Elle est attribuée sous conditions de résidence et de ressources. Pour la demander, un dossier est à constituer (formulaires et justificatifs). Une fois attribuée, la C2S est accordée pour un an. Le renouvellement doit être demandé chaque année. Le taux de bénéficiaires est calculé sur la population totale. La C2S a remplacé la CMUc et l'ACS en novembre 2019.

Taux de pauvreté : proportion d'individus dont le niveau de vie (revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation) est inférieur au seuil de 60 % du niveau de vie médian national (dénommé seuil de pauvreté et exprimé en euros : 1 063 euros par mois en 2018).

L'Allocation Adultes Handicapés (AAH) : L'AAH est attribuée aux personnes atteintes d'un taux minimum d'incapacité et disposant de ressources modestes afin de leur assurer une certaine autonomie financière. La CDAPH ouvre les droits et la CAF vérifie les conditions administratives avant son versement.

PARTIE 4 - GÉNÉRALITÉS ET ÉTAT DE SANTÉ

Taux standardisés de mortalité, d'**incidence** et de **prévalence** des affections de longue durée (ALD) et des séjours hospitaliers.

Les taux présentés sont standardisés sur l'âge à partir de la population France entière au recensement de 2018 (RP 2018).

Le taux standardisé correspond au taux que l'on observerait sur une zone géographique donnée (département, région, ...) si elle avait la même structure par âge que la population de référence, ici la France entière au recensement de 2018.

Les classes d'âge prises en compte pour la standardisation sont les suivantes :

- pour la mortalité : moins de 1 an, 1-4 ans, 5-9 ans, ..., 75-79 ans, 80-84 ans, 90 ans et plus, soit un total de 20 classes d'âge ;
- pour les ALD : moins de 5 ans, 5-9 ans, 10- 14 ans..., 75-79 ans, 80-84 ans, 90 ans et plus, soit un total de 19 classes d'âge.
- pour les séjours hospitaliers : : moins de 5 ans, 5-9 ans, 10- 14 ans..., 75-79 ans, 80-84 ans, 90 ans et plus, soit un total de 20 classes d'âge

$$\sum_{i=1}^x P_i \frac{Z_i}{N_i} \times 100\,000$$

Taux standardisé =

Où :

X : le nombre de classes d'âge considérées

I : étendue de la classe d'âge considérée

P_i : part de la classe d'âge i dans la population de référence
(population de la classe d'âge i / population tous âges)

Z_i : nombre annuel moyen de décès, d'ALD ou de séjours de la classe d'âge i

N_i : population moyenne de la classe d'âge i

La population utilisée pour le calcul des taux par âge (nécessaires au calcul des taux standardisés) est une population moyenne de la période considérée (année N). Cette moyenne est obtenue à partir des données du recensement de la population (RP : population au 1^{er} janvier depuis 2013) : pour des données annuelles, la population moyenne est celle au 1^{er} juillet de l'année considérée ($N = (RP_n + RP_{n+1}) / 2$) et pour les données quinquennales, la population moyenne est celle au 1^{er} juillet de l'année centrale (par exemple, l'année 2015 est l'année centrale pour la période 2013- 2017).

Remarque : les taux standardisés sont exprimés pour 100 000 habitants

Incidence des ALD : nombre annuel moyen de nouvelles admissions en ALD sur une période donnée ;

PARTIE 4 - GÉNÉRALITÉS ET ÉTAT DE SANTÉ

Le **code de la CIM10** (Classification Internationale des Maladies - 10^{ème} révision) est utilisé pour l'analyse de la mortalité, pour la morbidité hospitalière ou pour certaines affections de longue durée détaillées. Pour l'analyse globale des affections de longue durée (appartenant à la liste des 30 ALD prises en charge à 100 % par la sécurité sociale) c'est le **numéro d'ALD** qui est utilisé.

Cancers

Ensemble des tumeurs malignes : CIM10=C00-C99 et ALD n°30 – Tumeur maligne, affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique

Cancer des bronches et du poumon : CIM10=C34

Cancer du côlon : CIM10=C18

Cancer du sein : CIM10=C50

Maladies cardiovasculaires

Ensemble des maladies : CIM10=I00-I99 et ALD n°1, 3, 5, 13 (l'ALD n°12 concernant l'hypertension artérielle sévère a été supprimée de la liste des ALD30 en juin 2011)

Maladies de l'appareil respiratoire

Ensemble des maladies : CIM10=J00-J99

Asthme : CIM10=J45

Diabète : CIM10=E10-E14 et ALD n°8 - Diabète de type 1 et diabète de type 2

La mortalité par diabète est analysée en diagnostic principal, en diagnostic associé ou en comorbidité.

Accidents de la circulation

Traumatismes suite à un accident de la circulation : CIM10=V01-V04, V06, V09-V80, V87, V89, V99

Santé mentale

Suicide : CIM10=X60-X84

Affections psychiatriques : CIM10= F10-F99, Q90-Q99

Neurologie

Maladie d'Alzheimer et autres démences : CIM10=F00 et ALD n° 15 - maladie d'Alzheimer et autres démences

La mortalité par maladie d'Alzheimer est analysée en diagnostic principal et en diagnostic associé.

PARTIE 5 - ETAT DE SANTE PAR GROUPES DE POPULATION

Interruption volontaire de grossesse (IVG)

Les IVG peuvent être effectuées selon deux méthodes : chirurgicale ou médicamenteuse. Les IVG chirurgicales ont exclusivement lieu en établissement de santé alors que les IVG médicamenteuses peuvent être effectuées en établissement de santé, en soins de ville ou bien en centre de soin et en centre de planification ou d'éducation familiale (CPEF), depuis le décret du 6 mai 2009.

PARTIES 6 et 7-OFFRE DE SOINS / OFFRE MEDICO-SOCIALE

Pour les enfants

IME (institut médico-éducatif) : ils accueillent des enfants et adolescents déficients intellectuels, quel que soit le degré de leur déficience.

ITEP (institut thérapeutique, éducatif et pédagogique) : établissements accueillant des enfants ou des adolescents présentant des troubles du comportement importants, sans déficience intellectuelle. L'enseignement est dispensé soit dans l'établissement par des enseignants spécialisés, soit en intégration dans des classes d'établissements scolaires proches.

IEM : ces établissements accueillent des enfants présentant une déficience motrice importante entraînant une restriction extrême de leur autonomie. Certains établissements sont spécialisés dans l'accueil des enfants polyhandicapés. Il existe également des établissements d'éducation sensorielle pour déficients visuels et pour déficients auditifs.

Pour les adultes

FAM (foyer d'accueil médicalisé) : ces foyers accueillent des adultes handicapés qui ont besoin d'un suivi médical régulier. Ces établissements proposent un accompagnement pour effectuer les actes essentiels de la vie courante, une surveillance médicale et une aide éducative pour favoriser le maintien ou l'acquisition d'une plus grande autonomie. Les FAM sont financés à la fois par l'assurance maladie et par les départements.

MAS (maison d'accueil spécialisée) : ces établissements médico-sociaux reçoivent des adultes lourdement handicapés qui ne peuvent effectuer seuls les actes essentiels de la vie, et dont l'état nécessite le recours à une tierce personne pour les actes de la vie courante, une surveillance médicale et des soins constants. Les soins ne sont pas intensifs. Il s'agit essentiellement d'une surveillance médicale régulière avec recours à un médecin en cas d'urgence et de la poursuite des traitements et des rééducations d'entretien et de soins de nursing.

Foyer de vie, foyer d'hébergement pour travailleurs handicapés : certains accueillent des personnes qui ne sont pas en mesure de travailler, mais qui disposent d'une certaine autonomie physique ou intellectuelle. Ces foyers de « vie » peuvent offrir un accueil à la journée ou à temps complet. D'autres établissements assurent l'hébergement des travailleurs handicapés exerçant une activité pendant la journée en milieu protégé ou ordinaire.

ESAT (établissement et service d'aide par le travail) : il s'agit de structures de travail adapté, dans lesquelles des personnes handicapées exercent une activité professionnelle dans des conditions de travail aménagées et bénéficient d'un soutien social et éducatif.

Pour les personnes âgées

EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) : maison de retraite médicalisée. Dans un EHPAD vous trouverez un ensemble de services tels que la restauration, les soins médicaux et des assistances diverses selon le degré de dépendance de la personne. Les EHPAD accueillent des personnes autonomes à très dépendantes.

USLD (unité de soins de longue durée) : structure d'hébergement et de soins dédiée aux personnes âgées en perte d'autonomie. Dans une USLD, les résidents nécessitent une surveillance médicale quotidienne. L'USLD est plus équipée en matériel et personnel médical qu'un EHPAD.

Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées (EHPA) : résidence destinée aux personnes autonomes de plus de 60 ans. Ce n'est pas un établissement médical, cependant, dans certaines résidences du personnel médical est présent sur place, comme des aides-soignants ou des infirmiers. Autrement, les soins courants des résidents sont réalisés par des intervenants extérieurs.

TABLE DES MATIÈRES

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE	5
Nombre d'habitants et densité	8
Taux d'accroissement de la population.....	10
Indicateur conjoncturel de fécondité	12
Espérance de vie à la naissance	14
Jeunesse	16
Personnes âgées.....	18
Pyramide des âges.....	22
Scolarisation	24
Niveau d'études	26
Population active.....	28
Chômage	32
Précarité	34
Adultes handicapés	38
Ménages	39
Logements	42
Potentiel touristique	50
Bruit.....	51
Air	52
Mortalité toutes causes	56
Mortalité prématurée et évitable	58
Admissions en ALD et hospitalisations en MCO	60
Mortalité par cancer.....	62
Mortalité par autres pathologies	66
Mère et enfant (0-1 an).....	74
Enfants et adolescents (1-17 ans)	76
Jeunes adultes (18-24 ans)	78
Adultes (25-64 ans)	80
Personnes âgées (65 ans et plus)	82
Accessibilité potentielle localisée.....	88
Densités des professionnels de santé	90
Organisation des soins de premier recours.....	92
Établissements de soins	94
Accès aux maternités	96
Enfants et adolescents	100
Adultes	101
Personnes âgées.....	102